

OCTOBRE 2022

## RAPPORT DE RECHERCHE

N° 50

Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS-g<sup>e</sup> exercice)  
Analyses et perspectives sur les conditions de vie et les  
inégalités sociales en Wallonie

### RÉSUMÉ

L'Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) est un indicateur complémentaire au PIB. Cet indice synthétise un ensemble d'indicateurs clés regroupés au sein de dimensions représentatives, d'une part, des conditions de vie et de la qualité de vie d'une population et, d'autre part, des déséquilibres socio-économiques. L'objectif principal de l'ISS est de dresser le bilan, chaque année depuis 2004, du développement social de la Wallonie en comparaison avec l'évolution du PIB par habitant, mesure étalon du progrès économique. Ainsi, il donne à voir ce que le PIB par habitant ne montre pas.

Cette édition 2022 de l'ISS montre qu'entre 2004 et 2020, en tendance générale, la situation sociale en Wallonie s'est améliorée (indice 106,4 en 2020, base 100 en 2004), mais de façon proportionnellement moins prononcée par rapport à l'évolution du PIB par habitant (indice 114,1 en 2019, base 100 en 2004). Les résultats estimés pour l'année 2021 montrent une reprise de l'activité économique, un maintien de la situation sociale moyenne des Wallons et des Wallonnes, très probablement lié aux mesures publiques de soutien et un endiguement des indicateurs de déséquilibres socio-économiques qui étaient en forte hausse au cours des cinq dernières années.

Le cadre statistique de référence de l'ISS est étayé dans la suite du rapport par une analyse quantitative et qualitative, des impacts des crises et transformations récentes sur l'évolution des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie.

Cette analyse montre que l'enchevêtrement des crises et transformations qui se sont démultipliées durant ces dernières affecte l'ensemble de la population et provoque une détérioration qualitative et quantitative de la situation de nombreuses personnes, dont beaucoup se trouvaient déjà en situation de précarité.

Ce rapport entend apporter une contribution à la prise de décision dans le cadre des mesures à adopter, notamment sur la question de la redéfinition ou de changement de paradigme en matière de solidarité, et de sécurité sociale.

Tracer une voie de sortie de crises ou s'engager dans des processus de transformations dans des contextes fragiles nécessitent d'agir en suivant une démarche qui prend en considération les besoins, les priorités et la résilience au plan local dans une approche multidimensionnelle et systémique, en mobilisant les ressources et les compétences de tous les acteurs concernés, en ce compris les personnes en situation de pauvreté, dans l'intérêt supérieur de tous et toutes.

Anne DEPREZ (IWEPS)  
Isabelle REGINSTER (IWEPS)  
Christine RUYTERS (IWEPS)

## COLOPHON

Auteurs : **Anne Deprez** (IWEPS)  
**Isabelle Reginster** (IWEPS)  
**Christine Ruyters** (IWEPS)

Contributeurs : **Frédéric Caruso** (IWEPS)  
**Claire Dujardin** (IWEPS)  
**Valérie Vander Stricht** (IWEPS)

Collaborateurs : **Julien Charlier** (IWEPS)  
**François Ghesquière** (IWEPS)  
**Julien Juprelle** (IWEPS)  
**Jonathan Lesceux** (OwT - IWEPS)  
**Yves Tilman** (IWEPS)  
**Annick Vandenhooft** (IWEPS)  
**Laurence Vanden Dooren** (IWEPS)

Développement du site dédié aux indicateurs  
complémentaires au PIB :

**Michel Martinez** (IWEPS)

Edition : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Editeur responsable : **Sébastien Brunet** (IWEPS)

Dépôt légal : D/2022/10158/14

Création graphique : **Deligraph**  
<http://deligraph.com>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,  
moyennant mention de la source.

### IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la  
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2  
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

<http://www.iweeps.be>

[info@iweeps.be](mailto:info@iweeps.be)

# Remerciements

Les travaux de développement de l'Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) complétés par une analyse documentée des impacts des crises et transformations récentes sur l'évolution des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie sont le fruit de nombreux échanges et de collaborations sans lesquels cette publication n'aurait pas été possible. Nous tenons à exprimer notre gratitude pour ces différentes contributions constructives et précieuses.

Nous témoignons notre reconnaissance et nos chaleureux remerciements à l'ensemble de nos collègues associés à ce projet : Frédéric Caruso, Julien Charlier, Claire Dujardin, François Ghesquière, Aurélie Hendrickx, Évelyne Istace, Julien Juprelle, Jonathan Lesceux, Michel Martinez, Yves Tilman, Annick Vandenhooft, Laurence Vanden Dooren, Valérie Vander Stricht et Laurent Verly.

Nous tenons également à remercier vivement l'ensemble des partenaires, qui nous ont manifesté une grande disponibilité pour construire les données nécessaires aux calculs des indicateurs et partager généreusement leur expertise et leur temps : Elsa Albarello, Ilse Deman, Tonio Di Zinno, Nicole Fasquelle, Cédric Mainil, Tamara Malyster, Samuel Ndame, Brigitte Morue, Freya Sloomans, Frédéric Swaelens, Lien Tam Co et Belinda ten Geuzendam.

Nous adressons pareillement toute notre gratitude aux acteurs représentants de l'action sociale et du monde judiciaire, qui ont généreusement accepté de contribuer aux entretiens qualitatifs et de partager leurs réflexions et questionnements sur les impacts des crises et évolutions en cours sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie : Christina Antoine, Véronique Barbieri, Marie-Claude Chainaye, Ricardo Cherenti, Sandrine Conrath, Nicolas Contor, Dominique Debelle, Anne Delvenne, Virgine Demeuldre, Michel Derridder, Laetitia Di Maira, Maître Michaël Dineur, Eric Dosimont, Olivier Lespagnard, Mathieu Lefort, Thierry Maes, Claude Parmentier, Olivier Peeters, Gaëlle Peters, David Praile, Axel Peiremans, Claude Racelle et Hélène Rogister.

Que toutes les autres personnes qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de cette neuvième édition de l'ISS soient aussi chaleureusement remerciées.

Ce travail a été réalisé sous la direction de Sébastien Brunet, administrateur général de l'IWEPS, Sile O'Dorchai, directrice scientifique de la direction 'Recherche et Évaluation' à l'IWEPS, et Frédéric Ventsini, directeur scientifique de la direction 'Données et Indicateurs' à l'IWEPS. Nous souhaitons les remercier vivement pour leur soutien et leurs relectures avisées.

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Qu'est-ce que l'ISS ?</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Méthodologie et indicateurs clés de l'ISS</b> .....	<b>7</b>
<b>3. Résultats de l'ISS de 2004 à 2021</b> .....	<b>16</b>
<b>4. Analyses et perspectives sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie</b> .....	<b>23</b>
4.1. Le scénario pour 2022 et 2023.....	23
4.2. Démographie.....	25
4.3. Santé.....	26
4.4. Logement.....	29
4.5. Formation.....	32
4.6. Culture.....	34
4.7. Sécurité.....	37
4.8. Valeurs .....	38
4.9. Revenu .....	42
4.10. Emploi.....	51
4.11. Focus sur la grande précarité .....	58
<b>5. Synthèse</b> .....	<b>73</b>
<b>6. Conclusions et perspectives</b> .....	<b>77</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>79</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>84</b>



# Introduction

Sous la législature 2009-2014, le Gouvernement wallon a inscrit dans sa Déclaration de Politique Régionale et dans son plan d'actions prioritaires, le Plan Marshall 2.Vert, une action spécifique relative au développement d'indicateurs complémentaires au PIB. Cette action a fait l'objet d'une décision prise le 8 novembre 2012, par laquelle le Gouvernement wallon adoptait « un set de cinq indicateurs phares, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB » et chargeait l'IWEPS de les calculer. Au regard de nombreuses publications et appels, notamment les rapports du GIEC<sup>1</sup>, la nécessité de changer de paradigme, et donc de changer d'indicateurs quant à la conduite de nos sociétés, se fait de plus en plus forte.

L'Indice de situation sociale figure parmi les cinq indicateurs phares recommandés par le Gouvernement et fait partie du système d'indicateurs élaboré par l'IWEPS afin de mesurer les progrès accomplis par la société wallonne dans une perspective de développement durable. Cet indice synthétique se compose de deux indices composites, un indice d'état de la société et un indice des déséquilibres socio-économiques.

Il est actualisé chaque année avec un mode de calcul et une couverture des dimensions stabilisés. Ce neuvième exercice présente une série temporelle qui couvre dix-huit années, de 2004 à 2021. Pour cette dernière année, les calculs sont réalisés à partir des données observées ou estimées disponibles, ce qui permet de réaliser un calcul provisoire de l'ISS pour 2021.

Depuis 2020, la crise sanitaire de la Covid 19 et les mesures de confinement et de distanciation sociale cumulées ont eu des impacts économiques et sociaux indéniables à l'échelle des États. Vient s'y greffer les conséquences des changements climatiques (inondations, sécheresses), un conflit armé majeur en Europe et une flambée des prix, notamment de l'énergie et de l'alimentation. La Wallonie n'a pas été épargnée. La population est exposée à des conditions de vie inédites.

Cette édition 2022 de l'ISS analyse les impacts de ces différentes crises et transformations sur l'évolution à court terme (2022-2023) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie au travers des neuf dimensions couvertes par l'ISS : démographie, santé, logement, formation, sécurité, culture, valeurs, revenus et emploi. L'exercice s'articule au scénario économique esquissé dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2022-2027*<sup>2</sup> élaborées sur la base du modèle multirégional et multisectoriel HERMREG. L'analyse quantitative est complétée par un focus qualitatif sur la grande précarité et l'urgence sociale, réalisé à partir d'entretiens avec des acteurs professionnels de l'intervention sociale wallonne.

Cette réflexion est le fruit d'un travail interdisciplinaire mené en partenariat avec les collègues de l'IWEPS et les collègues de diverses institutions et partenaires.

Le rapport se structure en sept sections. Les sections 1 à 3 sont consacrées à la présentation de ce nouvel exercice de l'ISS et à l'actualisation des résultats, en évolution temporelle de 2004 à 2020, à laquelle est ajoutée une estimation provisoire pour 2021. La section 4 propose une réflexion argumentée sur les impacts des crises successives sur l'évolution à court terme (2022-2023) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie à travers les neuf dimensions couvertes par l'ISS. La section 5 synthétise les principaux résultats. La dernière section dégage les conclusions et perspectives.

<sup>1</sup> <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/>

<sup>2</sup> Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2022), *Perspectives économiques régionales 2022-2027*, juillet 2022 <https://www.iweeps.be/publication/perspectives-economiques-2022-2027/>

# 1. Qu'est-ce que l'ISS ?

L'ISS est un indice synthétique qui cherche à dresser un panorama statistique du développement social de la Wallonie. Sa dernière version couvre une période temporelle de dix-huit ans. Il s'articule autour de dimensions généralement reconnues comme constituantes des conditions de vie et de la qualité de vie d'une population.

Sa construction s'inspire des ISS américain (Miringoff & Miringoff, 1995, 1996, 1999) et français (Boutaud, 2007, 2009 ; Jany-Catrice & Zotti, 2011), ainsi que de l'Indice canadien du Mieux-Être (ICME) (Michalos *et al.*, 2011).

L'ISS synthétise un ensemble d'indicateurs clés regroupés au sein de dimensions représentatives, d'une part, de l'état de la société et, d'autre part, des déséquilibres socio-économiques. Il est construit en trois niveaux d'agrégation. Partant d'un tableau de bord d'indicateurs de conditions de vie, des indicateurs clés sont sélectionnés suivant des critères transparents d'acceptabilité (voir encadré 1). Ces indicateurs clés sont ensuite agrégés en deux indices synthétiques, l'un reprenant les indicateurs clés de l'état de la société et l'autre reprenant les indicateurs clés des déséquilibres socio-économiques. Enfin, un indice synthétique global, nommé l'ISS global, agrège l'ensemble des dimensions pour les deux sous-parties. Cet indice traduit donc en un seul chiffre le concept multidimensionnel de progrès social. Son évolution temporelle permet de suivre les progrès de la situation sociale des Wallons et des Wallonnes en rapport avec l'évolution de la situation économique de la Wallonie synthétisée par le PIB. Quant à l'interprétation des tendances observées, elle passe par l'analyse de l'évolution de chacune des composantes de l'indicateur.

Les dimensions et composantes proposées pour la construction de l'ISS wallon se basent notamment sur l'analyse des expériences éprouvées à travers le monde (Reginster *et al.*, 2013), et le suivi de la situation des Droits de l'Homme et de l'Agenda 2030 de développement durable.

Si l'objectif principal de l'indice synthétique est le suivi de l'évolution temporelle du développement social de la Wallonie sur une période de plus en plus longue, il vise également à favoriser la comparaison avec les autres régions européennes. Il en découle que les choix des indicateurs clés et des sources mobilisées pour les calculer sont réalisés en tenant compte de cet objectif. Les indicateurs clés sont accessibles sur le site de l'IWEPS dédié aux indicateurs complémentaires au PIB en Wallonie (<http://icpib.iweeps.be>) et présentés en annexe de ce rapport, en évolution temporelle et en comparaison avec la Belgique. Selon la disponibilité des données, les indicateurs sont déclinés par sexe pour la Wallonie.

## 2. Méthodologie et indicateurs clés de l'ISS

La méthodologie de construction de l'indicateur a été validée par un comité des utilisateurs mis en place conformément à la décision du Gouvernement wallon relative au projet des indicateurs complémentaires au PIB. Ce comité a rassemblé des professeurs et experts belges et étrangers reconnus nationally et/ou internationalement pour leurs engagements et leurs travaux en la matière, des représentants de la société civile, des représentants du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie), des représentants de la Fédération des CPAS et des représentants des organisations de lutte contre la pauvreté. Les remarques, commentaires et suggestions reçus lors des échanges avec ce comité ont été pris en considération, analysés et, le cas échéant, intégrés dans chaque nouvel exercice, dans la limite des contraintes techniques ou scientifiques et de la disponibilité des données. Un site internet dédié aux indicateurs complémentaires au PIB en Wallonie a été développé depuis juin 2016 (<http://icpib.iweps.be/indicateurs-complémentaires-pib.php>). Les retours sur les informations disponibles sur ce site ont également alimenté nos travaux.

### 2.1. MÉTHODOLOGIE DE L'ISS

#### 2.1.1. La méthodologie de construction de l'Indice

La méthodologie de construction de l'Indice reste identique à celle des années précédentes. Elle est synthétisée dans l'encadré 1 ci-dessous.

#### Encadré 1 : Méthodologie de l'Indice de situation sociale (ISS) de la Wallonie

Le choix des indicateurs clés illustrant les différentes facettes de la situation sociale constitue la première étape dans la construction de l'indice synthétique. La sélection est opérée parmi les indicateurs d'un tableau de bord large selon leur capacité à répondre à six critères d'acceptabilité :

1. Pertinent par rapport aux leviers d'actions (ou préoccupations) des utilisateurs wallons ;
2. Facile à comprendre ;
3. Fiable, valide ;
4. Sensible aux changements ;
5. Disponible en temps opportun, facile à obtenir et périodiquement mis à jour ;
6. Un constituant et/ou un déterminant de la situation sociale ; indicateur contribuant à une vision cohérente et globale de la situation sociale en Wallonie.

Pour leur agrégation, les valeurs de ces indicateurs clés sont mises en indice par rapport à l'année de référence (2004). Cette méthode est particulièrement appropriée dans le cas de l'analyse temporelle qui est un des objectifs de l'ISS.

Certains indicateurs contribuent à améliorer la situation sociale (les indicateurs de formation, par exemple), d'autres ont tendance à la dégrader (les accidents de la route, par exemple). Pour agréger ces deux catégories d'indicateurs, il faut leur donner une même orientation. Pour y parvenir, un « renversement » des facteurs de dégradation est opéré. Techniquement, s'agissant d'indices temporels, il suffit de remplacer ces derniers par leur inverse ( $1/x$ ).

Une agrégation par moyenne simple par dimension est réalisée, suivie d'une agrégation des deux indices résultats (indice d'état et indice des déséquilibres socio-économiques) par moyenne simple pour le calcul de l'ISS global.

Pour plus de détails sur la méthodologie : Reginster I., Ruyters C. (2014), Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice de situation sociale de la Wallonie (1er exercice). Rapport de recherche IWEPS.

## 2.1.2. La temporalité de l'Indice

Pour ce neuvième exercice, l'année 2020 vient compléter la série temporelle. De plus, les indicateurs pour lesquels des données observées ou estimées sont disponibles pour l'année 2021 sont actualisés, ce qui permet d'estimer plusieurs dimensions de l'ISS et de réaliser un calcul provisoire de l'Indice synthétique pour 2021, représenté en pointillé dans les graphiques.

Comme pour les exercices précédents, en tenant compte à la fois des critères de lisibilité et de rigueur statistique, l'Indice synthétique a été recalculé à partir de 2004, année de référence pour la mise en indice.

L'Indice synthétique ISS est donc calculé annuellement pour les années 2004 à 2021 (à titre provisoire pour cette dernière année), soit une période de dix-huit ans, avec l'année 2004 en indice 100.

À noter que si les statistiques sont disponibles avant 2004, les valeurs sont présentées dès 2002 sur le site internet et dans l'annexe 1 de ce document.

## 2.1.3. Distinction entre les indicateurs d'état et les indicateurs de déséquilibres

La distinction entre les indicateurs d'état et les indicateurs de déséquilibres proposés dans les exercices précédents est maintenue pour le présent exercice, avec un changement de calculs pour les indicateurs de déséquilibres :

- la partie « état de la société » introduit des mesures sur les ressources sociales ou capitaux transmissibles aux générations futures. Sur le plan mathématique, ce sont des moyennes de la situation sur les différentes dimensions en Wallonie ;
- la partie « déséquilibres socio-économiques » introduit des mesures d'écart, sources de tensions, entre sous-groupes définis *a priori* (hommes/femmes, origine ethnique, âge) ou par la statistique (quartile). Sur le plan mathématique, ce sont des écarts relatifs entre des caractéristiques de ces groupes qui sont proposées.

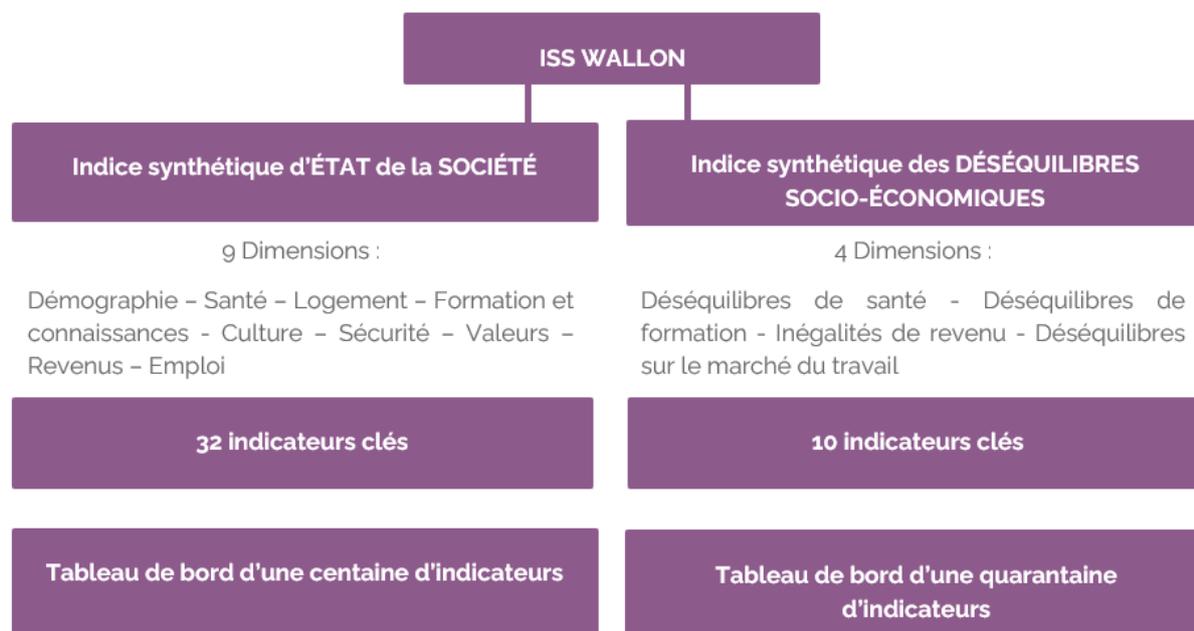
L'écart relatif est une valeur (exprimée en %) qui permet d'apprécier l'écart (la différence) entre deux valeurs, rapporté à une des deux valeurs. Dans le cadre de nos travaux, les valeurs considérées sont celles des deux groupes vivant des situations différentes qui sont sélectionnées. Par exemple, pour l'écart relatif des salaires entre les hommes et les femmes, l'indicateur repris est la différence entre les salaires médians journaliers des hommes et des femmes, rapportée à celui des hommes.

Par ailleurs, le coefficient interquartile retenu pour mesurer l'inégalité des salaires rapporte la différence entre le 3<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> quartile à la médiane :  $(Q3-Q1)/Q2$ . Plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé. Comme il se réfère à la valeur médiane, il permet de comparer la dispersion de séries dont les valeurs médianes sont fort différentes. Les détails des différents calculs d'écarts relatifs pour rendre compte des déséquilibres ou inégalités sont présentés en annexe pour chacun des indicateurs.

**Tableau 1 : Comparaison du nombre de dimensions de l'ISS wallon entre les différents exercices publiés**

		ISS 2014	ISS 2015	ISS 2016	ISS 2017	ISS 2018	ISS 2019	ISS 2020	ISS 2021	ISS 2022
Dimensions couvertes	Dimensions couvertes	10	11	11	13	13	13	13	13	13
	Pour l'indice « état de la société »	8	9	9	9	9	9	9	9	9
	Pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	2	2	2	4	4	4	4	4	4
Indicateurs clés	Indicateurs clés	24	27	30	37	37	40	42	42	42
	Pour l'indice « état de la société »	18	23	26	28	28	30	32	32	32
	Pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	6	4	4	9	9	10	10	10	10
Tableau de bord : nombre d'indicateurs		107	121	124	132	132	135	140	140	140

**Figure 1 : La structure et les dimensions de l'ISS wallon (9<sup>e</sup> exercice)**



## 2.2. LA LISTE DES INDICATEURS CLÉS

**Tableau 2 : Liste des 32 indicateurs clés d'état de la société**

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2021
DÉMOGRAPHIE	Espérance de vie à la naissance	années	Statbel	Statbel – les tables de mortalité annuelles, en âge révolu	2002-2021
DÉMOGRAPHIE	Pourcentage de mères isolées lors de l'accouchement (ni en couple, ni dans leur famille)	%	ONE Banque de données médico-sociales (BDMS) Données avis de naissance	ONE	2004-2021
SANTÉ	Pourcentage de personnes déclarées malades chroniques	%	Agence Intermutualiste (AIM)	AIM Calcul du pourcentage de bénéficiaires concernés par une des situations de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique	2006-2020
SANTÉ	Taux de suicide	nombre par 100 000	Statbel, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2019
SANTÉ	Nombre d'années de vie perdues à 70 ans (standardisées)	années	Statbel, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2019
SANTÉ	Pourcentage d'élèves de 6 <sup>e</sup> primaire en surcharge pondérale (obésité comprise)	%	ONE – Recueil de données sanitaires PSE	SIPES - ULB	2010-2019
LOGEMENT	Rapport entre le prix médian des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté	%	Cadastre SPF Finances et BNB	IWEPS	2002-2020
LOGEMENT	Pourcentage des emprunteurs pour des crédits hypothécaires non régulés	%	BNB Centrale des crédits aux particuliers	BNB	2007-2021
LOGEMENT	Pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité suite à un défaut de paiement	%	CWAPE	CWAPE	2007-2021

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2021
FORMATION	Pourcentage des adultes de 25 à 64 ans sans diplôme ou uniquement avec un diplôme primaire	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel	2002-2021
FORMATION	Pourcentage des adultes de 25 à 64 ans ayant un diplôme du supérieur	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel et Eurostat	2002-2021
FORMATION	Pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Eurostat	2002-2021
FORMATION	Pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire de plein exercice	%	Ministère de la FW-B - AGERS fichiers « pilotage »	AGERS	2004-2021
FORMATION	Pourcentage de personnes âgées de 25-64 ans qui ont participé à une formation pendant les quatre semaines de la période de référence	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel et Steunpunt WSE	2004-2021
SÉCURITÉ	Nombre de tués dans des accidents de la route (surveillance du décès dans les 30 jours à dater de l'accident) par million d'habitants	nombre/million	VIAS - IBSR	VIAS (anciennement IBSR)	2002-2021
SÉCURITÉ	Nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence d'alcool, par million d'habitants	nombre/million	VIAS - IBSR	VIAS (anciennement IBSR) (chiffres pondérés)	2005-2021

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2021
SÉCURITÉ	Nombre d'infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants	nombre/million	CGOP/ statistiques policières de la criminalité, données de gestion	CGOP/ statistiques policières de la criminalité, données de gestion	2002-2020
CULTURE	Pourcentage d'usagers emprunteurs des bibliothèques publiques de la FW-B	%	MFWB, AG Culture – Service général de l'Action territoriale	MFWB	2004-2020
CULTURE	Moyenne annuelle des participants aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FW-B	nombre/ animation	MFWB, AG Culture – Service général de l'Action territoriale	MFWB et IWEPS	2004-2020
CULTURE	Fréquentation par les Belges francophones des attractions touristiques culturelles et naturelles proposées en Wallonie	%	Commissariat général au Tourisme, Observatoire du Tourisme wallon	CGT et IWEPS	2008-2020
VALEURS	Indice de satisfaction globale de la vie	indice de 0 à 10	Baromètre social de Wallonie (BSW) et European Value Survey (EVS) + Veenhoven + European Social Survey ESS + Enquêtes de Santé Sciensano Statbel Suivi trimestriel de conditions de vie	IWEPS, estimation	BSW : 2007, 2012 et 2013 ; EVS (Belgique) 2002-2012, Veenhoven (Belgique) 2002-2012 (Wallonie) 2002 et 2012 ESS 2002-2018 Enquêtes de santé COVID 19 Sciensano 2020-2021 Statbel : 2021
VALEURS	Pourcentage du montant total des libéralités par rapport au revenu total net imposable des ménages	%	SPF Finances	IWEPS	2005-2019
VALEURS	Pourcentage des nouveaux donateurs de sang parmi les adultes de 18 à 65 ans	%	Croix-Rouge de Belgique et Statbel	IWEPS	2006-2021
REVENU	Revenu disponible ajusté net par habitant	euros de 2012 par habitant	ICN Institut des Comptes nationaux	IWEPS	2002-2019

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2021
REVENU	Pourcentage des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes	%	Statbel et BNB - Centrale des crédits aux particuliers	BNB et IWEPS	2007-2021
REVENU	Pourcentage des enfants (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel et Steunpunt WSE	2002-2021
EMPLOI	Taux d'emploi BIT des 20 à 64 ans	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel + Eurostat	2002-2021
EMPLOI	Salaire journalier brut médian : rémunérations ordinaires	euros/ETP (équivalent temps plein)	Office National de Sécurité Sociale ONSS	IWEPS	2002-2021
EMPLOI	Pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés (15 à 64 ans)	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel et IWEPS	2002-2021
EMPLOI	Pourcentage de chômeurs BIT de longue durée (plus d'un an) dans la population totale des chômeurs (15 ans et plus)	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel + Eurostat	2002-2021
EMPLOI	Pourcentage de personnes ayant pris un congé thématique	%	ONEM - Statistiques des paiements ONSS	IWEPS	2002-2021
EMPLOI	Pourcentage de titulaires salariés et indépendants de l'AMI en incapacité de travail depuis plus d'un an et ayant une reconnaissance médicale en invalidité, rapporté à la population wallonne d'âge actif (15 à 64 ans)	%	INAMI Statbel BfP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen : HERMREG	BfP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen : HERMREG (moyenne annuelle au 30 juin)	2009-2020

**Tableau 3 : Liste des 10 indicateurs clés des déséquilibres socio-économiques**

Dimensions	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2021
DESEQUILIBRES de SANTE	Écart relatif entre les taux de suicide des hommes et des femmes		Statbel, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2019
DESEQUILIBRES de SANTE	Écart relatif entre les taux de mortalité des hommes bénéficiant du BIM et des hommes non BIM		Agence Intermutualiste (AIM)	IWEPS et AIM	2003-2020
DÉSEQUILIBRES de FORMATION	Écart relatif entre les pourcentages d'hommes et de femmes de 30 à 34 ans diplômés du supérieur		Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel et IWEPS	2002-2021
DÉSEQUILIBRES de FORMATION	Écart relatif entre les pourcentages d'hommes et de femmes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation		Enquête sur les forces de travail EFT	IWEPS	2002-2021
DÉSEQUILIBRES des REVENUS	Coefficient interquartile des salaires des salariés wallons assujettis à l'ONSS		Office National de Sécurité Sociale ONSS	IWEPS, différence interquartile des salaires journaliers bruts médians des salariés wallons assujettis à l'ONSS, estimés sur la base des ETP par classe salariale, en moyenne annuelle	2002-2021
DÉSEQUILIBRES des REVENUS	Écart relatif salarial hommes-femmes calculé sur les salaires journaliers bruts médians des salariés wallons assujettis à l'ONSS		Office National de Sécurité Sociale ONSS	IWEPS	2002-2021

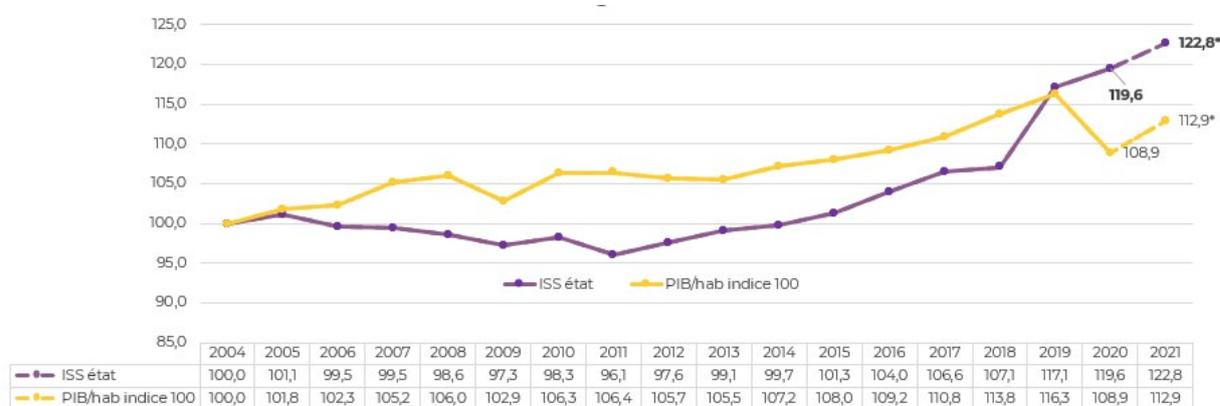
Dimensions	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2021
DÉSÉQUILIBRES des REVENUS	Écart relatif entre les pourcentages de bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration sociale) de 18 à 24 ans et de 25 à 45 ans		Statbel et SPP Intégration Sociale	IWEPS	2003-2020
DÉSÉQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL	Écart relatif entre les taux de chômage BIT des jeunes (15 à 24 ans) et des adultes (25 à 49 ans)		Enquête sur les forces de travail EFT	Statbel + Eurostat + IWEPS	2002-2021
DÉSÉQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL	Écart relatif entre les taux d'emploi BIT des personnes nées en Belgique et des personnes nées hors UE		Enquête sur les forces de travail EFT	Steunpunt WSE et IWEPS	2002-2021
DÉSÉQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL	Écart relatif entre les taux d'emploi BIT des personnes de 25 à 64 ans ayant un niveau de diplôme du secondaire et des personnes ayant un niveau de diplôme du supérieur		Enquête sur les forces de travail EFT	IWEPS	2002-2021

### 3. Résultats de l'ISS de 2004 à 2021

L'ISS agrège deux indices, l'indice d'état de la société et l'indice des déséquilibres socio-économiques. Le premier indice renseigne sur l'évolution de l'état général de la situation sociale en Wallonie à travers neuf dimensions : la démographie, la santé, le logement, la formation, le revenu, l'emploi, la culture, la sécurité et les valeurs. Le deuxième indice met en évidence les déséquilibres, discriminations et inégalités au sein de la population à travers quatre dimensions : la santé, la formation, le revenu et l'emploi. L'analyse de l'évolution des différentes dimensions et des indicateurs clés est essentielle pour l'interprétation des résultats.

Le graphique 1 présente la courbe d'évolution de l'indice « état de la société » (résultat de l'agrégation des neuf dimensions et 32 indicateurs clés qui le constituent) en comparaison à celle du PIB/habitant. L'une et l'autre sont présentées en indice 100 par rapport à l'année de référence 2004.

**Graphique 1 : Évolution de l'indice « état de la société » de 2004 à 2021\* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 9<sup>e</sup> exercice**



Sources AIM, BCSS, BfP-HERMREG, BNB-CCP, BSW, CGOP/B, CGT-OTW, Croix Rouge de Belgique, CWaPE, EVS, IBSR, ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B - AG Culture - AG Action territoriale, ONE - BDMS - PSE, ONEM, ONSS, Sciensano SIPES-ULB, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel-EFT - RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven

Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014).

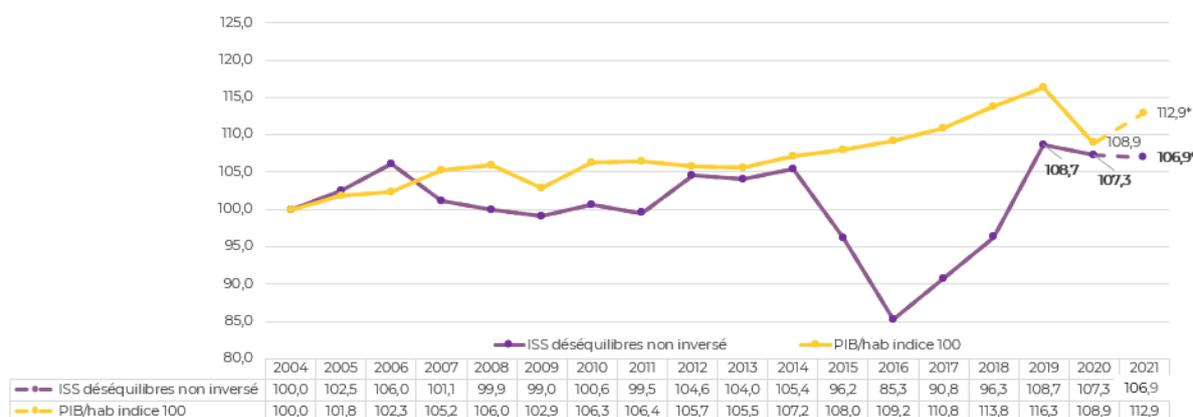
\* provisoire (pour 2021)

Le graphique 1 montre que, globalement, sur l'ensemble de la période 2004-2021, les indicateurs sociaux d'état évoluent positivement (indice 100 en 2004 et 122,8 en 2021).

Une analyse plus détaillée distingue trois phases d'évolution. Une première phase, de 2008 à 2011, est caractérisée par une détérioration des indicateurs sociaux d'état (indice 100 en 2004 et 96,1 en 2011) parallèle à une augmentation du PIB (indice 100 en 2004 ; 106,4 en 2011), cette dernière étant contrariée en 2008 par la crise financière (indice PIB de 102,9 en 2009). Notons que cette crise n'a eu que peu d'effet sur l'évolution de l'indice de situation sociale. Une deuxième phase, de 2011 à 2014, voit l'amorce d'une progression régulière des indicateurs sociaux d'état, alors que le PIB tend à se redresser mais à une vitesse moindre. À partir de 2015, les indicateurs sociaux d'état continuent leur progression à un rythme plus soutenu que l'évolution du PIB. S'ensuit la période Covid et post-Covid qui montre une chute attendue du PIB parallèle à un maintien de la croissance des indicateurs sociaux d'état grâce aux mesures gouvernementales de soutien à l'emploi et aux revenus. À noter qu'à partir de 2019, la courbe de l'ISS-état passe au-dessus de la courbe du PIB.

Le graphique 2 illustre la courbe de l'indice des « déséquilibres socio-économiques », résultat de l'agrégation des quatre dimensions et dix indicateurs clés qui le composent. Une augmentation des déséquilibres a tendance à dégrader la situation sociale ; par conséquent, une diminution de l'indice des déséquilibres illustre une amélioration de la situation. Il est important de noter que, pour l'introduction dans le résultat global (voir graphique 3), la courbe des déséquilibres a été inversée.

**Graphique 2 : Évolution de l'indice « déséquilibres socio-économiques » (non inversé) de 2004 à 2021\* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 9<sup>e</sup> exercice**



Sources : AIM, BCSS, ICN, ONSS, SPP-IS, Statbel – Bulletin de déclaration des décès – EFT – RN, Steunpunt WSE.

Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)

Clé de lecture pour les déséquilibres : s'agissant d'indicateurs non inversés, une augmentation de l'indice correspond à une augmentation des déséquilibres observés.

\* provisoire (pour 2021)

Le graphique 2 montre une évolution tendancielle à la hausse des déséquilibres socio-économiques entre 2004 et 2020 (107,3 en 2020 ; base 100 en 2004).

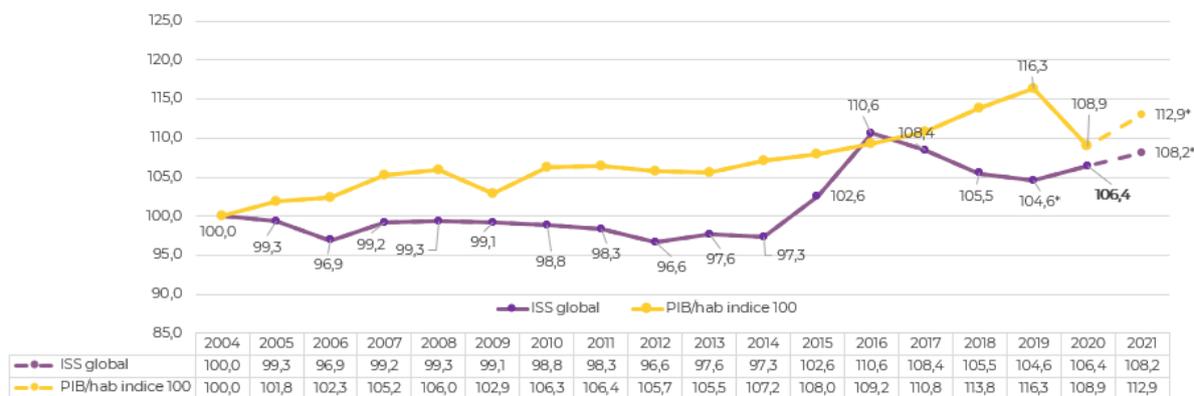
L'analyse des évolutions en cours de période montre une première phase de relative stagnation des déséquilibres entre 2004 et 2011 (indice de 99,5 en 2011), interrompue en 2012, année marquant le début d'une croissance des inégalités, interrompue par une forte diminution des indicateurs de déséquilibres en 2015 et 2016 portée principalement par la réduction des inégalités de genre parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (indicateur 35 en annexe) et parmi les jeunes en décrochage scolaire (indicateur 36 en annexe).

À partir de 2016 et jusqu'en 2019, une augmentation importante des déséquilibres est observée, portée par les deux indicateurs précités (35 et 36 dans l'annexe), mais également par l'augmentation de l'écart relatif entre les jeunes bénéficiaires du RIS (18-24 ans) et les adultes, les jeunes étant de plus en plus nombreux à devoir recourir à l'aide sociale (indicateur 39 de l'annexe), ainsi que par l'augmentation de l'écart relatif entre le taux d'emploi des personnes nées en Belgique et celui des personnes nées hors UE, résidant en Belgique depuis cinq ans ou moins.

À partir de 2020, le soutien apporté par les mesures gouvernementales pendant la crise sanitaire limite les inégalités socio-économiques. Elles restent élevées mais n'augmentent plus.

Le graphique 3 présente la courbe d'évolution de l'Indice agrégeant les dimensions des deux graphiques précédents, en comparaison visuelle avec la courbe d'évolution du PIB/habitant, l'une et l'autre étant présentées en indice 100 par rapport à l'année de référence 2004.

**Graphique 3 : Évolution de l'ISS global de 2004 à 2021\* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 9<sup>e</sup> exercice**



Sources AIM BCSS, BfP-HERMREG, BNB-CCP, BSW, CGOP/B, CGT-OTW, Croix-Rouge de Belgique, CWaPE, EVS, IBSR, ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B - AG Culture - AG Action territoriale, ONE - BDMS - PSE, ONEM, ONSS, Sciensano SIPES-ULB, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel- Bulletin des déclarations des décès - EFT - RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven  
 Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)  
 \* provisoire (pour 2020)

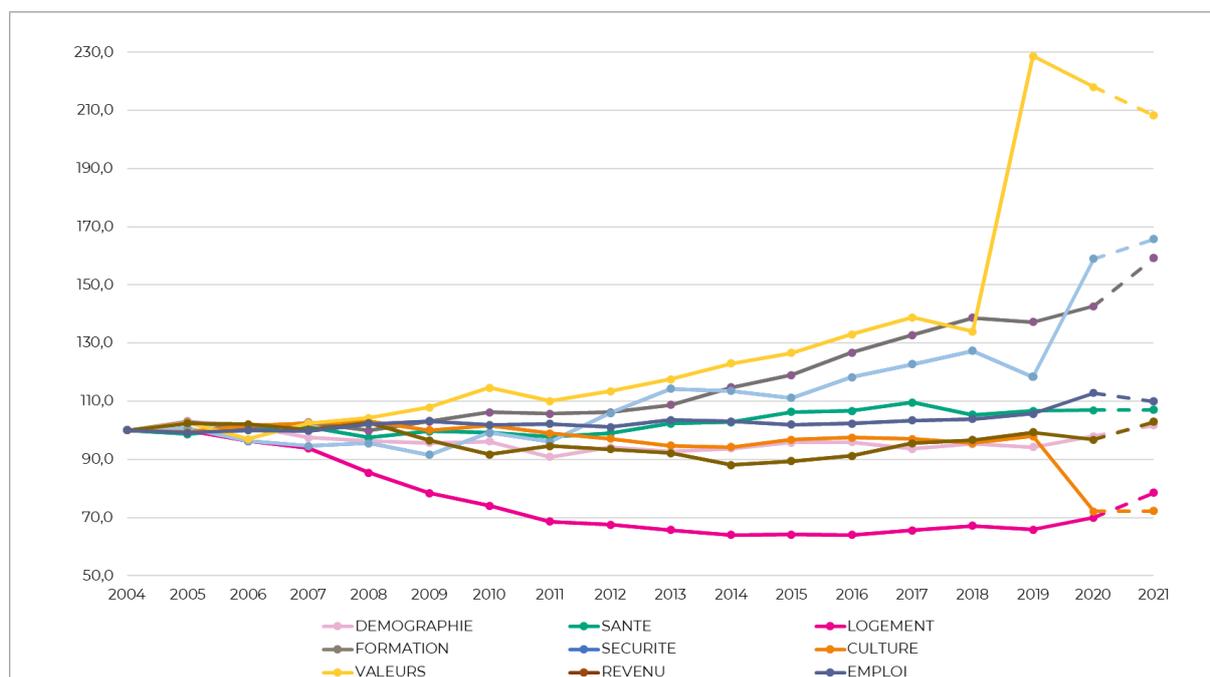
Le graphique 3 montre qu'entre 2004 et 2020 la situation sociale en Wallonie s'améliore passant de l'indice 100 en 2004 à 106,4 en 2020.

Elle est le résultat d'une période de stagnation, voire de régression, de 2004 à 2014. Et, si l'on fait abstraction des fluctuations de l'épisode 2015-2016, la progression de l'ISS est principalement soutenue par les mesures gouvernementales prises durant la crise sanitaire.

L'analyse peut se poursuivre par une présentation des courbes d'évolution des neuf dimensions prises en considération dans l'ISS, que ce soit au travers des indicateurs d'état ou de déséquilibres socio-économiques. Pour l'année 2021, nous disposons de données observées ou estimées pour vingt indicateurs parmi les 32 indicateurs composant l'ISS état.

Les graphiques présentant l'évolution temporelle de chacun des indicateurs clés sur la période de 2002 à 2020 sont présentés en annexe. Dans la mesure des disponibilités statistiques, quatre courbes d'évolution sont représentées dans chacun de ces graphiques : la courbe pour la Wallonie, la courbe pour la Belgique, la courbe pour les hommes vivant en Wallonie et la courbe pour les femmes vivant en Wallonie.

**Graphique 4 : Évolution des différentes dimensions de l'ISS état, de 2004 à 2021\* estimé (indice 100 en 2004), 9<sup>e</sup> exercice**



ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B – AG Culture – AG Action territoriale, ONEM, ONSS, ONE - BDMS - PSE, Sciensano SIPES-ULB, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel Bulletin des déclarations des décès – EFT – RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven  
Calculs : IWEPS

En première approche, le graphique 4 montre, d'une part, une diversité d'évolutions selon les dimensions appréhendées dans l'ISS et, d'autre part, les bouleversements provoqués par la crise sanitaire et ses conséquences.

Une observation plus fine permet de distinguer les évolutions de chacune des dimensions selon leur type de progression :

**1) Une tendance à l'amélioration pour les dimensions suivantes :**

- **Valeurs** : amélioration expliquée par une augmentation des indicateurs de solidarité / générosité citoyenne et plus encore au cours des deux dernières années (voir indicateurs 22 et 23 en annexe), et d'une tendance à la hausse de l'indice de satisfaction de vie, perturbée durant les années de crise sanitaire (2020 et 2021) (indicateur 21) ;
- **Formation** : amélioration expliquée par une augmentation des adultes diplômés du supérieur (indicateur 11), une diminution des adultes sans diplôme ou très faiblement diplômés (enseignement primaire) (indicateur 10), une augmentation des élèves « à l'heure » dans le secondaire (indicateur 13), une diminution des jeunes en situation d'abandon scolaire précoce (indicateur 12) ;
- **Sécurité** : amélioration expliquée par une diminution des tués dans les accidents de la route (indicateur 15) et une diminution du nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool (indicateur 16). L'année 2020 a été particulièrement marquée par cette réduction, expliquée notamment par la plus faible mobilité des personnes durant le confinement, ainsi que par la fermeture de l'Horeca réduisant *de facto* la consommation d'alcool en dehors des lieux de domicile ou résidence (même si la consommation privée peut avoir augmenté) ;

- **Revenus** : augmentation du revenu disponible par habitant (indicateur 24), réduction du pourcentage des personnes majeures en règlement collectif de dettes (indicateur 25) ;
- **Démographie** : augmentation de l'espérance de vie à la naissance, interrompue en 2020 en raison de la crise de la Covid 19 mais suivie d'une reprise en 2021 (indicateur 1).

## 2) Une tendance à la dégradation pour la dimension suivante :

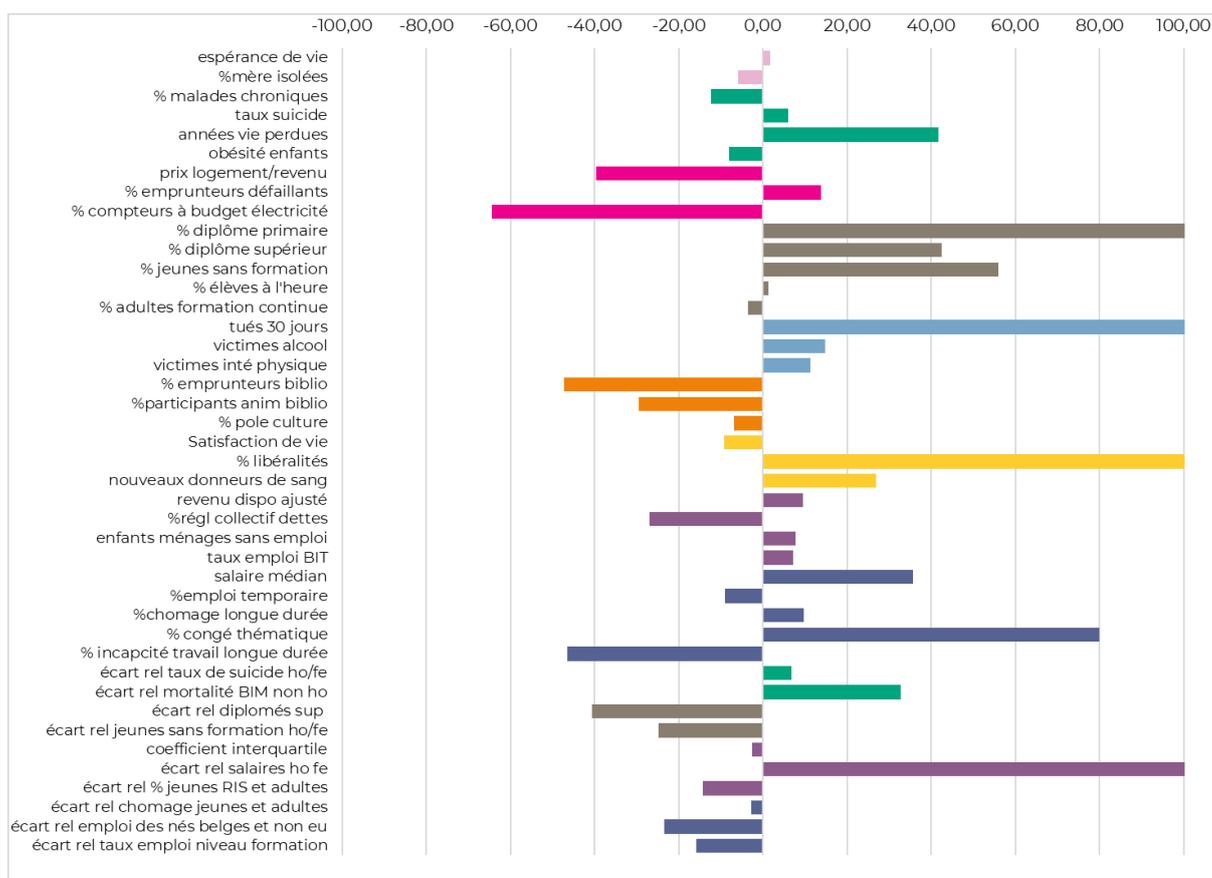
- **Logement** : dégradation expliquée par un accès de plus en plus difficile à la propriété (augmentation du rapport entre le prix médian des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté) (indicateur 7) et par une précarité énergétique de plus en plus grande (augmentation du pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité) (indicateur 9).

## 3) Une tendance contrastée pour les dimensions suivantes :

- **Santé** : réduction du nombre d'années de vie perdues (indicateur 5), réduction du taux de suicide (indicateur 4), mais une augmentation du pourcentage de malades chroniques (indicateur 3) ;
- **Emploi** : augmentation du salaire médian (indicateur 28), augmentation du taux d'emploi (indicateur 27), augmentation des salariés bénéficiant d'un congé thématique (indicateur 31) mais une forte augmentation du pourcentage de travailleurs en incapacité de travail de longue durée (indicateur 32) ;
- **Culture** : une stabilisation jusqu'en 2019 des indicateurs de fréquentation des lieux touristiques culturels et naturels (indicateur 20), de participation aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture (indicateur 19) et d'emprunts de livres en bibliothèques (indicateur 18), mais une chute de ces indicateurs au cours des deux dernières années en raison de la fermeture de nombreux lieux touristiques et culturels.

Le graphique 5 présente les taux de croissance ou de décroissance des 42 indicateurs clés composant l'ISS entre 2004 et 2020. Il offre une vue synthétique des évolutions sur l'ensemble de la période observée en outrepassant les évolutions annuelles ; ce faisant, il permet d'attirer rapidement l'attention sur des faits marquants. Le graphique n'intègre pas les données pour 2021 étant donné que nous ne disposons que d'une partie seulement des données actualisées pour cette dernière année.

**Graphique 5 : Taux de croissance/décroissance sur 17 ans (2004-2020) des différents indicateurs clés composant l'ISS de 2004 à 2020, 9<sup>e</sup> exercice**



Sources AIM, BCSS, BfP-HERMREG, BNB-CCP, BSW, CGOP/B, CGT-OTW, Croix-Rouge de Belgique, CWaPE, EVS, IBSR, ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B - AG Culture - AG Action territoriale, ONE - BDMS - PSE, ONEM, ONSS, Sciensano SIPES-ULB, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel Bulletin des déclarations des décès - EFT - RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven,  
Calculs : IWEPS

Clé de lecture : plus l'indicateur a une évolution positive, plus cela est favorable à la situation sociale.

Qu'observe-t-on dans le graphique 5 ?

**1) une progression nette (favorable à la situation sociale) pour cinq indicateurs :**

- diminution des adultes sans diplôme ou très faiblement diplômés (enseignement primaire) ;
- diminution des tués dans les accidents de la route ;
- augmentation de la solidarité / générosité des Wallons par les dons financiers (libéralités) ;
- augmentation des salariés bénéficiant d'un congé thématique ;
- réduction de l'écart salarial hommes-femmes.

**2) Une progression modérée (favorable à la situation sociale) pour six indicateurs :**

- diminution des jeunes en situation d'abandon scolaire précoce ;
- augmentation des adultes diplômés du supérieur ;
- réduction du nombre d'années de vie perdues ;
- augmentation du salaire médian ;

- réduction de l'écart relatif entre le taux de mortalité des hommes bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) et celui des hommes qui ne bénéficient pas de ce statut BIM ;
- augmentation de la solidarité des Wallons mesurée par le pourcentage de nouveaux donneurs de sang.

### 3) Une dégradation modérée (défavorable à la situation sociale) pour six indicateurs :

- augmentation du rapport entre le prix médian des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté (→ accès de plus en plus difficile à la propriété) ;
- augmentation de l'inégalité de genre parmi les jeunes adultes (30-34 ans) diplômés du supérieur ;
- augmentation du pourcentage des majeurs en règlement collectif de dettes ;
- diminution de la participation aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture (impact direct de la crise sanitaire et du confinement imposé en 2020) ;
- augmentation du pourcentage d'enfants (de 0 à 17 ans) vivant dans un ménage sans emploi ;
- augmentation de l'écart relatif des taux d'emploi entre les personnes nées en Belgique et les personnes d'origine non UE28 résidant en Belgique depuis cinq ans ou moins.

### 4) Une dégradation nette (défavorable à la situation sociale) pour trois indicateurs :

- augmentation du pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité ;
- augmentation du pourcentage de travailleurs en incapacité de travail de longue durée ;
- diminution du pourcentage d'usagers emprunteurs des bibliothèques publiques (impact direct de la crise sanitaire et du confinement imposé en 2020), diminution des fréquentations des attractions touristiques.

## 4. Analyses et perspectives sur les conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie

Cette section du rapport propose une analyse des impacts de la crise sanitaire, à laquelle se sont superposés les inondations, la guerre en Ukraine, la crise énergétique et le choc inflationniste, sur l'évolution à court terme (2022-2023) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie sous le prisme des dimensions couvertes par l'ISS : démographie, santé, logement, formation, sécurité, culture, valeurs, revenus et emploi. Une dimension complémentaire est consacrée aux populations en grande précarité et à l'urgence sociale.

L'exercice s'articule au scénario économique esquissé dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2022-2027*<sup>3</sup> élaborées pour les trois régions sur la base du modèle multirégional et multisectoriel HERMREG<sup>4</sup>. Ces perspectives sont le résultat de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan pour la période 2022-2027<sup>5</sup>. Elles sont donc cohérentes avec la projection nationale de juin 2022, qui est elle-même basée sur les informations économiques et budgétaires disponibles au 3 juin 2022. Ces perspectives régionales sont le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude et de statistique des trois régions (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse - IBSA, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique - IWEPS et Statistiek Vlaanderen).

En pratique, les estimations d'évolution sont chiffrées lorsque les prévisions sont mesurables à partir d'hypothèses tangibles. Dans les autres cas, l'option retenue est de développer les évolutions possibles à partir du socle d'informations disponibles, en se basant notamment sur une revue de la littérature et des échanges avec des personnes ressources.

L'étude entend apporter une contribution à la réflexion et à la décision, entre autres pour redéfinir des priorités cohérentes dans les différentes politiques sectorielles et, plus transversalement, en matière de cohésion sociale, d'assurance sociale, de protection sociale et de mécanismes de redistribution.

### 4.1. LE SCÉNARIO POUR 2022 ET 2023

#### **Encadré 2 : Résumé du scénario développé dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2022-2027***

En 2021, après la chute de l'activité économique en 2020 suite à la pandémie de Covid-19, le PIB en volume wallon aurait pratiquement rejoint son niveau d'avant la crise sanitaire (+6,3% après -6,2% en 2020), grâce notamment au dynamisme de l'industrie manufacturière qui représente 17% de la valeur ajoutée totale. La quasi-totalité du choc sur l'activité économique en 2020 a été absorbée par la diminution de la durée du travail par tête, ce qui a permis de limiter la baisse

<sup>3</sup> Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2021), *Perspectives économiques régionales 2022-2027*, juillet 2022.

<sup>4</sup> Le modèle HERMREG s'articule lui-même entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan ; les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont décomposées à l'aide de clés de répartition régionales endogènes. Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP - IBSA - IWEPS - SVR, janvier 2008.

<sup>5</sup> Bureau fédéral du Plan (2022), *Perspectives économiques 2022-2027*, juin 2022.

de l'emploi intérieur en Wallonie en 2020 (-0,3%) et d'enregistrer une forte hausse en 2021 (+2,0%). Le niveau du taux de chômage wallon était redevenu inférieur à celui de 2019 (12,0% contre 12,5%). Grâce notamment aux mesures de soutien des pouvoirs publics, le pouvoir d'achat des Wallons et des Wallonnes, approché au niveau macroéconomique par le revenu disponible réel par habitant, se serait accru, en moyenne, de +1,2%.

En 2022, le choc inflationniste et la guerre en Ukraine brident la reprise, qui devrait quand même se traduire par une croissance du PIB en volume wallon de l'ordre de +2,5%. Malgré cet effet d'acquis de croissance favorable, la croissance de l'emploi intérieur wallon se tasserait à +1,3%. Le taux de chômage poursuivrait sa tendance à la baisse (11,9%)<sup>6</sup>. La forte inflation entraînerait une baisse du pouvoir d'achat des ménages wallons de l'ordre de -0,2%.

En 2023, la croissance des marchés potentiels d'exportations internationales ralentit, tandis que les effets de rattrapage de la consommation des particuliers s'affaiblissent. Il devrait en résulter un ralentissement sensible de la croissance du PIB wallon, estimée à +1,1%. Le ralentissement conjoncturel pèserait sur la progression de l'emploi, laquelle se limiterait à +0,4% en Wallonie. Le taux de chômage renouerait avec son niveau de 2021 (12,0%). Le revenu disponible réel par habitant devrait augmenter grâce à l'indexation des salaires et des allocations sociales qui dépasse l'inflation.

Au cours de la période 2024-2027, après une légère accélération de la croissance économique en 2024, les économies régionales progresseraient par la suite à des rythmes de croissance plus modérés, se rapprochant des tendances passées. Au total, au cours de la période 2024-2027, la croissance annuelle moyenne du PIB wallon serait de l'ordre de +1,3%. Les créations nettes d'emplois intérieurs s'élèveraient, en moyenne annuelle, à 8 300 personnes en Wallonie (+0,6% par an). Parallèlement, la croissance de la population active occupée repartirait à la hausse, accélérée en 2025-2026 sous l'effet du relèvement de l'âge légal de la pension, et se traduirait par une baisse tendancielle du taux de chômage (-0,7 pp, 11,3%). On retrouverait une croissance du pouvoir d'achat par habitant proche de celle observée en moyenne avant la crise (2015-2019), soit +1,2%. La contribution des pensions participe relativement plus à la hausse des revenus.

Les finances publiques sont fortement sollicitées par la superposition des crises actuelles : aux coûts des inondations de 2021 et de la gestion de la Covid-19 s'ajoutent les mesures de soutien et autres dépenses en lien avec la crise énergétique et la guerre en Ukraine. En outre, la forte poussée inflationniste a des impacts directs et indirects plus importants sur les dépenses que sur les recettes publiques. Par ailleurs, de nouvelles dépenses pluriannuelles sont budgétées par les gouvernements fédéral et régionaux pour répondre aux défis sociétaux. Citons le relèvement progressif des pensions minimales et autres minima sociaux, le refinancement des soins de santé, les accords sectoriels infirmiers, les plans de relance et le refinancement de la Défense. Ceci s'ajoute aux coûts croissants liés au vieillissement démographique et à la remontée des charges d'intérêts de la dette publique.

Les Communautés et les Régions sont majoritairement financées par des dotations indexées et sont dès lors relativement protégées des effets de l'inflation. Elles supportent toutefois une partie des coûts des crises actuelles et investissent dans diverses politiques, notamment via leurs plans de relance. Le déficit de la Région wallonne est en recul, mais reste non négligeable et plus élevé qu'avant la crise de la Covid-19 (-0,3% du PIB en 2027).

<sup>6</sup> En raison d'une rupture statistique sur le taux de chômage wallon en 2022, celui-ci diminue moins fortement cette année ; l'effet de cette rupture peut être estimé à +0,4 point de pourcentage.

Ces perspectives sont assorties de risques majoritairement négatifs. La guerre en Ukraine pourrait se durcir et les importations d'énergie russe être totalement interrompues, ce qui entraînerait une nouvelle hausse significative des prix de l'énergie. L'économie chinoise est vulnérable à une crise de son marché immobilier, tandis que de nouveaux confinements pourraient entraîner des perturbations supplémentaires dans les chaînes d'approvisionnement internationales. La persistance d'une inflation élevée pourrait inciter les banques centrales aux États-Unis et en Europe à relever plus fortement leurs taux directeurs, ce qui, via une vague de ventes sur les marchés obligataires, pourrait mener à une hausse supplémentaire des taux de long terme et ainsi poser problème aux États fortement endettés.

Ce scénario est extrapolé aux dimensions sociales de l'ISS.

## 4.2. DÉMOGRAPHIE

L'année 2020 a été marquée en Wallonie, comme dans de nombreuses régions du monde, par une surmortalité qui a entraîné une baisse de l'espérance de vie à la naissance de plus d'un an (78,9 ans) alors qu'elle était calculée à 80,3 ans en 2019. En 2021, l'indicateur repart à la hausse pour atteindre 79,9 années, soit juste un peu en dessous du chiffre de 2019.

Les analyses des chiffres de (sur)mortalité liés à crise de la Covid-19 en Belgique (Bourguignon *et al.*, 2020 ; Solidaris, 2020 ; Sciensano, 2021) montrent que tous les groupes de population sont touchés, mais les plus précaires le sont plus encore. Ces analyses attirent en outre l'attention sur l'influence des facteurs d'âge, de sexe et d'appartenance (situation) sociale. Être moins avantagé d'un point de vue socio-économique est associé à plus de comorbidités et donc à une plus grande vulnérabilité face au virus (Bourguignon *et al.*, 2020).

Plusieurs exemples de vulnérabilités socio-économiques (Bourguignon *et al.*, 2020 ; Solidaris, 2020) font écho à différentes dimensions de l'ISS :

- l'influence des conditions de logement, qui rendent les périodes de confinement plus difficiles pour les familles précaires vivant dans des logements parfois densément peuplés, et favorisent la circulation du virus ;
- l'influence de l'emploi notamment, avec le recours au télétravail plus difficile, voire impossible, pour certains travailleurs peu diplômés et avec des salaires peu élevés, les rendant plus vulnérables par rapport au virus ;
- ou encore l'influence de l'accès aux soins, avec un moindre recours aux soins de santé des personnes vivant dans la précarité, ce qui augmente les comorbidités.

Le dernier exercice de mise à jour des perspectives démographiques du Bureau fédéral du Plan (BFP) de juin 2022 (Bureau fédéral du plan, 2022)<sup>7</sup> table sur un scénario selon lequel la crise sanitaire n'apportera plus de surmortalité prononcée dès 2021. Celle-ci est estimée (tableau 4), pour la Wallonie et pour l'année 2022, à 80,8 ans (78,3 ans pour les hommes et 83,1 ans pour les femmes). Les perspectives montrent de légères augmentations encore pour 2023 et 2024.

<sup>7</sup> Pour lequel les Régions, dont l'IWEPS, ont été associées à la construction du scénario.

**Tableau 4 : Estimation de l'évolution de l'espérance de vie à la naissance pour la Wallonie suivant le scénario des perspectives de juin 2022<sup>8</sup>**

	2019 Statbel	2020 Statbel	2021 Statbel	2022 Scénario BFP	2023 Scénario BFP	2024 Scénario BFP
Espérance de vie (Wallonie) hommes et femmes	80,3	78,9	79,9	80,8	81,0	81,1
Espérance de vie (Wallonie) hommes	77,7	76,3	77,2	78,3	78,5	78,7
Espérance de vie (Wallonie) femmes	82,8	81,6	82,5	83,1	83,3	83,4

Sources : 2019-2021 : observations, Statbel ; 2021-2070 : perspectives - Update Ukraine, BFP et Statbel

Quelques points d'attention sont à surveiller dans les mois à venir, qui pourraient avoir un impact sur les courbes de mortalité et d'espérance de vie : d'une part, les reports de soins et de dépistages liés à la période de confinement et de déconfinement progressif, les dégâts sur la santé mentale des personnes vulnérables ou rendues vulnérables par la crise, le taux de circulation du virus et les couvertures vaccinales, en particulier des personnes vulnérables, ou encore le développement plausible de variants pour lesquels la protection actuelle des vaccins serait diminuée ou insuffisante.

Le contexte démographique est particulièrement incertain ces dernières années et pour celles à venir. À la crise sanitaire de la Covid-19 s'est ajouté le contexte difficile de la guerre en Ukraine. La croissance démographique et la structure de la population wallonne sont impactées depuis 2022 par un afflux de réfugiés ukrainiens dont le nombre, la composition et la durée du séjour sont très difficiles à quantifier.

## 4.3. SANTÉ

### 4.3.1. Pourcentage de malades chroniques

Les maladies chroniques (parmi lesquelles cardiopathies, suites d'un accident vasculaire cérébral, cancers, affections respiratoires chroniques, diabète, dépressions sévères...) sont des affections de longue durée. Ces maladies ont des répercussions sur la vie quotidienne, sur la santé mentale, sur la consommation de soins, sur l'autonomie ainsi que sur le risque de décès. La vulnérabilité de ces malades chroniques a été accrue depuis mars 2020 et ces personnes ont probablement souffert de reports de soins liés aux confinements successifs.

La Fondation Registre du Cancer cherche à évaluer l'impact des reports de soins et de diagnostics sur les cancers. Dans une publication de 2021 (Peacock, *et al.* 2021), les chercheurs rapportent une réduction de -44% des diagnostics de cancer en avril 2020 par rapport au même mois de l'année précédente. Les résultats de l'étude du Registre du Cancer (2022) montrent qu'en 2020, 21 608 diagnostics ont été posés en Wallonie. Par rapport à 2019, cela constitue une baisse du nombre de diagnostics de -7%. Les chiffres pour l'année d'incidence 2020 ont été clairement influencés par la pandémie de la Covid-19 ; les impacts varient considérablement en fonction du sexe, de l'âge, de la localisation de la tumeur, du stade de la maladie et des tendances de l'incidence au cours des années précédentes (Fondation Registre du Cancer, 2022). Concernant certains cancers pour lesquels un traitement précoce augmente les chances de survie, les décès pourraient être plus élevés dans les mois ou années à venir.

<sup>8</sup> BFP - Statbel (2022). Perspectives démographiques 2021-2070 Update Ukraine : Nette révision à la hausse de la croissance de la population en 2022 suite à la guerre en Ukraine, juin 2022, 4p.

Les complications et les décès liés aux maladies chroniques pourraient donc augmenter dans les années à venir, en raison de ces reports de diagnostics ou de traitements.

Par ailleurs, les personnes qui ont contracté la Covid-19 et qui ont développé des symptômes sévères ayant nécessité un passage aux soins intensifs peuvent souffrir, pendant les mois qui suivent, de handicaps physiques, psychologiques et/ou cognitifs à long terme (KCE, 2021). Un autre groupe attire aussi l'attention, ce sont les victimes du « covid long ». L'étude du KCE (2021) s'intéresse à la large gamme de symptômes rapportés dans de premières études autour de personnes n'ayant pas nécessairement développé de symptômes sévères de la Covid-19 mais souffrant d'affections sur le système respiratoire, cardiaque, musculo-squelettique ou neurologique, à long terme. D'après le KCE (2021), en Belgique, le « covid long » touche aussi bien les personnes qui ont fait une forme grave de la Covid-19 que celles qui n'ont présenté qu'une atteinte légère ; toutes les catégories d'âge sont concernées, mais avec une fréquence plus élevée pour les 35-69 ans. Six mois après une infection par le coronavirus, au moins une personne sur sept en garde encore l'un ou l'autre symptôme (KCE 2021).

Ces deux groupes de personnes, affectées à plus long terme par des symptômes liés à la Covid-19, pourraient sensiblement faire augmenter la liste des personnes déclarées malades chroniques pour 2022 et les années suivantes.

Par ailleurs, le pourcentage de malades chroniques parmi la population est susceptible d'être influencé à la hausse en raison d'une augmentation des problèmes de santé mentale dans la population. Une augmentation des sentiments d'incertitude et des angoisses a été rapportée par plusieurs enquêtes (notamment Sciensano 2020, 2021, 2022) et autres interlocuteurs au cours des derniers mois. Ce point est détaillé dans la section suivante.

Il convient de noter que l'évolution de cet indicateur est en décalage par rapport aux observations actuelles en raison du délai imparti pour qu'une personne soit déclarée « malade chronique » et entre dans la statistique (reconnaissance d'une situation de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique). Néanmoins, il est important de souligner la vulnérabilité particulière des malades chroniques lors de ces années 2020 à 2022, et dans les mois qui viennent.

#### 4.3.2. Santé mentale : taux de suicide et sentiment de mal-être

Des sources d'angoisse et une détérioration de la santé mentale, contribuant à des sentiments de mal-être, sont des éléments rapportés par diverses études en lien avec la pandémie et ses conséquences. Dès la première enquête de Sciensano en mars 2020, les résultats faisaient état d'une prévalence importante des troubles anxieux (23%) et dépressifs (20%), soit environ deux fois supérieure aux valeurs obtenues en 2018 (Sciensano, 2020a). Les personnes les plus touchées par ces affections sont les femmes, les jeunes de 16 à 24 ans (où la différence avec 2018 est la plus importante), mais aussi les adultes jusque dans la cinquantaine (Sciensano, 2020a). Les résultats ont fluctué d'une enquête à l'autre depuis mars 2020, et d'une vague de Covid-19 à l'autre. Ils sont moins fréquents en mars 2022 avec 19% de prévalence des troubles anxieux et 16% de prévalence des troubles dépressifs (Sciensano, 2022). Les résultats de l'enquête de mars 2022 confirment les analyses précédentes : les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à éprouver de l'anxiété (22,5%, pour 15%) (Sciensano, 2022 ; Cardelli *et al.*, 2022). Les jeunes sont particulièrement touchés : 24% des jeunes adultes (18-29 ans) souffrent d'anxiété et 26% de dépression (Sciensano, 2022).

Des différences significatives sont également observées en fonction du statut professionnel des répondants - avoir un travail rémunéré agit comme un facteur protecteur (Sciensano, 2021) -, et de la composition du ménage - les personnes isolées sont plus touchées. Ce point sera également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

Une enquête spécifique sur le bien-être des professionnels du secteur de l'aide et des soins a été réalisée de manière à étudier l'impact de la pression accrue exercée sur ces personnes pendant cette crise de la Covid-19 (Sciensano, 2021). En mars 2021, 27% de la population enquêtée souffrait de troubles anxieux généralisés (Sciensano, 2021), soit plus d'un quart des travailleurs du secteur. La vulnérabilité de ces personnes qui, par leur métier, prennent soin des autres risque de provoquer des effets en cascade sur l'état de santé de la population et les inégalités de santé. Ce point sera également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

À côté de ces troubles, les pensées suicidaires font aussi l'objet d'analyse. Parmi les répondants à la dernière enquête complète de Sciensano (mars 2022), 10,5% expriment avoir eu des pensées suicidaires durant la pandémie et une majorité (71%) dit les avoir eues au cours des trois derniers mois. Environ 7% de l'ensemble de la population adulte aurait pensé au suicide depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (Sciensano, 2022). Cependant, l'analyse de Sciensano (2022) explique avec beaucoup de prudence que le nombre de personnes ayant tenté de s'ôter la vie en Belgique n'a pas augmenté de manière significative pendant la pandémie par rapport à la période pré-Covid.

### 4.3.3. Inégalités de santé

L'impact de la première vague de la pandémie de Covid-19 (mars à juin 2020) sur les inégalités en mortalité a été variable suivant les âges : chez les personnes âgées de 65 ans et plus, la mortalité a augmenté dans tous les groupes de revenus, mais l'augmentation a été plus forte dans les groupes défavorisés, ce qui a conduit à une augmentation des inégalités de mortalité au-delà de 65 ans (Renard F. *et al.*, 2022).

Une autre étude sur la surmortalité réalisée en 2021 (Solidaris, 2021) souligne que la surmortalité liée à la Covid-19 a frappé plus durement les bénéficiaires du BIM. Parmi ceux-ci vivant en Wallonie, la surmortalité relative (normalisée par âge et par sexe) est de 73% pour les bénéficiaires du BIM et de 47% pour les non BIM (Solidaris, 2021).

Comme déjà rapporté par plusieurs enquêtes ou études (Sciensano, 2020a, b, c, d, 2021, 2022 ; UCL ; Observatoire de la santé du Hainaut 2020 ; Solidaritis, 2020 ; Renard F. *et al.*, 2022), les troubles de santé et la difficulté d'accès aux soins ont affecté plus sensiblement certaines sous-populations : les jeunes, les adultes en situation socio-économique difficile, les membres de familles monoparentales, les travailleurs de l'Horeca, du secteur du transport, les artistes et les travailleurs de très petites entreprises (TPE) en difficulté.

L'analyse comparée des enquêtes belges de santé par interview réalisée par Sciensano et l'Université de Gand (Van Wilder *et al.*, 2022) montre, quant à elle, d'une part qu'un plus grand nombre d'années de vie en bonne santé ont été perdues par les personnes atteintes d'une maladie chronique et ayant un statut social « bas » par rapport à celles atteintes également et qui ont un statut social plus élevé, et d'autre part, que d'une enquête à l'autre, cette inégalité a augmenté au cours de ces dernières années.

### 4.3.4. Insécurité alimentaire et état nutritionnel

L'accès à la nourriture et à une nourriture saine et équilibrée est un déterminant important des conditions de santé.

En raison de l'évolution récente des changements climatiques et des crises énergétiques et de l'inflation notamment, et leurs conséquences sur les prix de l'alimentation, des préoccupations liées à l'insécurité alimentaire sont mises en évidence dans les résultats de la dernière enquête de santé de Sciensano (2022). En mars 2022, en Belgique, 15% des personnes de 18 ans et plus ont déclaré qu'elles craignaient que la nourriture dont elles disposaient ne s'épuise avant leur prochaine rentrée

d'argent, 7% ont rapporté avoir effectivement manqué de nourriture en raison de ressources financières insuffisantes et 15% n'ont pas eu les moyens de s'offrir une alimentation saine et équilibrée au cours des trois derniers mois (Sciensano, 2022). Malheureusement, comme le constate Sciensano, ces chiffres ont considérablement augmenté par rapport à juin 2020. Les conditions climatiques très difficiles de cet été, en Wallonie et dans de nombreuses régions du monde, ainsi que le conflit armé en Ukraine contribueront encore à maintenir l'insécurité des approvisionnements et des prix dans le secteur des aliments de base pour les mois à venir. Les perspectives en termes d'insécurité alimentaire sont donc loin d'être rassurantes. Ce point sera également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

Par ailleurs, la question de l'état nutritionnel des enfants, et en particulier de l'obésité, est une préoccupation importante en Wallonie et fait partie des indicateurs suivis dans ce rapport (pourcentages des élèves de 6<sup>e</sup> primaire en surcharge pondérale, obésité comprise). Malheureusement, les données de cet indicateur proviennent des visites médicales scolaires qui ont été fortement perturbées depuis 2020 avec la crise sanitaire. Le suivi de cette statistique n'a donc pas été possible pour cette édition de l'ISS. En ce qui concerne la problématique de l'obésité des adultes, la comparaison des résultats des différentes enquêtes de Sciensano permet de mettre en évidence quelques tendances récentes. Deux ans après le début de la pandémie, le pourcentage des personnes de 18 ans et plus souffrant d'obésité est de 21%. Ce pourcentage n'a pas augmenté de manière significative par rapport à mars 2021 (19%), mais il est significativement plus élevé qu'en 2018 (16%) et qu'en avril 2020 (19%) (Sciensano, 2022).

## 4.4. LOGEMENT

### 4.4.1. Rapport prix/revenu, l'accès à la propriété

La crise du coronavirus a eu des impacts conséquents sur le marché immobilier en 2020. Les mesures de confinement strict ont eu pour effet de réduire le nombre de transactions immobilières au premier trimestre 2020. Ceci est observé dans le baromètre des notaires du premier trimestre 2020 avec une réduction en Wallonie de -5,4% de janvier à mars. Les transactions ont ensuite repris progressivement. Les chiffres des six premiers mois de 2021 montrent des augmentations très importantes de l'activité immobilière : le nombre de transactions a augmenté de +19,4% en Wallonie par rapport aux six premiers mois de 2019 (Baromètre des notaires, 2021).

En 2022 et 2023, la crise énergétique et l'inflation sur de nombreux biens pourraient sensiblement perturber le marché. L'activité immobilière a diminué au premier semestre 2022 dans toutes les régions du pays par rapport à la même période en 2021 ; cette diminution est de -5,7% pour la Wallonie (Baromètre des notaires, 2022). Les acheteurs sont par ailleurs de plus en plus attentifs à la performance énergétique des bâtiments (PEB) comme critère d'achat. Le nombre de maisons à vendre, majoritairement avec de moins bons PEB, est en hausse de +6,1% en Wallonie (Smartblock, 2022).

Au niveau des prix des maisons, des augmentations sont observées en Wallonie depuis de nombreuses années, avec une accélération de la hausse depuis 2015 (Statbel 2022 <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/prix-de-limmobilier> et Warisse C, 2022). Pour le premier trimestre de 2022, les statistiques de Statbel permettent de nuancer ces augmentations en fonction des types de bâtiments :

- les maisons de type fermé ou demi-fermé ont affiché un prix médian de 169 000 euros, soit une hausse de prix de +6,3% par rapport à la même période l'an dernier ;
- le prix médian des maisons de type ouvert a progressé en Wallonie de 25 000 euros (+9,6%) pour atteindre 285 000 euros ;
- les prix des appartements ont augmenté de +8,3% et coûtent en moyenne 170 000 euros.

Le Baromètre des notaires (2022) annonce cependant une diminution de prix du premier au deuxième trimestre 2022, associée à une baisse de l'activité immobilière. Cela pourrait être lié au stock de maisons en vente qui augmente sur des biens de faibles PEB, qui nécessiteraient de grosses rénovations et qui sont donc peu attractifs. En effet, les rénovations sont particulièrement coûteuses et difficiles à mettre en œuvre, en raison de l'augmentation des prix des matériaux et d'une pénurie affectant une partie de ceux-ci, combinée à une pénurie de main-d'œuvre dans la construction/rénovation. Cette dernière tendance est à surveiller.

Par ailleurs, les différentes crises (Covid, inflation et énergétique) devraient affecter la capacité d'emprunt d'une partie des ménages, avec des effets depuis 2021 et pour les années à venir. Par exemple, l'accès des jeunes ménages à l'achat d'un premier logement devrait être rendu encore plus difficile par leur vulnérabilité sur le marché de l'emploi, leur vulnérabilité par rapport au revenu et par les conditions plus difficiles d'octroi de prêt attendues dans le secteur bancaire (nécessité de fonds propres élevés notamment). Cette tendance s'observe dans les statistiques de 2021. L'accès à la propriété des jeunes semble de plus en plus difficile : en cinq ans, la part des moins de 30 ans parmi les acheteurs a légèrement diminué (Warisse C, 2022).

Il est important de rappeler également qu'en juillet 2021, la Wallonie a été frappée par des inondations catastrophiques. Au-delà des dégâts humains, les inondations ont entraîné aussi des conséquences sur certains marchés immobiliers locaux. Les territoires sinistrés accusent une perte de valeur immobilière, comme ceux localisés dans des zones d'aléas d'inondations (Baromètre des notaires, 2022b). À proximité des zones sinistrées, les zones préservées sont caractérisées par une hausse des prix en fonction des besoins de relocalisation. Cette hausse concerne aussi les loyers. Ce point sera également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

La hausse des prix de l'immobilier augmente encore les inégalités d'accès à la propriété pour les ménages les plus fragiles financièrement. Cette hausse des prix d'acquisition combinée à la flambée de l'inflation peut également avoir un effet sur les loyers demandés.

L'ensemble de ces différents constats et hypothèses amène à supposer un accès de plus en plus difficile à la propriété pour les jeunes sans fonds propres, ainsi que pour les ménages dont les revenus ont été réduits par les crises sanitaires, puis énergétiques. La question de la qualité de l'isolation des bâtiments et des logements apparaît comme un critère essentiel pour les années à venir, tant pour les prix de vente que pour les difficultés de remboursements des prêts.

#### 4.4.2. Emprunteurs défaillants pour des crédits hypothécaires, difficultés de paiement du logement

Dans le cadre de la crise sanitaire, le secteur bancaire, le ministre des Finances, la Banque Nationale de Belgique et Febelfin ont édité une charte relative au « report de paiement de crédits hypothécaires ». Sous certaines conditions, un report de paiement du crédit hypothécaire, sans frais complémentaires, était possible. La première charte couvrait une période allant jusqu'à la fin du mois de décembre 2020. En janvier 2021, une deuxième charte prolongeait cette aide jusqu'à la fin mars 2021. Les reports de maximum trois mois (suivant les dernières règles décidées) couvraient donc encore une période allant jusque fin juin 2021. À noter que dans le cadre de la première et de la deuxième charte, les reports ne pouvaient pas dépasser neuf mois au total.

En lien sans doute avec cette mesure, les derniers chiffres reçus de la Banque Nationale de Belgique, provenant de la Centrale des Crédits aux Particuliers portant sur l'année 2021, montrent une diminution de -19,2% du nombre de personnes ayant au moins un crédit défaillant en cours pour des crédits hypothécaires en juillet 2021 par rapport à l'année dernière.

Lors du premier moratoire, plus de 140 000 crédits hypothécaires ont bénéficié d'un report de remboursement, ce qui correspond à 4,4% de ces crédits en cours ; lors du second moratoire, seuls 13 383 reports ont été accordés (Observatoire du Crédit et de l'Endettement, 2021).

Les statistiques du pourcentage d'emprunteurs défaillants pour les crédits hypothécaires montrent une bonne résilience par rapport à la crise de la Covid-19. Cela est encore observé dans les toutes dernières données disponibles (CCP-BNB, juillet 2022<sup>9</sup>).

La grosse inquiétude s'annonce, par contre, pour la crise énergétique en cours et l'inflation qui s'installe. Dans des habitations de faible qualité d'isolation, souvent occupées par des ménages les plus précaires, la part des budgets liés au chauffage, à l'électricité et à la mobilité (si elles sont localisées loin des transports en commun) augmente et pourrait mettre en péril les remboursements d'emprunts. Les chiffres des mois à venir sont à suivre avec attention.

#### 4.4.3. Vulnérabilité énergétique

La vulnérabilité énergétique, très présente en Wallonie, s'intensifie de manière inquiétante. Selon le dernier baromètre des précarités énergétique et hydrique de la Fondation Roi Baudouin (2022), 29,5% des ménages wallons étaient touchés en 2020 par l'une ou l'autre forme de précarité énergétique (données de l'enquête EU-SILC 2020). Au cours de la période 2007-2019, la hausse observée du pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité témoigne d'une paupérisation accrue d'une partie de la population wallonne. L'octroi du tarif social et du statut de client protégé pour les fournitures d'électricité a toutefois grandement aidé à maîtriser cette hausse.

Le Baromètre rapporte différentes raisons à l'augmentation constante de la précarité énergétique au sein des ménages wallons. Le climat plus froid de la Wallonie, la plus grande taille des logements et le niveau de revenus sont autant de facteurs explicatifs à cette situation. S'ajoute le fait que les ménages les plus modestes sur le plan économique vivent souvent dans des logements de mauvaise qualité. Les locataires de logements sociaux sont particulièrement touchés dans la mesure où une large part du parc des sociétés de logement social présente une performance énergétique médiocre. Ainsi, selon les données EU-SILC 2020, 46,2% des locataires sociaux belges sont en situation de précarité énergétique contre 32,3% des locataires sur le parc privé et 14,6% des propriétaires. Les personnes isolées, les familles monoparentales et les femmes sont surreprésentées dans le parc de logement social.

Il est très difficile actuellement de trouver des scénarios sur l'évolution des prix de l'énergie, mais le contexte de la guerre en Ukraine avec les enjeux sur la distribution et les prix du gaz et de l'électricité, la poussée inflationniste, notamment due aux hydrocarbures, et un contexte de changements climatiques marqués par des événements records de pluviométrie ou de sécheresse qui perturbent la production d'énergie (hydroélectrique notamment) sont autant d'éléments d'inquiétude qui s'accroissent. Une accalmie ne semble pas envisageable pour le court terme.

L'envolée des prix de l'énergie a été marquée surtout à partir du dernier trimestre de 2021. Pour les ménages, les factures de régularisation, qui tiennent compte de ces nouveaux prix, sont décalées dans le temps. L'impact sur les statistiques témoignant de difficultés de paiement pourrait apparaître dans les prochains mois et en particulier pour le prochain hiver (2022-2023).

Une analyse de Capeau *et al.* (2022) révèle que les effets des mesures de soutien prises par le Gouvernement fédéral, telles qu'annoncées avant ou au 1<sup>er</sup> février 2022, dépendent largement du décile de revenus et du type de tarif énergétique du consommateur. Ces mesures incluent la réduction temporaire de la TVA sur l'électricité, l'élargissement du tarif social et le chèque chauffage unique.

<sup>9</sup> [https://www.nbb.be/doc/cr/ccp/publications/kerncijfers\\_ckp\\_fr.pdf](https://www.nbb.be/doc/cr/ccp/publications/kerncijfers_ckp_fr.pdf) (juillet 2022).

Cette analyse prend également en compte l'indexation automatique des salaires, qui assure une protection non négligeable contre la flambée des prix de l'énergie. Les résultats de l'analyse montrent que les ménages situés dans les deux déciles de revenus les plus bas y sont dans l'ensemble gagnants, principalement grâce à la combinaison de l'élargissement du tarif social et de l'indexation automatique. Les ménages situés dans le décile le plus élevé, qui dépensent proportionnellement une part moins importante de leurs revenus en énergie, sont également gagnants, puisque l'indexation compense largement la hausse des prix de l'énergie. Par contre, les déciles de revenus les plus au centre (revenus moyens) sont les moins bien protégés et les plus exposés aux retombées négatives de la hausse des prix. Il y a par exemple un grand écart entre les personnes qui peuvent prétendre au tarif social et celles qui ne le peuvent pas.

Au-delà, les mesures ne protègent pas entièrement les consommateurs contre la hausse des prix de l'énergie. L'indexation garantit un revenu plus élevé, mais ne dépend pas de la quantité d'énergie consommée par un ménage. Ce système présente l'avantage de pouvoir inciter financièrement les ménages à réduire leur consommation, mais la hausse des prix de l'énergie a malgré tout des conséquences importantes pour ceux qui en consomment beaucoup – par exemple en raison d'un logement mal isolé – et qui ne peuvent pas prétendre au tarif social.

Face aux difficultés de paiement des factures énergétiques, le public se tournant vers les aides sociales ne cesse de s'élargir (Observatoire du Crédit 2022 ; RTBF, 23 août 2022<sup>10</sup>). Ce constat était déjà présent avant la crise sanitaire (Observatoire du Crédit 2022) : « les ménages frappant à la porte des CPAS ne sont plus seulement ceux bénéficiant d'un revenu d'intégration ou du tarif social. On retrouve encore plus qu'avant des travailleurs pauvres, des indépendants, des étudiants, des familles monoparentales et des retraités. Après la crise sanitaire et les inondations, la facture énergétique est souvent la goutte qui fait déborder le vase. Les présidents de CPAS le répètent, la classe moyenne est aussi touchée et sollicite leurs services en nombre ».

Dans la dernière enquête de Sciensano (mars 2022), la première préoccupation exprimée par les répondants est celle des prix de l'énergie (électricité, gaz ou carburants) : 76% des répondants de Wallonie ont exprimé être très ou extrêmement inquiets. La proportion des répondants exprimant être très/extrêmement inquiets est encore plus élevée parmi les ménages composés de parents isolés.

La crise sanitaire et la crise énergétique mettent en évidence que la situation de logement de nombreux ménages bénéficiant du minimum social rend difficile une vie décente (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2021 ; Mormont *et. al.* 2020). Face à de nombreuses demandes et aux manques de logements publics et de tension sur le marché locatif pour des logements à faible loyer, les publics précarisés sont souvent dans des situations de mal-logement ou se retrouvent dans une situation de sans-abrisme. Ce point sera également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

## 4.5. FORMATION

### 4.5.1. L'enseignement fondamental et secondaire : le décrochage scolaire

La pandémie de Covid-19 a fortement perturbé la scolarité des jeunes, durant deux années scolaires consécutives (2019-2020 et 2020-2021). La fermeture des écoles, l'enseignement à distance, les absences d'élèves et d'enseignants pour cause de quarantaine, les difficultés d'accès à des stages en milieu professionnel sont autant d'éléments susceptibles d'avoir influencé les parcours et résultats

<sup>10</sup> <https://www.rtbef.be/article/les-cpas-sont-de-plus-en-plus-sollicites-face-a-la-crise-energetique-11052818>

scolaires, sans oublier leur retentissement sur le bien-être des élèves (voir notre précédent rapport pour une discussion plus détaillée).

Si plusieurs auteurs, en Belgique comme à l'étranger, s'inquiètent d'une éventuelle baisse du niveau scolaire (Bureau fédéral du Plan (2022b), celle-ci ne peut encore être objectivée de manière chiffrée. Ainsi, bien qu'en baisse par rapport à 2019, les résultats au CEB 2021 (fin de 6<sup>e</sup> primaire) ne laissent pas percevoir d'évolution catastrophique en termes d'apprentissages<sup>11</sup>. Par ailleurs, les étudiants entrés dans l'enseignement supérieur en septembre 2022 (et dont les deux dernières années d'enseignement secondaire ont été fortement perturbées), semblaient moins bien préparés (selon les tests « Passeport pour le Bac » réalisés par l'UNamur<sup>12</sup>).

Les indicateurs classiques tels que le taux d'abandon scolaire précoce (mesuré par la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne suivent ni études ni formation et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur) ne montrent, à ce stade, pas d'évolution défavorable. Néanmoins, il ne fait aucun doute que de nombreux élèves ont « décroché », en témoigne la hausse importante des signalements pour absentéisme dans l'enseignement secondaire. En effet, au cours de l'année scolaire 2021-2022, 34 856 élèves de l'enseignement secondaire ordinaire ont ainsi fait l'objet d'un signalement (car présentant au moins neuf demi-jours d'absence non justifiée), contre 22 348 l'année scolaire précédente<sup>13,14</sup>. Une situation qu'il convient d'objectiver et de suivre, et pour laquelle des mesures d'accompagnement doivent être prises, d'autant plus qu'elle est susceptible de toucher plus fréquemment des élèves issus de familles précarisées, et donc, d'accroître les inégalités scolaires. Ce point sera également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

#### 4.5.2. Formation continue des adultes et fracture numérique

La participation à la formation des adultes est mesurée, au travers des Enquêtes annuelles sur les forces de travail, par la part des 25 à 64 ans qui, durant le mois précédant l'enquête, ont déclaré suivre un enseignement régulier ou une formation hors du système d'enseignement régulier (cours, séminaires, dans le cadre de l'emploi, de la formation pour demandeurs d'emploi, etc.). L'indicateur a montré une diminution du pourcentage d'adultes wallons qui suivent une formation en 2019 (6,6%) et en 2020 (5,6%) par rapport aux pourcentages de 2018 (7,2%). Le chiffre de 2020 est sans doute à mettre au regard des nombreuses fermetures de centres de formation et à l'adaptation du passage au numérique durant la crise sanitaire. Il est encourageant de noter une augmentation pour les chiffres de 2021, avec 7,5% des Wallons et des Wallonnes qui déclarent avoir participé à une formation continue pendant la période de référence. Ce chiffre est le plus élevé de la série depuis 2002 et témoigne sans doute d'un effet de rattrapage ou de besoins d'amélioration des compétences pour répondre aux défis actuels.

Durant les deux années de pandémie, dans l'enseignement mais également dans de nombreux autres secteurs (pour le travail, pour des échanges administratifs ou contacts sociaux par exemple),

<sup>11</sup> Van Ossel D. « 88,32% des élèves ont réussi le CEB: "Pas de catastrophe suite à la crise du coronavirus" ». <https://www.rtf.be/article/8832-des-eleves-ont-reussi-le-ceb-pas-de-catastrophe-suite-a-la-crise-du-coronavirus-10794271>

<sup>12</sup> Baus M. « Le niveau des nouveaux étudiants a baissé avec la crise sanitaire. Un défi majeur pour l'ensemble des composantes de l'enseignement supérieur », La Libre, 29 mars 2022. <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/2022/03/29/le-niveau-des-nouveaux-etudiants-a-baisse-avec-la-crise-sanitaire-un-defi-majeur-pour-lensemble-des-composantes-de-lenseignement-superieur-ZJDB6JS6RFDXNOR5DKJGTNFMHU/>

<sup>13</sup> Baus M. « Les chiffres alarmants du décrochage scolaire qui a explosé en 2021-2022 » <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/2022/08/10/les-chiffres-alarmants-du-decrochage-scolaire-qui-a-explose-en-2021-2022-6HJPED5HVBFXG5UA36SNOYFXE/>

<sup>14</sup> Commission de l'Éducation du Parlement de la Communauté Française, 18 juillet 2022, Compte rendu intégral, CRle N°97-Educ.20 (2021-2022).

les technologies numériques ont pris un essor sans précédent. Or, tout le monde ne les pratique pas avec la même aisance et cela contribue à renforcer des inégalités. Le dernier Baromètre de l'inclusion numérique de la Fondation Roi Baudoin (2022) pose la question de la répartition inégalitaire des risques d'exclusion numérique en fonction du niveau de revenu, du niveau de diplôme, de l'isolement et de l'âge. Ainsi, les résultats indiquent que :

- en moyenne, en 2021, 90% des ménages wallons disposent d'une connexion à internet (+3% par rapport à 2019). Ce taux monte à 98% pour les ménages dont les revenus sont supérieurs à 3 200 euros, tandis qu'il stagne à 79% pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à 1 400 euros. Les personnes isolées sont particulièrement concernées par la non-connexion, d'autant plus lorsque celles-ci sont âgées ou en situation de précarité (27% d'écart entre les ménages isolés les plus pauvres et les plus aisés) ;
- la vulnérabilité des Wallons et des Wallonnes sur le plan des compétences numériques est élevée : la part d'individus « éloignés » du numérique, c'est-à-dire qui n'utilisent que peu ou pas les technologies numériques s'élève à 32%, tandis que la part des citoyens les plus compétents (capables de tirer profit de l'utilisation des médias et des technologies numériques) s'élève à 29%. Les publics les plus vulnérables sur le plan socio-économique sont les plus fragilisés face à l'augmentation de l'exigence de maîtrise des technologies numériques. Les facteurs de disparité les plus grands sont le niveau de diplôme, le niveau de revenu, les personnes isolées et les personnes plus âgées. Ce point sera également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

## 4.6. CULTURE

Pour le secteur culturel, la page de la crise sanitaire n'est pas encore tournée. Depuis deux ans, la FW-B met en place des mesures ciblées afin de soutenir le secteur culturel dans toute sa diversité. À l'heure actuelle, la viabilité financière de bon nombre de petits opérateurs de création (petits lieux culturels, compagnies, producteurs, groupes de musique...) reste encore menacée. Durant cette année 2022, le Gouvernement de la FW-B poursuit le refinancement structurel de la Culture entamé depuis 2020 afin de poursuivre les ambitions portées entre autres en termes de maillage territorial, de refinancement du socioculturel et d'accessibilité à la Culture.

### 4.6.1. Secteur de la Lecture publique et de l'Action culturelle territoriale

À l'instar de nombreux secteurs de la culture, la crise sanitaire s'est révélée être une période particulièrement difficile pour le secteur de la Lecture publique.

La publication « Les développements culturels du territoire en Fédération Wallonie-Bruxelles »<sup>15</sup> se penche sur les impacts de la crise sanitaire traversée en 2020 et fournit les données chiffrées relatives aux bibliothèques et centres culturels notamment.

Si ce secteur a subi moins de fermetures<sup>16</sup> que d'autres secteurs de la culture, il s'est très vite retrouvé cantonné au service de prêt, contraint de mettre en pause tous les aspects du décret 2009 liés aux médiations autour du développement de la lecture et des capacités langagières, des bibliothécaires hors de leurs murs, de l'éducation permanente...

<sup>15</sup> Fédération Wallonie-Bruxelles, « Les développements culturels du territoire en Fédération Wallonie-Bruxelles », Évolution en 2020.

<sup>16</sup> D'après le sondage, réalisé en novembre 2020 par le Service de la lecture publique de la FW-B, sur l'adaptation des usages des plateformes numériques de la lecture publique lors de la deuxième vague de contamination de Covid19, près de la moitié des bibliothèques (39%) sont restées ouvertes normalement et un peu plus d'un quart des bibliothèques (28%) ont donné accès sur rendez-vous ; près de la moitié (42%) ont proposé un service « à emporter ».

Il en résulte une perte de l'ordre de -23% des usagers individuels entre 2019 et 2020, qui se remarque surtout chez les adultes (chute de -44% chez les adultes masculins) et dans une proportion moindre chez les mineurs. La diminution est moins importante chez les usagers issus des collectivités (écoles, associations..., -4%).

Par ailleurs, toutes les animations ont dû être suspendues en présentiel. Les élèves ne pouvaient plus se déplacer en bibliothèque. La plupart des partenariats ont été mis à mal, voire suspendus momentanément. En conséquence, le nombre de personnes ayant assisté à des animations a chuté considérablement en 2020, et pour la première fois depuis 2009.

Pour parvenir à garder le contact avec la population, la plupart des bibliothèques ont fait preuve d'ingéniosité pour proposer de nouvelles activités créant des services de collecte de livres, investissant dans le prêt numérique, mettant en ligne des heures de contes ou encore créant une plateforme interactive radiobiblio,

Les bibliothèques ont également adapté leurs heures d'ouverture au public pour être disponibles aux heures où le public est demandeur d'accessibilité (pour les étudiants en recherche de calme en période de blocus, par exemple).

En parallèle, la plateforme de prêt de livres numériques des Bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Lirtuel, a connu en 2020 un regain de popularité impressionnant : elle enregistre une augmentation de +78% des prêts par rapport à 2019. Ce service basé sur le téléchargement de livres sur tablette ou sur liseuse a incontestablement profité de la fermeture des bibliothèques et des librairies pendant les confinements. Au total, en 2020, Lirtuel comptabilise près de 40% du volume total des prêts en cinq ans et demi. L'ouverture du prêt numérique sans obligation d'inscription en bibliothèque a entraîné une explosion de nouveaux abonnés : pour l'année 2020, Lirtuel enregistre 6 070 nouveaux usagers pour atteindre au 1<sup>er</sup> janvier 2021 un total de 16 790 inscrits. Cela signifie que près d'un tiers de l'ensemble des abonnés à la plateforme sont arrivés en 2021.

Afin de répondre à la forte demande des usagers, le Service de la Lecture publique a dégagé des budgets supplémentaires pour continuer l'acquisition d'un nombre significatif de nouveaux titres, permettant ainsi de conserver une offre actuelle et diversifiée sur la plateforme.

Le secteur de l'Action culturelle territoriale s'est également adapté aux contraintes en se réinventant et en trouvant, avec l'appui des pouvoirs publics, des moyens de « déconfiner » la culture : diffuser des spectacles sans public via les réseaux sociaux, prêter des livres en bibliothèque sans contact ou mettre à disposition du matériel de loisirs pour des hôpitaux surchargés...

Les inondations de l'été 2021 ont endommagé les infrastructures et le matériel de plusieurs secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles (infrastructures culturelles, sportives, bâtiments scolaires, etc.). Le Gouvernement a décidé d'inscrire en 2022 une provision de 27 millions d'euros, en plus de la demande de soutien financier auprès du Fonds de solidarité européen, afin d'intervenir auprès des différents secteurs touchés.

Aujourd'hui, la crise de l'énergie et l'inflation se superposent à la crise sanitaire et entraînent de nombreux coûts budgétaires supplémentaires pour tous les secteurs, y compris celui de la culture. Les opérateurs culturels, qu'ils soient subventionnés ou pas, voient leurs recettes diminuer, alors même qu'ils ne sont pas encore totalement remis des effets de la crise sanitaire. Plusieurs fédérations culturelles demandent à tous les niveaux de pouvoir des actions ciblées d'accompagnement, notamment pour leur permettre de réaliser les investissements destinés à rendre les équipements plus performants, moins énergivores et pour réduire les coûts de fonctionnement (chauffage des salles de spectacles, son/éclairage, ventilation...). En réponse à ces interpellations, la Fédération Wallonie-

Bruxelles précise qu'elle ne restera pas sans prendre « une série de mesures », mais vu ses contraintes budgétaires, et compte tenu du coût de l'indexation des salaires pour les quelque 120 000 professeurs de l'enseignement obligatoire, elle ne pourra offrir que des « mesures ciblées », qui restent encore à déterminer.

#### 4.6.2. Le rôle des Espaces Publics Numériques dans les espaces culturels territoriaux

Selon les chiffres du Baromètre 2021 de maturité numérique des citoyens wallons de l'Agence du Numérique, 32% des Wallons et des Wallonnes sont classés comme « éloignés » du numérique sur la base de leurs capacités à exploiter le numérique au profit de leur propre développement dans leur vie quotidienne. Un état des lieux d'autant plus préoccupant que la numérisation est galopante ces dernières années. Le numérique est de plus en plus devenu un passage obligé pour l'accès à des services essentiels comme l'emploi, l'administration, l'éducation et la santé.

La crise sanitaire a accentué le phénomène. La fermeture des guichets dans de nombreux services de première ligne et l'usage de plus en plus répandu des QR codes sont devenus monnaie courante. Les publics en difficulté numérique se sont retrouvés *de facto* coupés de toute une série de services, en ce compris les services publics.

Dans ce contexte, de nombreux Espaces Publics Numériques (EPN) ont joué dans l'urgence leur rôle de guichets du numérique : installation d'outils de communication à domicile et dans les maisons de repos, accès libre virtuel, accès aux locaux pour des recherches d'emploi et de la formation à distance. Ils ont aussi apporté une aide précieuse pour permettre aux publics en difficulté d'utiliser l'outil numérique et pour les accompagner individuellement dans leurs démarches en ligne.

De cette expérience, les EPN observent que l'accès et le « bon usage » du numérique deviennent de plus en plus critiques. Outre l'accès à l'outil informatique, une grande portion du public a besoin de soutien, d'aide dans ses démarches ou est simplement en demande d'apprentissage. Une bonne partie de ce public est en situation de grande précarité.

Face à un public fragile, non ou mal équipé, il reste indispensable de conserver une présence, un accompagnement humain, collectif et individuel.

Créer du lien social grâce au numérique, c'est là que le dispositif des EPN prend tout son sens. Reste la question de trouver le bon moyen d'atteindre ces publics éloignés et/ou en grande précarité, surtout s'ils ne possèdent pas d'outils numériques.

Pour amener le numérique là où il ne se trouve pas, il existe, à Bruxelles<sup>17</sup>, des informaticiens publics qui, se basant sur le modèle des écrivains publics, partent à la rencontre de publics dans des lieux plus accessibles et plus fréquentés par des personnes précarisées (sans domicile fixe, personnes sans accès à internet, usagers en difficulté). Ils tiennent aussi des permanences hebdomadaires dans des maisons de quartier, des bibliothèques, des associations ou des projets de cohésion sociale, voire de santé ambulatoire pour aider les habitants à réaliser leurs démarches informatiques au quotidien : des démarches administratives liées au travail, aux loisirs ou à la culture. Le but de ces permanences est également d'établir un lien de confiance avec les usagers, crucial alors que de nombreuses données sont sensibles (virements bancaires, photos privées, données médicales...).

---

<sup>17</sup> Le Collectif des acteurs bruxellois de l'accessibilité numérique (Caban) existe depuis plus de dix ans. Ce réseau regroupe les EPN de la Région bruxelloise. Les EPN à Bruxelles ont de nombreux statuts différents. On y retrouve majoritairement deux types de statuts. Il y a d'un côté des associations qui accompagnent les demandeurs d'emploi ou les associations d'école de devoirs, et de l'autre les structures communales, souvent les bibliothèques.

### 4.6.3. Le tourisme en Wallonie

Le bilan de l'été 2022 dressé par l'Observatoire wallon du Tourisme dans son baromètre<sup>18</sup> réalisé pendant les vacances d'été est relativement positif. Les premiers retours du secteur constatent que la saison a démarré plus tard que d'habitude. « Jusque fin juin, les chiffres étaient très bons, mais début juillet, il y a eu moins d'affluence sur le territoire. À partir du 20-21 juillet, les chiffres semblent être repartis vers un retour « à la normale », en comparaison avec 2019, portés par les difficultés et les annulations dans le transport aérien, conjugués à l'augmentation des coûts de la vie en général et, plus particulièrement ici, aux coûts des déplacements. En revanche, la météo caniculaire et le retour des voyages à l'étranger pourraient être les raisons de la chute des visiteurs. Certaines activités nautiques comme les kayaks ont été contraintes de fermer en raison du manque d'eau.

Sur la base des données provisoires du bilan, l'augmentation de la fréquentation des attractions et musées (de +94% en moyenne) est observée par rapport à l'an dernier pour 44% des gestionnaires d'attractions/musées. La fréquentation est en *statu quo* pour 19% d'entre eux et a diminué de -30% en moyenne pour 37% d'entre eux.

76% des visiteurs étaient belges, majoritairement des Wallons. Leurs activités préférées sont variées : 63% optent pour la découverte d'une ville, 41% privilégient la plage, 38% les activités en pleine nature et 30% la visite des lieux culturels.

## 4.7. SÉCURITÉ

### 4.7.1. Sécurité routière

Durant l'année 2020, les mesures drastiques pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ont eu un effet global positif sur les indicateurs d'accidentologie de la sécurité routière, en raison principalement de la baisse du trafic sur les routes. Le nombre de tués (endéans les 30 jours) en Wallonie dans des accidents de la route est passé de 85,0 par million d'habitants en 2019 à 62,8 par million en 2020. Le nombre de victimes d'accidents de la route impliquant un conducteur sous influence de l'alcool a également fortement diminué en 2020. Un bémol est cependant à souligner pour cette année 2020 : la hausse du nombre d'accidents impliquant un cycliste en Wallonie (VIAS, 2021a ; AWSR, 2021), notamment chez les jeunes.

En 2021, la bonne tendance s'est poursuivie avec un nombre de tués sur les routes en diminution de -16% en Wallonie par rapport à l'année précédente (VIAS 2022a).

Les chiffres du premier semestre 2022 annoncent par contre une détérioration de l'indicateur du nombre de tués sur les routes par rapport aux deux années précédentes et en particulier pour les piétons et les cyclistes. « Le terrible accident de Strépy (six piétons tués lors du Carnaval) ne peut pas, à lui seul, expliquer cette très nette hausse », précise Vias (2022c). Le nombre d'accidents corporels, c'est-à-dire les accidents dans lesquels au moins une personne est blessée, est également en hausse sur le premier semestre 2022 par rapport à 2021 : +12% en Wallonie.

Si l'usage d'un mode actif (à pied, vélo, trottinette...) est un bienfait pour la santé et la qualité de l'environnement et si la baisse du trafic automobile est à encourager (voir document stratégique wallon Vision FAST2030, principe STOP), il est important de mentionner que ces usagers sont aussi plus vulnérables par rapport aux automobiles et autres véhicules massifs, notamment par les écarts de vitesse entre les différents usagers de la voie publique et par un manque d'infrastructures adaptées.

<sup>18</sup> Le baromètre réalisé par l'OwT pendant les vacances d'été (du 01/07 au 15/08) est destiné à présenter une analyse rapide de l'évolution de l'activité touristique. Il porte sur un échantillon représentatif d'infrastructures (environ 3 000). 1 116 opérateurs touristiques ont répondu à l'enquête. La marge d'erreur est de 2,3%.

Afin de limiter les risques d'accidents et de conflits entre les différents modes, mais aussi de favoriser l'usage des modes actifs, il convient dès lors de développer des infrastructures adéquates (sites propres et aménagements sécurisés) et adaptées à la dangerosité des contextes (centre-ville, route régionale rapide, route locale...).

L'étendue du télétravail ou du travail à domicile, les modalités et fréquences de celui-ci dans les années à venir, pour certains métiers, sont sans doute des facteurs essentiels pour l'estimation des tendances des indicateurs de sécurité routière en 2022 et 2023. L'introduction d'un travail moins lié à des horaires fixes, la mise en place d'espaces de *coworking* plus proches du domicile ou le télétravail plusieurs jours par semaine peuvent continuer à réduire une partie de la pression sur notre système de transport, les embouteillages aux heures de pointe par exemple.

Dans une étude sur les perspectives du télétravail en Belgique, le Bureau fédéral du Plan (2021) apporte un éclairage nuancé sur les effets du travail à domicile en fonction des territoires : les effets sur les navettes domicile-travail d'un scénario d'augmentation du télétravail sont inégalement répartis sur le territoire et entre modes de transport du fait des liens identifiés entre la pratique du télétravail et les caractéristiques des employés (âge, sexe, niveau d'éducation) et de leur emploi (branche d'activité, distance au lieu de domicile).

Par ailleurs, un autre facteur récent est lié à la crise énergétique. Les prix élevés du carburant ont et auront sans doute un impact sur la façon de se déplacer et d'utiliser la voiture individuelle. Dans une étude, Vias annonce qu'en juillet 2022, un conducteur belge sur trois roule déjà moins vite sur l'autoroute en raison du prix élevé du carburant (VIAS 2022b). La crise des prix du carburant pourrait également avoir un effet de report modal vers les transports en commun ou les modes actifs, ou une diminution des déplacements. Dans cette même étude de VIAS (2022b), les auteurs notent également que deux conducteurs sur trois ont adapté leur comportement ou comptent le modifier si les prix du carburant restent aussi élevés qu'actuellement (utilisation limitée de la voiture (35%), diminution du nombre de déplacements (28%) et utilisation d'un autre mode de transport (14%)). Ce point sera également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

## 4.8. VALEURS

### 4.8.1. Satisfaction de vie

La succession des crises actuelles et leur gestion ont provoqué de nombreux chocs et bouleversements auquel nul n'était préparé et qui ont impacté et impactent le sentiment de bien-être, la confiance et les valeurs.

La satisfaction de vie est une évaluation subjective de la vie d'une personne dans son ensemble. Cette mesure est considérée à ce jour comme une référence pour évaluer le bien-être subjectif.

Dans les différentes enquêtes de santé de Sciensano en période d'épidémie de Covid-19 et jusqu'à la plus récente (mars 2022), la question de la satisfaction de vie des Belges est posée. C'est une question introduite dans plusieurs enquêtes pour suivre les conditions de vie. Un suivi trimestriel est également publié par Statbel depuis 2021<sup>19</sup>. La comparaison des réponses d'une enquête à l'autre, mais également avec l'enquête nationale de santé de 2018, permet de suivre cet indicateur dans le temps, avant la période de la crise de la Covid-19 et pour ces derniers mois. En 2019, le score de satisfaction de vie était en moyenne de 7,3 sur 10 dans la population wallonne âgée de 18 ans et plus (estimation Sciensano, 2020). Durant l'année 2020, la satisfaction de vie moyenne est estimée à 6,6

<sup>19</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/suivi-trimestriel#news>

pour la population wallonne (estimation Sciensano, 2020 et 2021) et pour l'année 2021, elle est descendue à 5,8 (décembre, Sciensano, 2021), ce qui correspond à la valeur la plus basse de la série temporelle. Les premières estimations pour 2022 (premier trimestre) témoignent d'une remontée de l'indice vers une valeur de 6,6 (Sciensano) à 7,2 (Statbel) pour la population wallonne.

Le degré de satisfaction de vie varie avec l'âge. Et les résultats des différentes enquêtes concordent pour évaluer que c'est parmi les jeunes de 18 à 29 ans qu'il est le plus faible (6,6 Sciensano 2022). Il augmente ensuite pour atteindre 7,6 (Sciensano, 2022) chez les aînés de 65 ans ou plus.

La composition du ménage révèle aussi des différences en termes de satisfaction de vie : en mars 2022, les personnes vivant en couple (avec ou sans enfants) sont celles qui ont les meilleurs résultats en termes de satisfaction de vie (11% à 13% sont peu satisfaites, 19% à 23% sont très satisfaites de leur vie), et celles vivant seules (avec ou sans enfants) ont les moins bons résultats, 26% des personnes isolées et monoparentales sont peu satisfaites, 10% à 14% sont très satisfaites (Sciensano, 2022).

#### 4.8.2. Solidarité

Depuis l'année 2020, la succession des crises (crise sanitaire, guerre en Ukraine, crise énergétique, crise de l'inflation) et des changements climatiques (inondations en 2020, sécheresse en 2021) ont remis au centre de l'actualité les questions de solidarité et de choix sociétaux liés à celle-ci. D'un côté, la population, au-delà des différents clivages, a fait preuve d'une mobilisation exceptionnelle pour prêter main-forte aux personnes en situation de précarité, que ce soit dans leur entourage propre (famille, voisins), que des personnes plus éloignées, voire réfugiées d'autres pays, aux côtés des organisations de la société civile, des associations et des collectifs de citoyens (solidarité directe). D'un autre côté, les gouvernements respectifs des différents niveaux de pouvoir ont pris des mesures de protection pour amortir et atténuer les impacts négatifs des crises sur les ménages et les entreprises. Mais surtout, les systèmes de solidarité institutionnelle (protection sociale) ont joué un rôle d'amortisseur extrêmement important

La crise de la Covid-19 a rendu plus visibles les inégalités de notre société, inégalités accentuées par la pandémie, mais aussi parfois par les mesures de protection et de soutien.

Les inondations ont également montré que les inégalités existantes sont renforcées par le changement climatique : les endroits les plus touchés, à proximité des rivières, étaient les quartiers plutôt pauvres et les campings résidentiels où les habitants cherchent un logement abordable.

Les crises successives touchent durement de nombreuses familles - dont beaucoup de personnes qui se trouvaient déjà en situation de précarité - et accroissent de nombreuses inégalités à travers différents domaines de l'existence, que ce soit dans le droit à vivre dans un environnement sain, l'accès aux soins de santé, l'accès aux espaces verts, le droit à un logement décent, etc.

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a consacré son dernier rapport bisannuel 2020-2021<sup>20</sup> à la thématique de la solidarité, sous l'angle de la pauvreté, tant dans ses diverses expressions que par rapport à certaines évolutions. La solidarité y est abordée sous trois dimensions : la contribution, la redistribution et la collectivité, entendue comme le fait de se réunir pour organiser la société et lutter contre les inégalités.

---

<sup>20</sup> Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2021), *Solidarité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2020-2021*, Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Ce Rapport fournit un certain nombre de pistes et de recommandations pour plus de justice et de solidarité. Organiser la solidarité constitue un enjeu majeur pour toute société et notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté :

- la solidarité permet de faire société en liant de manière durable les personnes entre elles : elle est au cœur de la construction du projet collectif de société, pour les générations actuelles et à venir. Elle est à la fois une expression et une condition de cohésion sociale. L'un des enjeux de l'organisation de la solidarité au niveau collectif réside dans son processus d'élaboration : l'organisation de la solidarité doit pouvoir faire l'objet d'une réflexion et d'un choix collectifs garantis par un processus démocratique. La participation de tous, y compris des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations, est essentielle dans la construction d'une société solidaire. Un deuxième enjeu est que cette solidarité s'inscrive dans la réalisation des droits de l'homme et de la dignité humaine. Un troisième enjeu réside dans son évolution au fil du temps et des différents régimes politiques ;
- la sécurité sociale est un système assurantiel basé sur la solidarité avec deux objectifs de base : garantir un revenu minimal et tendre vers un maintien du niveau de vie. Les deux principes – assurance et solidarité – sont complémentaires et sont intimement liés. La crise de la Covid-19 a montré que la sécurité sociale, en tant que système institutionnalisé de solidarité indirecte, a joué un rôle crucial pour permettre aux personnes de conserver (partiellement) leurs revenus (du travail). La crise sanitaire souligne également les faiblesses du système. Elle a mis en exergue des groupes vulnérables de la population qui n'ont pas accès à la sécurité sociale ou qui ne peuvent y avoir suffisamment recours afin de jouir de sa protection : les personnes occupant des emplois précaires, les personnes sans-abri, celles sans titre de séjour légal. Pour les personnes ayant légalement droit à la sécurité sociale, l'accès en est également parfois difficile. De nombreux droits de sécurité sociale deviennent de plus en plus conditionnels et sélectifs, ce qui entraîne divers inconvénients : un coût administratif élevé, la stigmatisation des bénéficiaires, une plus grande insécurité pour les allocataires, un risque accru de non-recours aux droits. Le Rapport plaide pour un renforcement de la sécurité sociale afin qu'elle puisse continuer à apporter une réponse appropriée aux défis auxquels nous sommes confrontés en tant qu'individus, société et démocratie ;
- un système fiscal plus équitable, fondé sur le principe de la capacité contributive, selon lequel les épaules les plus fortes (multinationales, grandes entreprises, citoyens les plus riches) supportent la charge la plus lourde est préconisé. Le Rapport explore différentes options permettant de rendre la fiscalité plus équitable. Il examine à la fois la perception des impôts et la manière dont ces ressources sont dépensées, deux pierres angulaires d'un système fiscal équitable et redistributif ;
- les services publics ont un rôle central à jouer dans la réalisation des droits. Un certain nombre de tendances compliquent cette mission. Parmi celles-ci, le transfert de nombreuses responsabilités et tâches vers un niveau politique plus local entraîne des différences locales ainsi que l'incertitude juridique et l'inégalité d'accès aux droits qui en découlent ; une responsabilité de plus en plus grande est accordée à l'individu (ex. : logique d'activation) ; le transfert de missions du service public vers le marché privé comporte également le risque de porter atteinte à la qualité des services, en raison de l'importance accordée à la fixation des coûts. Le Rapport plaide pour un renforcement du financement des services publics, une amélioration de l'offre de services publics adaptée à différents groupes, la garantie de la qualité des services publics (continuité de certains services, relations de confiance, processus de participation et de dia-

logue), ainsi que la garantie des services accessibles à tous les citoyens (combinaison de canaux garantissant des services accessibles par voie numérique, mais aussi par téléphone ou par des guichets physiques). Ce point est également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

### 4.8.3. Confiance dans les pouvoirs politiques et participation aux élections

Une étude réalisée en 2021 par le Cevipol (Centre d'Étude de la Vie Politique de l'ULB) et par le POLI (Vakgroep Politieke Wetenschappen de la VUB)<sup>21</sup> portant sur une analyse de l'abstention électorale vise à déterminer les facteurs qui favorisent ou, au contraire, freinent la participation aux élections.

Même si comparativement la Belgique connaît une abstention plus faible que dans la plupart des autres démocraties proches (en raison de l'obligation de vote), cette abstention augmente de façon constante depuis 1977, allant de 5% à 11,6% lors des élections législatives de 2019. Si on y ajoute les votes blancs ou nuls, au total, 17% des électeurs inscrits pour le scrutin de 2019 à la Chambre des représentants (soit 1,3 million de Belges) n'ont pas participé à choisir leurs représentants. Le recul de la participation s'observe dans les trois régions, mais il se présente de manière plus importante à Bruxelles et en Wallonie. Les taux d'abstention sont plus élevés dans les grandes communes urbaines.

L'abstention électorale est un phénomène complexe et un défi pour les démocraties contemporaines, y compris pour la Belgique.

L'étude se penche sur les déterminants de la participation électorale : (1) les variables sociologiques et l'effet de la socialisation politique ; (2) la façon dont les électeurs évaluent le système politique et les acteurs qui le composent (principalement les partis politiques et les élus), (3) le contexte spécifique de chaque scrutin (niveau de pouvoir pour lequel a lieu l'élection, le degré de compétitivité de l'élection, son niveau de polarisation et le nombre de partis (ou de candidats) en lice), (4) l'ensemble des institutions et règles qui sont mises en œuvre pour organiser le scrutin (règles relatives au système électoral lui-même et règles relatives aux modalités pratiques d'organisation des scrutins). Certains d'entre eux s'ancrent dans le long terme et renvoient à des processus lents de socialisation politique ou de lien de confiance entre les électeurs, les élus et les institutions. D'autres sont plus contextuels mais peuvent difficilement être accessibles.

En Belgique, le manque de confiance constitue un terreau extrêmement fertile pour l'abstention, tout comme pour le vote blanc et nul. En Wallonie, l'abstention et le vote non valide sont les premiers choix des électeurs très insatisfaits de la politique.

Selon les derniers résultats du Baromètre Social de la Wallonie (2018)<sup>22</sup>, les citoyens se disent méfiants, voire très méfiants, vis-à-vis des acteurs politiques. Parmi cette catégorie, les partis politiques obtiennent le plus mauvais score (une personne sur trois seulement se dit confiante), suivi des hommes et des femmes politiques et, enfin, des médias. On observe, par ailleurs, une baisse du niveau de confiance vis-à-vis des partis politiques au cours des dernières années : 44% des Wallons et des Wallonnes avaient confiance dans les partis politiques en 2012 contre 32% en 2018.

Face aux différents constats posés, l'étude propose des pistes potentielles pour redynamiser la participation électorale et mettre un frein à l'érosion du vote, en se concentrant sur les facteurs pouvant être réellement influencés par des initiatives de la société civile ou des institutions. Elles diffèrent

<sup>21</sup> Université libre de Bruxelles, Vrije Universiteit Brussel, itsme (2021), *Une démocratie sans électeurs ? Une analyse de l'abstention électorale*.

<sup>22</sup> <https://www.iweps.be/barometre-social-de-wallonie-special-democratie-institutions-wallonnes/>

dans leur nature (sociologique, institutionnelle, politique), mais aussi dans leur horizon temporel et dans les niveaux de pouvoir qui seraient compétents pour les mettre en œuvre.

Certaines mesures s'inscrivent dans un horizon de court terme, c'est-à-dire au cours de la législature actuelle : réformes des modalités de vote et des règles électorales (effet dévolutif de la case de tête, vote électronique, obligation du vote, vote des citoyens non belges), modifications des modalités d'inscription sur les listes électorales ou les jours d'ouverture des bureaux de vote, campagnes d'information à destination des électeurs ou des outils d'aide au vote, des campagnes à mener pour l'inscription sur les listes d'électeurs de résidents non belges, ainsi que des jeunes qui auront entre 16 et 18 ans lors du prochain scrutin européen.

D'autres mesures s'inscrivent dans des logiques de mobilisation et d'action à plus long terme. C'est le cas pour les initiatives visant à renforcer l'éducation civique, mais aussi pour celles visant à retisser les liens parfois abîmés entre certains électeurs et leurs élus.

Une autre réflexion à mener est celle des niveaux de pouvoir compétents pour mettre en œuvre les initiatives visant à freiner l'abstention. Certaines relèvent plus du Parlement fédéral ou des assemblées régionales. C'est le cas des réformes de la législation électorale. D'autres renvoient plutôt aux compétences des communautés, comme l'éducation civique. Pour d'autres encore, différents niveaux de pouvoir peuvent intervenir : campagnes d'information et de sensibilisation des électeurs à l'importance du vote et de l'inscription sur les listes électorales. Les communes sont souvent en première ligne et peuvent agir de concert avec les acteurs de terrain au sein de la société civile.

Par ailleurs, cette réflexion sur la participation électorale nécessite d'élargir la focale sur la participation politique au sens large. D'autres formes de participation existent et font vivre la démocratie. Celles-ci font l'objet d'un deuxième volet de recherche, prévu à l'automne 2022. Il vise à établir un rapport détaillé sur les nouveaux forums de participation citoyenne qui se développent actuellement au sein du système politique belge, avec une attention particulière portée au développement des outils de la démocratie participative et délibérative du niveau communal jusqu'au fédéral.

## 4.9. REVENU

### 4.9.1. Revenu disponible ajusté réel net des ménages (exprimé par habitant)

Le **revenu disponible réel** des ménages correspond au revenu total perçu par les ménages, après déduction des impôts sur le revenu et des cotisations sociales. Il comprend en outre les prestations sociales monétaires (telles que les allocations de chômage ou les pensions).

Le revenu disponible ajusté réel inclut en outre les transferts en nature fournis gratuitement ou à des prix économiquement insignifiants aux ménages, tels que ceux liés aux soins de santé et à l'éducation, par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif.

Un scénario d'estimation du revenu disponible réel à court et moyen terme peut se dessiner à partir des projections des agrégats des comptes de revenus des ménages établies dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2022-2027* (voir encadré 2). La projection du revenu disponible ajusté nécessite la mise en œuvre d'une estimation complémentaire pour les transferts sociaux en nature fournis aux ménages.

En 2020, malgré le net recul des revenus primaires (-4,7%) dû à la crise sanitaire, le revenu disponible des ménages wallons est parvenu à conserver une croissance réelle positive (+0,8%), grâce aux mesures massives de soutien des pouvoirs publics.

En 2021, cette croissance se serait accélérée nettement pour atteindre +1,9%. Cette accélération résulte principalement de la combinaison du redressement des revenus primaires et du maintien des

aides publiques, à un niveau moins élevé cependant qu'en 2020. Durant cette année 2021, l'inflation s'est considérablement accélérée au fil des mois, alimentée essentiellement par l'augmentation des prix énergétiques et de l'alimentation. Elle a continué à grimper fortement en 2022, attisée par le conflit russo-ukrainien.

En 2022, sous l'effet de l'indexation automatique, les salaires affichent eux aussi une forte progression<sup>23</sup>. Cependant, en raison de l'effet retard de l'indexation des salaires et des prestations sociales par rapport à l'inflation, la progression du revenu disponible nominal par habitant ne dépassera pas l'inflation, entraînant une baisse du revenu disponible réel par tête estimée à -0,2%.

En 2023, par contre, l'effet inverse est attendu : l'inflation, tout en se maintenant à un niveau élevé, devrait ralentir et serait dès lors inférieure à l'indexation. Sur les deux années 2022-2023, le revenu disponible réel par tête progresserait de +1% par an en moyenne.

Au cours de la période 2024-2027, l'inflation refluerait sensiblement à la faveur de la stabilisation, puis du recul attendu des prix énergétiques, pour atteindre un niveau proche de +2% à partir de 2024. On devrait retrouver des rythmes de progression similaires pour l'inflation et l'indexation, ainsi qu'une normalisation de la croissance des différentes composantes du revenu disponible, dans un contexte toutefois caractérisé par le vieillissement de la population qui alimente en particulier la croissance des pensions et des soins de santé. Dans ces conditions, le revenu disponible réel par tête augmenterait de +1,2% par an en moyenne durant cette période. Ce rythme est supérieur de 0,5 point de pourcentage à celui observé durant la période 2010-2019.

**Le revenu disponible réel par habitant** reflète l'évolution du pouvoir d'achat des ménages résidant en Wallonie. Il constitue à ce titre un déterminant essentiel de la consommation privée. En moyenne, au cours de la période 2010-2019, le pouvoir d'achat des Wallons et des Wallonnes a crû de +0,4% par an. En 2020 et 2021, la croissance du pouvoir d'achat a pu être maintenue à un niveau de +1,4% par an en moyenne grâce aux mesures publiques de soutien pour faire face au ralentissement de l'économie dû à la crise de la Covid-19. En 2022, la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie entraînent une baisse du pouvoir d'achat estimée à -0,2%. Il devrait toutefois repartir à la hausse en 2023 (+2,3%), grâce notamment à l'indexation des salaires et des allocations sociales supérieure à l'inflation. À partir de 2024 et jusqu'en 2027, la croissance du pouvoir d'achat des Wallons et des Wallonnes devrait flirter avec les niveaux d'avant la crise sanitaire (2015-2019), soit +1,2% en moyenne annuelle.

La projection du **revenu disponible ajusté** met en évidence les perspectives des dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif en services de santé publique et d'éducation.

En matière de santé, en 2021, l'impact de la pandémie sur l'utilisation des soins s'est traduit par une forte hausse des dépenses de consommation publique de santé au profit des ménages (+8,8% en termes réels), dépenses qui avaient inhabituellement reculé en 2020 sous l'effet notamment de reports de soins. En 2022, les soins de santé maintiennent un niveau élevé de dépenses lié à la Covid-19 (essentiellement en matière de *testing*) bien que moindre qu'en 2021. L'inflation affecte aussi les prestations sociales en nature pour les soins de santé et pour les soins aux personnes en général. Les indexations des prestations couplées à l'application de la norme (réelle) de croissance de +2,5% pour les soins de santé provoquent une croissance importante des prestations. Dans ce contexte,

---

<sup>23</sup> Les prix du gaz et de l'électricité étant comptabilisés dans l'indice-santé sur lequel l'indexation repose, les salaires horaires devraient connaître une augmentation supérieure à +5% en 2022, et ce presque exclusivement en raison de l'indexation.

les perspectives économiques nationales<sup>24</sup> pour 2022 prévoient une poursuite de la hausse des dépenses de services de santé publique de l'ordre de +4,0% en termes réels. En 2023 et 2024, les dépenses de soins de santé continuent de subir l'effet de l'inflation en raison du mécanisme propre au secteur (une partie de l'indexation en soins de santé s'applique avec une année de retard), ce qui se traduirait, selon nos estimations, par une hausse annuelle moyenne des dépenses de soins de santé au bénéfice des résidents wallons de l'ordre +1,0% en 2023 et +2,2% en 2024 en termes réels. Au cours de la période 2024-2027, la progression des dépenses pour les soins de santé en Wallonie atteindrait +2,6% par an en moyenne, en termes réels. Il convient de préciser qu'à partir de 2022, un nouveau cadre budgétaire de l'assurance soins de santé est entré en vigueur. Celui-ci inclut dans le processus budgétaire l'octroi de moyens aux objectifs en matière de soins de santé et repose sur des plans d'action pluriannuels élaborés conjointement par le Gouvernement fédéral et les autorités des communautés et des régions. « Les objectifs de santé sont avant tout un moyen d'aider à faire des choix budgétaires éclairés afin d'initier un processus d'amélioration continue du système de santé, avec une vision stratégique à moyen et long terme. [...] Le quintuple objectif est au cœur de l'élaboration des objectifs de soins de santé. Le système de santé doit contribuer à l'amélioration de la santé de la population dans son ensemble, au maintien, et si possible, à l'amélioration de la qualité des soins, au maintien ou à l'augmentation de l'utilisation efficace des ressources disponibles, à l'amélioration de l'accessibilité des soins et à l'amélioration du bien-être des prestataires de soins » (INAMI, 2022, g)<sup>25</sup>. Cette nouvelle approche vise à renforcer la cohérence et la résilience de la politique de soins de santé tout en améliorant la performance du système de santé.

Les dépenses de services d'éducation au profit des ménages wallons, essentiellement composées des salaires versés aux enseignants (qui représentent la moitié du budget de la FW-B), sont restées dynamiques en 2021 (+0,5% en termes réels), en raison notamment de la hausse des dépenses de rémunération et par la poursuite des mesures d'aide et de soutien prises dans le cadre de la crise du coronavirus. En 2022, le Pacte pour un enseignement d'excellence constitue un projet phare du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Gouvernement entend également dégager des moyens pour la mise en œuvre du contrat de gestion de l'ONE, ainsi que pour le renforcement du soutien de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. À l'horizon 2024, une attention particulière sera portée sur l'accessibilité de l'enseignement supérieur dans le cadre du refinancement de l'enseignement supérieur (augmentation estimée des dépenses de l'ordre de +0,9% en moyenne annuelle, entre 2022 et 2024 en termes réels)<sup>26</sup>.

Sur le passé récent (2020-2021), les évolutions du revenu disponible réel et du revenu disponible ajusté sont assez proches. Il en serait de même vraisemblablement à moyen terme (de 2024 à 2027). Mais en 2021 et 2022, le revenu disponible ajusté se maintient davantage que le strict pouvoir d'achat des ménages en raison de la hausse des dépenses de santé. Ce n'est plus le cas en 2023.

#### 4.9.2. Revenus du travail et des prestations sociales perçus par les ménages wallons

Compte tenu de l'impact brutal des crises qui se sont succédé, la croissance du revenu disponible réel des ménages au niveau agrégé semble remarquable.

Cependant, plusieurs études ont montré que le choc dans les revenus provoqué par la crise sanitaire et par les mesures de soutien a été inégalement réparti selon les catégories de travailleurs.

<sup>24</sup> Bureau fédéral du Plan (2022), Perspectives économiques 2022-2027.

<sup>25</sup> INAMI (2022), *Trajectoire budgétaire pluriannuelle pour l'assurance soins de santé 2022-2024*, Rapport final [https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/rapport\\_groupe\\_travail\\_quintuple\\_aim\\_budget\\_pluriannuelle.pdf](https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/rapport_groupe_travail_quintuple_aim_budget_pluriannuelle.pdf)

<sup>26</sup> Communiqué du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 11 octobre 2021.

Selon les Perspectives économiques régionales 2022-2027, les travailleurs indépendants ont globalement davantage souffert de la crise sanitaire que les salariés en termes de revenus. Ainsi, en 2020, leur baisse de rémunérations perçues était respectivement de l'ordre de -11,6% pour les premiers et de -2,6% pour les seconds par rapport à 2019. En 2021, le redressement généralisé de l'activité économique s'est accompagné d'un rebond des revenus du travail des ménages wallons, tempéré toutefois par la remontée de l'inflation. Il s'ensuit une hausse des rémunérations perçues de l'ordre de +2,2% pour les salariés et +2,3% pour les indépendants.

L'étude de Capeau *et al.* (2021) sur « L'impact du choc COVID-19 sur les salariés en 2020 » a montré que deux tiers des salariés n'ont pas subi de perte de revenus bruts du fait de la Covid-19 en 2020. Si pour le tiers restant, la perte moyenne de revenus s'est élevée à seulement 3,1% du revenu disponible grâce à l'augmentation des prestations sociales, cette moyenne masque des différences importantes. Ainsi, la perte a atteint 5,7% pour les personnes qui sont restées au chômage temporaire plus de 53 jours, 6,5% en moyenne pour les salariés du secteur de l'Horeca et 7,8% pour les travailleurs qui se sont retrouvés temporairement au chômage et ont perdu un emploi flexible.

Desguin et Dupret (2020) témoignent, quant à eux, de la fragilité particulière des jeunes en temps de récession ; ils sont à la fois davantage touchés par la perte de revenus et par l'importance du montant de leur perte, tant en valeur absolue qu'en pourcentage de leur revenu. Ils sont proportionnellement plus nombreux au sein des emplois instables (CDD, emplois atypiques) et leurs revenus sont moins élevés. Ils sont par ailleurs les premiers à être licenciés.

L'étude de Lamine (2020) met en évidence l'exacerbation des difficultés de certaines catégories de la population, qui n'ont pas eu la chance de bénéficier des protections du droit social de manière effective. C'est le cas des travailleurs occupés dans des emplois dits « atypiques », dont l'intermittence et la précarité ont rejailli négativement sur le bénéfice des prestations de solidarité. C'est aussi le cas pour certains indépendants vulnérables sur le plan économique, des artistes, des flexi-jobs, des étudiants jobistes... qui n'ont pu bénéficier ni d'une protection d'emploi, ni d'une protection de la santé et de la sécurité au travail. À ces personnes s'ajoutent encore toutes celles qui, pour des circonstances diverses, sont exclues de la citoyenneté par le travail et les droits qui en découlent, et parfois même exclues des dispositifs d'aide sociale : les personnes sans papier, sans abri, handicapées, prostituées, âgées... Ces personnes n'ont eu d'autre choix que de se tourner vers l'ultime filet de sécurité sociale en recourant à l'aide sociale, offerte par les CPAS ou par les initiatives privées, sous ses différentes formes, notamment l'aide financière, l'aide alimentaire et l'aide pour la médiation de dettes (CSE, 2021, p. 13).

La crise inflationniste que nous traversons, et en particulier des prix de l'énergie, pourrait, à son tour, impacter différemment les catégories de ménages selon leurs sources de revenus. Toutefois, l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales, ainsi que les mesures gouvernementales (élargissement du tarif social, baisse de la TVA, chèques énergie, etc.) ont offert une protection du pouvoir d'achat à la plupart des ménages. Il n'en reste pas moins que certains groupes sont moins bien protégés.

Les Perspectives économiques régionales mettent en évidence un impact différencié entre les travailleurs salariés et indépendants. Alors que les revenus des salariés devraient profiter de l'indexation automatique des salaires en 2023 (+3,2%), ceux des indépendants continueraient de se dégrader encore avec une baisse des rémunérations perçues de l'ordre de -1,2% en 2022 et -2,6% en 2023.

#### 4.9.3. Écart salarial de genre

L'écart salarial entre les femmes et les hommes se réduit de manière tendancielle depuis le début des années 2000, avec une stabilisation durant ces dernières années.

Dans son dernier rapport sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique (2021), l'IEFH (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes) observe cette réduction de l'écart salarial de genre tant parmi les travailleurs et les travailleuses à temps partiel qu'à temps plein. Par contre, l'écart de rémunération (brut horaire) entre les personnes (aussi bien hommes que femmes) employées à temps plein et à temps partiel semble se creuser.

Dès lors, l'IEFH attire l'attention sur le fait que « la tendance à la réduction de l'écart salarial de genre s'oppose toutefois à un écart croissant entre d'un côté, un marché du travail confortable, avec ses salaires élevés et ses avantages, et, de l'autre côté, les emplois à temps partiel moins intéressants, dans des secteurs moins rémunérateurs et dans des postes qui offrent également peu de perspectives. Or, dans ce marché du travail à deux vitesses, les femmes sont fortement surreprésentées dans la deuxième catégorie d'emplois. » (IEFH, 2021, p.5).

Le fait que les femmes travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel a donc un impact significatif sur les différences salariales moyennes, qui induisent des différences importantes de niveau de vie (le salaire brut influençant le revenu net), de futurs droits (notamment à la pension) et de valorisation sociale des emplois occupés. Une certaine précarisation des emplois situés au bas de l'échelle du marché du travail est observée. Au sein de ce groupe, les femmes qui associent bas salaire et temps partiel sont encore plus vulnérables que les hommes. Ainsi, selon les données de l'enquête élargie de 2018<sup>27</sup>, l'écart salarial entre hommes et femmes occupant un emploi d'ouvrier ou d'ouvrière dans le secteur privé s'élève à 20,3% lorsqu'il est corrigé pour la durée de travail, et à 43,0% sans correction. Il reste des différences salariales « non expliquées » entre les hommes et les femmes. En moyenne, une femme ayant la même ancienneté, le même âge, travaillant dans le même secteur, avec la même profession et le même niveau d'instruction qu'un homme gagne moins que celui-ci.

Sur la question de l'impact de la crise de la Covid-19 sur l'écart salarial de genre, le Conseil supérieur de l'emploi (2021) constate que « la particularité de cette crise fait que comparativement à une crise économique « classique », l'effet sur les femmes est plus important ». Ce constat s'explique notamment par la surreprésentation des femmes dans les secteurs dont la fermeture a été rendue obligatoire tels que le commerce non alimentaire, l'Horeca ou les titres-services. Par ailleurs, celles travaillant dans les soins de santé (81% de l'emploi dans ce secteur sont des femmes) ont dû faire face à un surcroît de travail dans des conditions sanitaires parfois précaires. Et, lorsqu'elles ont pu télétravailler, les mères déjà sollicitées plus largement habituellement ont dû prendre en charge une large part du surcroît de tâches liées au ménage et aux enfants (CSO, 2020, p.17). D'après les données de l'ONEM, 71% des demandes de congés parentaux Corona ont été introduites par des femmes (CSO, 2021, p.13).

Semah (2021) dénonce, quant à elle, la situation particulièrement problématique des familles monoparentales pour lesquelles toutes les difficultés cumulées en temps normal (temps partiels, revenus limités, problèmes de logement, non-paiement des contributions alimentaires...) se sont aggravées durant la crise, avec une diminution significative des revenus et un enfermement dans les charges familiales, parfois dans un logement inadapté à la réalité d'un confinement en famille (Semah, 2021, p.67). Enfin, les nécessaires mesures de maintien au domicile rencontrées durant le confinement ont augmenté les risques de violence et aggravé les situations où s'exerçaient déjà des violences conjugales et intrafamiliales. Ces faits de violence ont pu précipiter l'entrée de certaines femmes en situation de monoparentalité dans des conditions extrêmement défavorables.

---

<sup>27</sup> L'enquête élargie de 2018 couvre tous les travailleurs, toutes les tailles d'entreprise et tous les secteurs. Les données de la sécurité sociale sont également utilisées.

De son côté, le Conseil Central de l'Économie (2021)<sup>28</sup>, s'appuyant sur les observations du Rapport 2021 de l'IEFH, s'accorde sur le fait que « le renforcement de la position des femmes sur le marché du travail doit passer par d'autres mesures qu'uniquement celles qui visent à réduire la discrimination salariale et à promouvoir l'égalité salariale entre les hommes et les femmes qui exercent un même travail (ou un travail de valeur égale » (CCE, 2021). Il se positionne sur trois éléments en particulier qui ont un impact sur l'écart salarial : (1) le système de congés liés à la parentalité, (2) l'accueil de la petite enfance et (3) la structuration genrée du marché du travail. Il encourage en conséquence « la poursuite des travaux relatifs aux contraintes qui pèsent encore sur la participation des femmes au marché du travail, en particulier la répartition inégale des tâches de soin et de travail domestique au sein des ménages et les contraintes liées au rôle de mère. Ces deux contraintes induisent souvent des pauses plus longues et plus fréquentes dans les carrières des femmes et/ou un plus grand recours au travail à temps partiel. Les représentations normatives genrées par rapport au rôle et aux compétences (ou matières d'excellence) des femmes contraignent également les choix opérés par ces dernières en termes d'orientation scolaire et professionnelle. Étant donné que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à prendre des congés pour soins à autrui, le CEE plaide, par exemple, en faveur d'une réforme globale des systèmes de congés qui favoriserait davantage l'implication des hommes dans les tâches de soins » (CCE, 2021, 37).

#### 4.9.4. Revenus de l'aide sociale

La dernière étude du SPP Intégration sociale (juin 2022) revient sur l'impact social de la crise du coronavirus en examinant comment et dans quelle mesure les personnes ont fait appel aux CPAS pour obtenir une aide sociale. Elle se base sur les données administratives à disposition du SPP IS, ciblées sur les aides sociales subventionnées par le niveau fédéral, complétées par les données de l'enquête mensuelle de monitoring auprès des CPAS<sup>29</sup> mise en place par le SPP Intégration sociale dès le début de la pandémie de Covid-19. Les résultats de cette enquête permettent d'identifier quelques grandes tendances à l'échelle nationale.

Selon les chiffres publiés par le SPP Intégration sociale, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les CPAS wallons ont octroyé le revenu d'intégration (RI) à 73 962 personnes et l'aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration (ASE)<sup>30</sup> à 3 524 personnes. Au total, 77 486 personnes<sup>31</sup> ont donc bénéficié du RI ou de l'ASE, soit +4,7% de plus que l'année précédente (1<sup>er</sup> janvier 2020). L'évolution mensuelle du nombre de bénéficiaires du RI, après le choc de mars-avril 2020 (+2,3% contre +0,6% un an plus tôt) a été conforme à sa moyenne saisonnière<sup>32</sup> d'avril à octobre 2020 (+0,8% contre +1,0% un an plus tôt). Il a crû modérément d'octobre 2020 à mars-avril 2021 (+0,8% contre +4,5% un an plus tôt), pour ensuite décroître d'avril à décembre 2021 à un rythme soutenu au regard de la moyenne saisonnière (-6,4% contre +1,6% un an plus tôt). En conséquence, le nombre de bénéficiaires en décembre 2021 a rejoint son niveau de 2019 (99,0% contre 104,8% un an plus tôt). Le constat est dressé d'une résorption importante de l'impact de la crise sanitaire sur le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration (RI) et de l'aide sociale équivalente (ASE). Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le nombre de bénéficiaires du RI s'élève à 73 312 personnes, soit 5,3% de moins que l'année précédente (1<sup>er</sup> janvier 2021) et 1% de moins par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et le nombre de bénéficiaires de l'ASE s'élève à 3 051 personnes, soit

<sup>28</sup> Conseil Central de l'Economie (2021), Rapport sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes : diagnostic et déterminants », Bruxelles. file:///C:/Users/cru/Downloads/cce-2021-3520-rapport-sur-l-ecart-salarial-entre-les-femmes-et-les-hommes-diagnostic-et-determinants%20(2).pdf

<sup>29</sup> Cette enquête a pour objectif de suivre au plus près l'impact social de la crise sanitaire et d'établir des projections étayées afin de réagir de manière optimale par rapport aux évolutions du nombre de bénéficiaires et améliorer l'accompagnement des personnes en situation précaire.

<sup>30</sup> L'ASE est octroyée aux demandeurs d'asile et aux étrangers non inscrits au registre de la population.

<sup>31</sup> Chiffres du mois de décembre pour approcher au plus près la situation du 1<sup>er</sup> janvier. Ces chiffres (RI ou ASE) ne tiennent compte que des aides remboursées (partiellement ou totalement) par le niveau de pouvoir fédéral.

<sup>32</sup> Moyenne des dix années précédentes 2009-2018.

14,7% de moins que l'année précédente (1<sup>er</sup> janvier 2021) et 12,2% de moins par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En début d'année 2022, la guerre en Ukraine et l'arrivée sur le territoire belge des Ukrainiens, dont partie d'entre eux obtiennent le statut de protection temporaire qui leur permet d'introduire une demande d'aide sociale auprès du CPAS, engendre un afflux de bénéficiaires de l'ASE en Wallonie de l'ordre de 12 029 personnes entre mars et juillet (situation au 25 août 2022)<sup>33</sup>.

À côté de l'aide financière octroyée par les CPAS, les demandes de soutien pour d'autres aides sociales complémentaires n'ont cessé d'affluer auprès des CPAS depuis 2021 en raison successivement de la crise sanitaire, des inondations, de l'accueil des Ukrainiens sur le sol belge, du choc inflationniste et de la flambée des prix de l'énergie.

Ces aides consistent en des aides administratives, alimentaires, psychologiques, des aides médicales non urgentes, des aides aux enfants, de la médiation de dettes ou encore des aides financières. Ces dernières représentent 40% de l'ensemble des aides sociales complémentaires. Ce point est également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

D'après le monitoring mené auprès des CPAS, l'estimation du nombre de bénéficiaires de ces aides sociales complémentaires s'élève, en Wallonie, à 34 681 au 1<sup>er</sup> janvier 2021<sup>34</sup>. Le nombre de bénéficiaires d'au moins une forme de ces autres aides sociales a crû de quelque +50% entre le déclenchement de la crise sanitaire (janvier 2020) et décembre 2021. Entre 65% et 75% des bénéficiaires de ces aides ne bénéficient pas de revenu d'intégration (équivalent) ni de mesure de mise à l'emploi. En particulier, l'aide alimentaire a fortement augmenté entre 2020 et 2021 (+81,8%),<sup>35</sup> mais aussi les aides à la médiation de dettes (+21,6%), les aides financières renforcées depuis la fin de l'année 2021 en lien avec la hausse des prix de l'énergie (+21,9%) et les aides médicales non urgentes (+20%). La forte augmentation de ces aides a été rendue possible grâce aux différentes subventions accordées aux CPAS.

Ce nombre élevé et en constante augmentation de demandes d'aide indique des besoins sociaux importants, tant pour les personnes bénéficiant du revenu d'intégration que pour celles qui n'en ont pas. Une attention particulière est dès lors attirée sur ces personnes qui restent largement sous le radar des statistiques administratives. Ce point est également abordé dans la section 4.11 sur la grande précarité.

Un autre point qui suscite une attention particulière concerne les jeunes bénéficiaires âgés de 18 à 24 ans qui, comparativement à la part qu'ils représentent dans la population wallonne âgée de 18 à 65 ans (14%), sont beaucoup plus nombreux à dépendre de l'aide du CPAS (35%). Et ce taux ne cesse de s'accroître depuis 2015, année de l'entrée en vigueur des mesures de fin de droit aux allocations d'insertion : un certain nombre de demandeurs d'emploi perdent leurs allocations et sont contraints de demander le revenu d'intégration sociale. Une part croissante de ces jeunes sont aux études.

---

<sup>33</sup> Ces chiffres concernent le nombre de décisions d'octroi de l'aide sociale équivalente transmises par les CPAS au SPP IS à la date du 25/08/2022. Il peut y avoir un décalage entre le nombre de demandes d'aide effectivement enregistrées par les CPAS et le nombre de décisions d'octroi enregistrées par le SPP IS, en raison des délais administratifs entre une demande d'aide et la décision d'octroi par le CPAS (dans les 30 jours de la demande d'aide) et entre la décision d'octroi et sa communication au SPP IS (dans les 45 jours de la décision). Ces chiffres sont mis à jour hebdomadairement.

<sup>34</sup> Selon les données produites par la Fédération des CPAS de Wallonie, Radioscopie 2021 des politiques d'insertion menées dans les CPAS wallons – Chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<sup>35</sup> Il convient de noter que l'aide alimentaire dont il est question ici ne concerne que l'aide fournie par les CPAS indépendamment aux nombreuses distributions effectuées par d'autres organisations, des banques alimentaires et diverses initiatives privées.

#### 4.9.5. Difficultés financières des ménages

L'Observatoire du crédit et de l'endettement<sup>36</sup> observe, à partir des statistiques de la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP)<sup>37</sup> de la Banque Nationale de Belgique (BNB), que l'année 2021 a connu une baisse des défauts de paiement en matière de crédit, une baisse des nouveaux arriérés de paiement et une baisse des admissibilités en règlement collectif de dettes (RCD) pour la cinquième année consécutive. Ces évolutions n'indiquent donc pas de renforcement du surendettement et des situations d'endettement problématique, malgré le contexte de la crise sanitaire. Il est probable que ces évolutions soient notamment liées à la possibilité laissée aux emprunteurs, sous certaines conditions<sup>38</sup>, de bénéficier de reports temporaires de paiements accordés dans le cadre de la crise de la Covid-19 jusqu'à la fin juin 2021.

Jeanmart et McGahan (2021) invitent à rester critique avant de qualifier ces évolutions d'encourageantes. En effet, d'une part, ces indicateurs ne prennent pas en compte l'endettement constitué uniquement de dettes hors crédit, qui se renforce depuis quelques années. En 2018, c'était le cas d'un quart des dossiers de médiation de dettes en Wallonie. Concernant les dettes hors crédit, ce sont celles relatives à l'énergie qui sont les plus fréquentes dans les dossiers des services agréés en Wallonie, suivies des dettes de soins de santé et les dettes de télécommunications (Jeanmart, C. 2019)<sup>39</sup>. D'autre part, le secteur s'attend à ce que les conséquences négatives de la crise sanitaire soient vécues à retardement.

Par ailleurs, l'impact de la crise des inondations de l'été 2021 sur les sinistrés emprunteurs est difficilement mesurable pour l'heure, étant donné la mise en place des aides en 2020 et la possibilité d'aménagements des paiements. Ce report a été largement utilisé, principalement pour les prêts hypothécaires. Il convient donc d'attendre les statistiques de 2022 et sans doute des années suivantes pour vérifier les évolutions constatées.

Le recours accru au RCD attendu par le secteur n'a pas eu lieu en 2021. Différentes pistes sont avancées par l'Observatoire pour expliquer cette situation de fait :

- Certains ménages en difficulté se sont tournés vers des professionnels qui étaient débordés ou des services d'aide de première ligne ou deuxième ligne difficilement joignables ou accessibles ;
- Certains ménages ont réussi à joindre les deux bouts soit grâce à leur épargne qui s'est à présent épuisée, soit grâce aux mesures d'aides financières et de soutien prises dans le cadre de la crise de la Covid-19 jusqu'à la fin juin 2021<sup>40</sup> ;
- D'autres ménages jugent leurs difficultés financières temporaires et reportent le recours aux services de professionnels ;
- La crise a fait basculer de nouveaux publics frappés de plein fouet par le chômage économique, la fermeture obligatoire de certains commerces, le licenciement ou la maladie. Ces ménages, peu informés et surtout peu accoutumés à faire appel à des services et/ou des

<sup>36</sup> Bierlier, S. (2022), « Crédit et (sur)endettement : retour sur l'année 2021 », Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

<sup>37</sup> Centrale des crédits aux particuliers (2021), Statistiques 2021, BNB, Bruxelles.

<sup>38</sup> Banque Nationale de Belgique, Fonctionnement du report de paiement, Moratoire, Bruxelles.

<sup>39</sup> Jeanmart, C. (2019), Les ménages en situation de surendettement : profil, endettement et éléments déclencheurs des difficultés financières.

<sup>40</sup> Notamment les mesures de reports pour les crédits, de suspension et de moratoire particulièrement en matière de saisies, de faillite, de recouvrement, d'augmentation des seuils d'insaisissabilité adoptées et/ou toujours en vigueur (voir entre autres la note interfédérale sur l'impact de la crise de la Covid-19 dans les situations de pauvreté et de précarité du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

(<https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2021/04/Note-interfederale-impact-COVID-19-avril-2021-FR.pdf>) ou la FAQ spéciale Covid du Portail de la Wallonie sur le surendettement (<http://socialsante.wallonie.be/surendettement/citoyen/?q=node/569>).

dispositifs d'aide, risquent de mettre du temps avant de pouvoir ou de vouloir pousser les bonnes portes.

Le maintien et le renforcement des mesures sanitaires liées à la crise semblent continuer d'épuiser les réserves et de réduire les possibilités de solutions financières conduisant ces mêmes consommateurs à des situations d'endettement désormais plus structurel et à très court terme.

L'augmentation en 2022 du coût de certains postes du budget tels que l'énergie, l'eau ou le logement fragilise d'autant plus les ménages à bas revenus. « Contraints par l'urgence, par la pression voire même parfois pour une question de survie, ils sont amenés à adopter des comportements, des stratégies ou à faire des choix<sup>41</sup> qui font basculer, à court terme, leur équilibre budgétaire déjà fragile » (SSP Intégration sociale, 2022, p.269-270)<sup>42</sup>.

Une explosion du recours au RCD – et plus généralement à la médiation de dettes – est redoutée par les professionnels du secteur pour 2022 et les années suivantes. Cette explosion risque d'être d'autant plus importante que « cet effet retard du recours au RCD » s'accompagnera de difficultés financières croissantes liées, d'une part, aux conséquences des inondations, et surtout, d'autre part, à l'augmentation des prix des biens et services de différents postes du budget (énergie, alimentation, eau, logement).

Les situations d'insolvabilité structurelle de revenus interpellent et surtout créent un sentiment d'impuissance dans le chef des médiateurs de dettes. En effet, les processus de traitement du surendettement sont sans effet et sans solution durable face à cette problématique. Ils n'en ont ni les objectifs ni les moyens.

En Wallonie, selon le SPP Intégration sociale (2022), les types de ménages économiquement les plus exposés au risque de surendettement sont principalement les ménages constitués d'une seule personne sans enfant, suivis des familles monoparentales. Ces familles sont également plus vulnérables que les autres aux accidents de vie (premier facteur déclencheur des difficultés financières des personnes sollicitant un service de médiation de dettes).

#### 4.9.6. Pauvreté des enfants

Selon les résultats de l'Enquête sur les forces de travail (EFT), le pourcentage des enfants (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi a baissé entre 2020 et 2021, passant de 18,3% en 2020 à 16,9% en 2021.

Cette tendance positive cache le phénomène compensatoire d'une hausse équivalente de la part des enfants (0-17 ans) vivant dans un ménage sans revenu du travail ni du chômage. Ainsi, à partir des données administratives de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, on observe, sur une même période (2014-2019), une diminution de la part des enfants vivant dans un ménage sans revenu d'un travail (passant de 15,8% en 2003 à 12,3% en 2019) et, parallèlement, une augmentation de celle vivant dans un ménage sans revenu ni d'un travail ni du chômage (passant de 5,3% à 8,7%). Cela veut dire que s'il y a moins d'enfants vivant dans des ménages de demandeurs d'emploi, il y a plus d'enfants vivant dans des ménages d'inactifs. Ces derniers pouvant vivre dans des conditions encore plus difficiles : par exemple vivre avec un parent affecté par des problèmes de santé liés à une incapacité

<sup>41</sup> Choix dans le paiement de factures en fonction du créancier et/ou des risques possibles (coupure, expulsion, saisie...), recours au crédit, sacrifice de certains postes du budget (alimentation, santé...).

<sup>42</sup> SPP Intégration sociale et SPF Justice (2022), Pauvreté et justice en Belgique.

de travail, ou recevant un revenu d'intégration dont l'obtention est plus précaire – puisque liée à un examen des ressources et des besoins<sup>43</sup>.

Dans son Rapport d'activité 2020-2021, le Délégué général aux droits de l'enfant énonce que « si la crise que nous traversons nous affecte tous et toutes, sans exception, les études s'accordent toutes pour souligner l'ampleur des conséquences qu'aura eues cette pandémie : pauvreté, précarité et isolement accrus des personnes les plus vulnérables, aggravation sensible des inégalités, détérioration du mal-logement, augmentation considérable de l'abandon et du décrochage scolaires, effets délétères inquiétants sur la santé mentale des enfants et des jeunes en particulier » (Rapports d'activité 2020-2021 – Droits de l'enfant, p.21).

En particulier, les réalités des enfants ont été impactées par l'augmentation de la pauvreté des familles due à la pandémie. La perte de revenus a entraîné des choix drastiques qui, pour protéger l'indispensable, ont compromis ce qui peut paraître non essentiel : loisirs, culture, sport, dépaysement. Et le Délégué général d'ajouter : « La pauvreté (infantile) affecte chacun des droits de l'enfant repris dans la Convention Internationale [...] C'est une réalité qui doit être combattue non seulement par des actions sur les revenus des familles mais aussi par des politiques ambitieuses directement dirigées vers les enfants (augmentation de l'offre en milieux d'accueil pour la petite enfance, lutte contre les inégalités inacceptables du système scolaire, réduction du coût des activités sportives, culturelles ou de loisir » (Rapport 2020-2021 – Droits de l'enfant, p.23).

En conclusion, Andréa Réa, cité dans ce Rapport (p.39), spécifie qu'« il est devenu très difficile d'entrer en contact avec certains publics précarisés pour les travailleurs sociaux à qui on demande de s'adapter à des outils dont ils ne sont pas forcément spécialistes ou pour lesquels ils n'ont pas été formés pour leur prise en charge ou l'accompagnement des familles et/ou des enfants et des jeunes. » (Rapports d'activité 2020-2021 – Droits de l'enfant, p.39). Et de conclure que « le virus ne s'attaque pas de la même manière à toutes les catégories de la population, ce sont les plus fragiles qui sont les plus atteints, les transparents du monde d'avant sont devenus les invisibles de maintenant » (Rapport 2020-2021 – Droits de l'enfant, p.39).

## 4.10. EMPLOI

### 4.10.1. Emploi intérieur et taux d'emploi

Si l'on se réfère au diagnostic établi sur la base des données les plus récentes et au scénario le plus probable pour 2022 et 2023 construit dans le cadre des Perspectives économiques régionales 2022-2027 (encadré 2), les marchés du travail régionaux, relancés par le maintien partiel des mesures de soutien, le chômage temporaire pour les salariés et le droit passerelle pour les indépendants, par la mise en place de plans de relance et par la reprise de l'activité économique, sont – au niveau macroéconomique – sortis relativement indemnes de la crise sanitaire.

En 2021, le redressement de l'emploi en Wallonie, largement soutenu par la forte croissance de l'emploi indépendant et l'augmentation de l'emploi public, a permis de hisser le taux d'emploi des 20-64 ans (selon la définition de la stratégie UE 2020)<sup>44</sup> à une valeur supérieure à celle d'avant la crise (65,2% contre 64,6% en 2019).

La crise sanitaire s'est répercutée de manière contrastée selon les statuts et les branches d'activité.

<sup>43</sup> IWEPS, Chiffres clés de la Wallonie, fiche L024 - [https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2022/06/L024-MEN.SS.\\_TRAV.\\_18-062022\\_full1.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2022/06/L024-MEN.SS._TRAV._18-062022_full1.pdf)

<sup>44</sup> Ces chiffres intègrent le changement statistique intervenu dans l'EFT en 2021 qui a entraîné une rupture de série dans les estimations de l'emploi et du chômage. Désormais, les personnes qui sont au chômage temporaire pendant plus de trois mois ne sont plus comptabilisées dans l'emploi.

L'emploi indépendant a progressé de façon particulièrement soutenue dans la construction, les activités spécialisées et les autres activités de service. Il est par contre en recul dans l'agriculture, le commerce et les activités financières. Dans ces secteurs, les entreprises de petite taille cèdent progressivement du terrain à des structures plus importantes qui mobilisent un personnel essentiellement salarié. La numérisation et le commerce en ligne, qui se sont fortement développés durant la crise sanitaire, ont également participé à cette évolution (Conseil supérieur de l'emploi, 2022, p.37-38).

Dans les branches des administrations publiques et de l'enseignement, les travailleurs ont conservé leur emploi et leurs revenus professionnels, même au cours des épisodes de confinement strict. Les branches des activités immobilières, de la construction et de l'information et de la communication ont également enregistré une hausse de leurs effectifs, bien que de moindre ampleur que celle de l'année précédente. Enfin, la branche de la santé et de l'action sociale, particulièrement sous pression lors de la crise sanitaire, a également continué à générer des emplois additionnels.

Malgré les dispositifs étendus du droit passerelle et du chômage temporaire, plusieurs branches d'activité ont enregistré un repli de l'emploi. Parmi celles-ci, l'Horeca, le commerce et la culture ont été lourdement touchés en raison des fermetures imposées et des limitations de l'activité. L'industrie n'a pas non plus été épargnée. La moindre possibilité de télétravailler dans ce secteur, couplée à des difficultés d'approvisionnement et à l'essoufflement de la demande internationale, ont contribué à des pertes d'emploi et des cessations d'activités.

En 2022, malgré un effet d'acquis de croissance favorable, la croissance de l'emploi intérieur se tasserait à +1,3% en Wallonie. Le ralentissement conjoncturel pèserait sur la progression de l'emploi, laquelle se limiterait en 2023 à +0,4% en Wallonie.

En 2023, les tensions sur le marché du travail et la hausse des salaires contribueront à parts égales au ralentissement des créations d'emploi. L'effet de la crise ukrainienne ne se traduirait que modestement et avec un certain délai sur l'emploi.

Au cours de la période 2024-2027, les créations nettes d'emplois intérieurs s'élèveraient, en moyenne annuelle, à 8 300 personnes en Wallonie (+0,6% par an). Néanmoins, la fin de l'accès élargi aux droits passerelles et des moratoires sur les faillites devrait entraîner une baisse du niveau de créations nettes d'emplois pour les indépendants sur l'horizon des projections (Conseil supérieur de l'emploi, 2022, p.42-43).

S'agissant de la population active occupée, le ralentissement conjoncturel actuel pèse sur sa croissance de l'année prochaine (2023). À partir de 2024, elle repartirait à la hausse et elle serait renforcée durant les années 2024-2025 par le retour des réfugiés en Ukraine, donnant un coup de frein à la croissance de la population d'âge actif. À partir des années 2025-2026, la croissance de la population active s'accélère sous l'effet du relèvement de l'âge légal de la pension.

Cela induit une augmentation du taux d'emploi, estimé à 68,2% pour la période 2024-2027.

#### 4.10.2. Écart de taux d'emploi suivant le niveau de formation

La possibilité de maintien à l'emploi et l'activité via le télétravail favorise les emplois plus qualifiés. Ainsi, les résultats de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) de 2021 montrent un accroissement de l'écart entre les taux d'emploi BIT des personnes de 20 à 64 ans diplômées du supérieur, celles diplômées de l'enseignement secondaire et celles diplômées de l'enseignement primaire. Alors que le taux d'emploi des plus qualifiées augmente de +2,2 pp entre 2020 et 2021, celui des diplômées de l'enseignement secondaire recule de -1,2 pp et celui des diplômées de l'enseignement primaire recule de -4,4 pp.

En 2021, les taux d'emploi étaient respectivement de 82,1% pour les personnes hautement diplômées, 61,9% pour les personnes moyennement diplômées et 39,1% pour les personnes faiblement diplômées.

#### 4.10.3. Écart de taux d'emploi et insertion sur le marché du travail selon l'origine ethnique

Les personnes d'origine étrangère hors UE27 rencontrent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Ainsi, en 2021, le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans, nées en dehors de l'UE27 et résidant en Wallonie, est de 48,6%<sup>45</sup>, alors que le taux d'emploi des personnes nées en Belgique s'élève à 67,3% et celui des immigrés européens à 65,0%.

En ce qui concerne la répartition selon le genre, le taux d'emploi des hommes nés hors UE27 et résidant en Wallonie s'élève à 56,4% et celui des femmes à 40,5%. Ces taux sont nettement plus faibles que ceux des immigrés EU27 résidant en Wallonie (respectivement 69,0% pour les hommes et 61,2% pour les femmes) et des résidents natifs (respectivement 70,7% pour les hommes et 63,9% pour les femmes).

En particulier, les immigrés récents (cinq ans ou moins) nés en dehors de l'Union européenne rencontrent le plus grand nombre d'obstacles. Ce constat est dressé par différentes études réalisées notamment par la Banque Nationale (2020)<sup>46</sup>, Unia (2019) et le Conseil supérieur de l'emploi (2018 et 2022)<sup>47</sup>. En 2019, ces immigrés récents cumulaient un taux d'emploi très faible (27,3%) et une différence très importante, de l'ordre de 39 points de pourcentage, avec le taux d'emploi des Wallons (66,2%).

Une partie des facteurs explicatifs relève des caractéristiques personnelles des personnes qui entrent sur le territoire belge (genre, âge, niveau de diplôme, compétences acquises...). D'autres facteurs tiennent au motif de séjour (réfugié, regroupement familial, raisons économiques), à l'acquisition de la nationalité, au nombre d'années de résidence en Belgique, à l'acquisition des langues du pays d'accueil, mais aussi au réseau social et à la qualité de ce réseau. D'autres encore ont trait à la reconnaissance des diplômes et des compétences acquises à l'étranger.

Selon les nouvelles données issues d'un module *ad hoc* de l'Enquête sur les forces de travail de 2021 portant sur la situation sur le marché du travail des migrants et sur les facteurs qui influencent cette situation<sup>48</sup>, une connaissance insuffisante de la langue constitue le principal obstacle sur le marché du travail belge. La barrière linguistique est particulièrement importante chez les chômeurs et les inactifs : 19% des chômeurs et 11% des inactifs nés à l'étranger indiquent ne pas avoir une connaissance suffisante de l'une des langues officielles de la Belgique (français, néerlandais ou allemand) et avoir de ce fait des difficultés à trouver un emploi. Si l'on se penche sur l'estimation de la connaissance actuelle de la langue de la région linguistique dans laquelle on vit, c'est dans les régions linguistiques de langue française (Wallonie) ou de langue allemande (Communauté germanophone) que le niveau est le plus élevé : près de 80% déclarent la langue concernée comme langue

<sup>45</sup> Chiffres du Steunpunt Werk - <https://www.steunpuntwerk.be/cijfers/arbeidsmarktpositie-ilo> (téléchargés le 26 août 2022).

<sup>46</sup> Banque Nationale de Belgique (2020), « L'impact économique de l'immigration en Belgique », Revue économique, novembre 2020, [https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorev2020\\_special.pdf](https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorev2020_special.pdf).

<sup>47</sup> Voir Conseil supérieur de l'emploi (2018), « Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique », Rapport 2018.

<sup>48</sup> Ces chiffres sont le résultat d'une enquête sur la situation des migrants et de leurs descendants directs que Statbel, l'office belge de statistique, a couplé en 2021 à la première interrogation de l'Enquête sur les forces de travail (EFT). 29 472 personnes âgées de 15 à 74 ans ont répondu à l'enquête. Si l'on extrapole à la population totale, il s'agit de 8 533 851 personnes. La plupart des questions étaient posées aux personnes âgées de 15 à 74 ans qui ne sont pas nées en Belgique. Un nombre de questions était destiné à l'ensemble des 15-74 ans.

Voir : <https://statbel.fgov.be/fr/documents/2021-module-ad-hoc-situation-des-migrants-et-de-leurs-descendants-directs-sur-le-marche>

maternelle ou en avoir une connaissance avancée (contre 60% en Région de Bruxelles-Capitale et environ 45% en Région flamande).

Parmi toutes les personnes âgées de 15 à 74 ans ayant un emploi, quel que soit leur pays de naissance, quelque plus de 90% ont indiqué qu'elles n'avaient pas été victimes de discrimination dans leur emploi actuel. Ce chiffre est le plus élevé pour les personnes nées en Belgique (97%). Il s'élève à 96% pour les immigrés UE27 et est le plus faible pour les personnes nées dans un pays non membre de l'UE27 (93,5%). Dans ce dernier groupe, 6,5% indiquent avoir été victimes de discrimination dans leur emploi actuel contre 4,0% pour les immigrés UE27 et 2,9% pour les résidents natifs.

Les raisons de la discrimination diffèrent selon l'origine. Ainsi, parmi les personnes qui indiquent avoir été victimes de discrimination dans leur emploi actuel, quatre travailleurs sur cinq (79%) nés dans un pays non membre de l'UE ont répondu que l'origine étrangère (comprend, outre la nationalité, la couleur de peau, un accent étranger, y compris un accent issu d'un dialecte, la religion et/ou le style vestimentaire) était à l'origine de la discrimination. L'origine étrangère a également joué un rôle pour trois travailleurs sur cinq (63%) qui ne sont pas nés en Belgique mais dans un pays de l'UE27. Pour les Belges qui se sentent victimes de discrimination dans leur emploi actuel, cette discrimination est principalement fondée sur de mauvaises relations entre collègues ou avec le chef (inclut aussi la catégorie « ne connaît pas la raison exacte ») (51%), le sexe (18%) et l'origine étrangère (14,6%).

Le manque d'emplois adaptés, un diplôme étranger non reconnu et un accès légal limité au marché du travail jouent également un rôle pour les chômeurs et les inactifs nés à l'étranger.

À la question de savoir quelle était la raison du déménagement en Belgique, le groupe le plus important de répondants (55%) a indiqué avoir migré en Belgique pour des raisons familiales, le regroupement familial ou la constitution d'une famille. L'emploi vient en deuxième position (22%). Les personnes originaires de l'UE27 déménagent plus souvent alors qu'elles ont déjà trouvé un emploi avant la migration (18%). Parmi les personnes originaires d'un pays non membre de l'UE27, 12% ont migré pour le travail sans avoir trouvé d'emploi avant la migration. La protection internationale ou l'asile sont les troisièmes raisons les plus citées, surtout parmi les personnes originaires d'un pays non membre de l'UE27.

Selon le motif d'immigration, la pénalité à l'emploi est différente. Selon une estimation récente basée sur un couplage de données administratives de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale avec les données des Enquêtes sur les forces de travail (Piton et Rycx, 2021), parmi les immigrés non originaires de l'UE qui vivent en Belgique depuis au plus cinq ans, la pénalité en matière d'emploi par rapport aux natifs est la plus importante pour les réfugiés (-41 pp), un peu plus faible dans le cas du regroupement familial (-36 pp) et la plus faible pour les migrants économiques (-26 pp). Cette pénalité diminue pour toutes les catégories d'immigrés au fur et à mesure de la durée de leur séjour. Les résultats indiquent qu'il faut environ une décennie pour que l'écart d'emploi entre les réfugiés et les autres travailleurs nés à l'étranger soit (largement) éliminé.

Dans le module *ad hoc* de l'enquête EFT, il a également été demandé à toutes les personnes occupées qui ne sont pas nées en Belgique et qui avaient un emploi avant de déménager en Belgique de comparer le niveau de l'emploi actuel et celui du dernier emploi avant la migration. La moitié d'entre elles (50%) indiquent que le niveau est resté le même. 32% déclarent que le niveau est maintenant supérieur. Des différences liées à l'origine et au sexe sont cependant constatées. Plus d'une femme occupée sur cinq (23%) née à l'étranger déclare avoir un emploi de niveau inférieur à l'emploi exercé avant de déménager en Belgique. Les personnes en emploi nées dans un pays non membre de l'UE27 déclarent également plus souvent avoir un emploi de niveau inférieur.

#### 4.10.4. Travail temporaire

Selon les données de l'Enquête sur les forces de travail 2021, la part du travail temporaire dans l'emploi salarié wallon en 2021 était de 11,2%<sup>49</sup>.

Plus de huit emplois temporaires sur dix relèvent soit d'un contrat à durée déterminée (65% soit 90 206 salariés) soit d'un contrat d'intérimaire (16% soit 21 662 salariés). Parmi les autres, 12% sont des contrats d'étudiant, 6% sont liés à une formation (stage, contrat d'apprentissage, etc.) et 2% concernent le travail sans contrat de travail.

La part du travail temporaire dans l'emploi salarié (ou taux de travail temporaire) est particulièrement importante chez les jeunes de 15 à 24 ans (54,5%), que ce soit via un contrat à durée déterminée (22,1% alors qu'elle est de 7,3% chez les 15 ans et plus), via un contrat d'intérimaire (7,3% versus 1,8% chez les 15 ans et plus) ou via un autre type de contrat (25,2% versus 2,2% chez les 15 ans et plus). Parmi les autres types de contrats, les contrats liés à une formation (en alternance, stage...) et les contrats « étudiants » concernent respectivement 6,7% et 17,8% de l'emploi salarié des jeunes. Les plus âgés sont moins concernés par le travail temporaire : 3,8% de l'emploi.

Outils de flexibilité pour les employeurs, ces contrats fluctuent au gré des chocs économiques. Ainsi, juste après l'éclatement de la crise sanitaire, l'emploi salarié a fortement chuté dans certaines niches spécifiques, regroupant surtout des contrats de travail temporaires. Selon les données de Federgon<sup>50</sup>, le nombre d'heures prestées par les intérimaires a chuté de -42% (en termes cumulés) en avril 2020 par rapport au niveau de février. Par ailleurs, une grande partie des contrats à durée déterminée arrivant à échéance en temps de confinement n'ont sans doute pas été renouvelés.

Durant la phase initiale du déconfinement, les besoins en main-d'œuvre ont d'abord été satisfaits par la remise au travail des personnes sous protection temporaire qui sont restées en emploi. Néanmoins, les employeurs ont aussi recouru en partie aux formes d'emplois plus flexibles, notamment les intérimaires.

En juillet 2022, les derniers chiffres de Federgon<sup>51</sup> indiquent une baisse de -1,33% du secteur de l'intérim par rapport au mois de juillet 2021, conséquence vraisemblable de la guerre en Ukraine et de ses effets potentiels sur l'emploi. Il conviendra de rester attentif à son évolution.

Ces contrats, moins stables par nature, ne concernent pas tous les travailleurs de la même manière. Certains publics *a priori* plus fragilisés, comme les personnes de nationalité extraeuropéenne, les personnes faiblement diplômées et, surtout, les jeunes, sont surreprésentés.

#### 4.10.5. Taux de chômage

Le recours massif au chômage temporaire dès le début de la crise sanitaire a permis de limiter la hausse du taux de chômage de courte durée. En 2021, cette mesure combinée à la reprise de l'activité économique a entraîné une baisse du taux de chômage (administratif – DEI) (-0,9 pp en 2021 après une hausse de +0,3 pp en 2020), qui a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire (12,6%).

Selon les Perspectives économiques régionales, cette année (2022), la baisse du chômage serait moins marquée (-0,2 pp au cours du premier semestre) et il devrait même remonter l'année prochaine, renouant avec son niveau de 2021 (12,6%). Cette évolution s'explique par le ralentissement de la croissance économique, mais résulte également d'une modification administrative de la méthode

<sup>49</sup> IWEPS - Chiffres Clés de la Wallonie -L023-taux\_travail\_temporaire

<sup>50</sup> <https://federgon.be/fr/communiquede-presse> (consulté le 01/09/2022)

<sup>51</sup> Op. cit.

d'enregistrement des demandeurs d'emploi en Wallonie et de l'inscription des réfugiés ukrainiens comme demandeurs d'emploi.

En 2024, une importante baisse du taux de chômage serait attendue en raison du redressement des créations d'emplois.

Au cours des années 2025-2026, la croissance de la population active s'accélère sous l'effet du relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans. Dès lors, le taux de chômage se stabiliserait en Wallonie avant de repartir à la hausse en 2027. Sur l'ensemble de la période 2022-2027, la diminution du taux de chômage atteindrait -0,7 pp.

Selon les données de l'EFT 2021, les catégories de la population les plus impactées par le chômage sont les jeunes de 20 à 29 ans (taux de chômage de 25,2%), les faiblement diplômés (18,7%) et les étrangers non UE27 (21,5%).

Depuis la crise sanitaire, les taux de chômage de moyenne et longue durée sont repartis à la hausse, hausse qui s'est accélérée durant le premier semestre 2022 (voir tableau 9 dans Séries statistiques du marché du travail wallon – juillet 2022) reflétant le principe de la file d'attente inversée pour les chômeurs de longue durée. Selon cette logique le plus souvent observée en matière de chômage, les personnes au chômage depuis moins longtemps, plus « employables », en sortent plus rapidement. Cette hausse du taux de chômage de longue durée s'explique aussi par le fait que les secteurs ayant subi de lourdes pertes pendant la crise sanitaire - comme l'Horeca, l'hébergement ou l'événementiel -, sont des secteurs très dynamiques en matière d'embauche (Vandekerkhove *et al.* 2020).

#### 4.10.6. Congés thématiques

Au même titre que les régimes de crédit-temps et d'interruption de carrière, les congés thématiques visent principalement à permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Ces congés thématiques existent sous quatre formes, à savoir le congé parental, le congé pour assistance médicale, le congé pour soins palliatifs et le congé pour aidants proches. Ils s'appliquent aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

En 2021, l'ONEM (2022)<sup>52</sup> observe une diminution du nombre d'allocations d'interruption dans le cadre de ces régimes de -10,1% sur une base annuelle. Le nombre de congés thématiques sans allocation a également diminué de -9,5% par rapport à l'année précédente.

Cette diminution se produit dans toutes les régions, pour les deux sexes et pour toutes les classes d'âge. Elle varie toutefois selon le type d'interruption : elle diminue pour l'interruption à mi-temps (-19%) et l'interruption d'un cinquième du temps de travail (-16,7%). Elle augmente légèrement pour les interruptions à temps plein (+0,9%) et fortement pour la diminution d'un dixième (+54,1%).

Le congé parental représente quatre cinquièmes des congés thématiques. En 2021, il a connu une baisse de -12,5% sur une base annuelle. En 2020, le nombre d'allocations en congé parental a été exceptionnellement élevé grâce au succès du congé parental Corona. Cette mesure a été en vigueur de mai à septembre 2020 afin d'aider à concilier travail et garde d'enfants. Cela explique la diminution annuelle observée actuellement. Comme le congé parental Corona visait principalement des interruptions à mi-temps et d'un cinquième, cela explique également les tendances mentionnées par type d'interruption.

En 2022, le congé parental a augmenté de +10,3% sur une base annuelle, rattrapant la tendance générale à la hausse, qui était de l'ordre de +24% entre 2017 et 2021.

<sup>52</sup> ONEM (2022), « L'ONEM en 2021 – Volume 2 : indicateurs du marché du travail et évolution des allocations », ONEM, Bruxelles.

#### 4.10.7. Incapacité de travail de longue durée (ou invalidité)

L'incapacité de travail est un des risques sociaux couverts par la sécurité sociale fédérale. En l'occurrence, lorsqu'un travailleur du secteur privé (demandeur d'emploi, salarié ou indépendant) est dans l'incapacité de travailler pour cause de maladie ou d'accident (à l'exception d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, couverts par un autre système), sa mutuelle lui verse une indemnité, compensant ainsi partiellement la perte de ses revenus. Lorsque l'incapacité de travail se prolonge au-delà d'une année, elle devient une invalidité.

Selon une récente étude des Mutualités Libres<sup>53</sup> basée sur les derniers chiffres de l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI)<sup>54</sup>, le nombre de personnes en incapacité de travail depuis plus d'un an a augmenté de +23,8% entre 2016 et 2020 en Wallonie. Durant la même période, le nombre de personnes en invalidité due à un *burn-out* ou une dépression a augmenté de +39,9%. Fin 2020, 44 784 personnes étaient en invalidité pour cause de *burn-out* ou de dépression, soit 25,1% du nombre total de personnes (178 477) en invalidité.

L'année 2020 s'est caractérisée par une diminution du nombre d'entrées en incapacité de travail, tant pour les maladies physiques que psychiques, attribuable, selon les auteurs, « aux confinements, au travail à domicile, au report de soins curatifs, préventifs et non urgents, et aux mesures de soutien telles que le chômage temporaire Covid-19 pour les salariés et le droit passerelle de crise en raison du coronavirus pour les indépendants » (Bruyneel *et al.*, 2021)<sup>55</sup>. En 2021 et durant le premier trimestre 2022, le nombre d'entrées en incapacité, surtout en ce qui concerne les troubles psychiques, compense la diminution observée en 2020.

Entre 2018 et 2021, le constat est établi d'une forte augmentation des *burn-out* (+66%)<sup>56</sup> et de la dépression (+12%), les deux diagnostics les plus fréquents, mais aussi des autres troubles mentaux : la dysthymie (dépression à long terme) (+26%), les troubles anxieux et le stress (+22%), le malaise et la fatigue (+34%). L'augmentation du nombre d'entrées en *burn-out* entre 2018 et 2021 est perceptible dans tous les secteurs, mais est plus marquée dans le secteur des soins de santé et du bien-être (+102%), les hôpitaux (+98%), le transport et la logistique (+98%)<sup>57</sup>.

Une étude récente de Securex, en collaboration avec la KU Leuven (2022)<sup>58</sup>, révèle que le risque de *burn-out*<sup>59</sup> chez les travailleurs a fortement augmenté au cours des dernières années. À l'automne 2021, 28,5% des travailleurs belges étaient en risque de *burn-out*, contre 23,8% en 2018 et 2019. Par rapport à la période précédant la crise du coronavirus (2018-2019), le nombre de travailleurs présentant un risque sérieux de *burn-out* a augmenté de +61,4%.

<sup>53</sup> Bruyneel, L., Karakaya, G., Leclercq, A., (2022), « Forte augmentation du nombre de personnes en incapacité de travail suite à des problèmes de santé mentale entre 2018 et 2021 », Étude, Mutualités Libres.

<sup>54</sup> Les chiffres de l'INAMI représentent un instantané de la situation au 31 décembre 2020. Il s'agit donc de nouvelles entrées en incapacité de travail qui ont eu lieu au plus tard fin 2019, donc avant l'arrivée de la pandémie Covid 19 début février 2020.

<sup>55</sup> Bruyneel, L., Karakaya, G. & Alexandre, S. (2021), Lockdowns, steunmaatregelen en uitgestelde zorg hebben impact op arbeidsongeschiktheid, Étude, Mutualités Libres.

<sup>56</sup> Pourcentage pour l'ensemble de la Belgique.

<sup>57</sup> Voir aussi Cardelli R, O'Dorchai S. (2022), Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie, Cahier 5 Genre et santé mentale, IWEPS, 78p.

<sup>58</sup> Securex (2022), Près de 30% des travailleurs belges courent un risque (élevé) de *burn-out* - <https://press.securex.be/press-de-30-des-travailleurs-belges-courent-un-risque-eleve-de-burn-out>

<sup>59</sup> Selon la définition de la KU Leuven, le *burn-out* présente quatre symptômes de base : (1) épuisement tant physique que mental, (2) distance mentale : forte résilience à travailler ; (3) dérèglement cognitif, tel que des problèmes de mémoire, des troubles de l'attention et de la concentration ; (4) dérèglement émotionnel : réactions émotionnelles violentes et incontrôlables – et trois dimensions supplémentaires : (5) symptômes de tension psychologique, comme des problèmes de sommeil, inquiétudes ou crises de panique ; (6) symptômes de tension psychosomatiques : plaintes physiques d'origine psychologique ; (7) humeur dépressive : sentiment de morosité et de déprime.

Cette étude identifie cinq caractéristiques professionnelles critiques qui expliquent 41% du risque de plaintes de *burn-out* : la charge émotionnelle, l'intensité du travail, les contraintes personnelles, l'insécurité de l'emploi et les conflits de rôles. Elle constate par ailleurs que la crise du coronavirus a eu un impact majeur sur ces déclencheurs. « Malgré les mesures de soutien, de nombreux travailleurs ont été confrontés à une plus grande insécurité de l'emploi et à une charge de travail plus élevée en raison de la baisse des effectifs et de la perte de collègues. Ils avaient également une charge émotionnelle plus importante en raison de la pandémie, de l'incertitude financière ou des difficultés psychologiques dans leur entourage. Cela entraîne à son tour une charge mentale au niveau privé plus lourde, exacerbée par la diminution des possibilités de faire de l'activité physique, et l'obligation de concilier le travail à la maison et la vie de famille » (Hans De Witte, KU Leuven, 2022).

#### 4.11. FOCUS SUR LA GRANDE PRÉCARITÉ

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce focus qualitatif apporte un certain nombre d'informations sur l'évolution, depuis le rapport précédent (2021), de la précarisation de la population et de la transformation du travail social en Wallonie. Il est alimenté par une quinzaine d'entretiens approfondis menés entre juillet et septembre 2022 avec des représentants de l'action sociale et du monde judiciaire, qui ont permis de mettre en exergue les constats, questionnements et positions repris dans ce focus. Parmi les acteurs consultés figurent le RWLP (Réseau wallon de lutte contre la pauvreté) et le RWDH (Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat), des CPAS, des relais sociaux, une maison médicale, un centre d'accueil de jour, une maison d'accueil, un centre régional d'intégration, un centre d'accueil pour demandeurs de la protection internationale et quelques représentants du monde judiciaire (un juge de paix, un juge du travail et un avocat). Dans la mesure du possible, la diversité géographique a été recherchée pour constituer l'échantillon de ces acteurs du social et du judiciaire (provinces du Hainaut, de Liège, de Namur et de Luxembourg)<sup>60</sup>.

##### Encadré 3 : Liste de 16 entretiens pour le focus grande précarité (été 2022)

- Entretien au Relais social intercommunal de la Province de Luxembourg, avec Madame Sandrine Conrardt, coordinatrice générale, et Madame Christina Antoine, cheffe du Service social général du CPAS de Bastogne, Bastogne, 1/07/2022 ;
- Entretien au Relais social urbain de La Louvière avec Madame Véronique Barbieri, coordinatrice adjointe, et Monsieur Axel Peiremans, chargé de projets, La Louvière, 7/07/2022 ;
- Entretien par visioconférence avec Madame Anne Delvenne, coordinatrice générale du Relais social urbain de Verviers, 11/07/2022 ;
- Entretien au Relais social urbain de La Louvière avec Monsieur Dominique Debelle, coordinateur général, La Louvière, 22/08/2022 ;
- Entretien au CPAS d'Écaussinnes, avec Monsieur Ricardo Cherenti, Directeur général, et Madame Virginie Demeuldre, cheffe assistante sociale de première ligne, Écaussinnes, 4/07/2022 ;
- Entretien au CPAS de Charleroi avec Monsieur Eric Dosimont, premier directeur du service social central, et Monsieur Michel Derridder, adjoint à la direction, Charleroi, 20/07/2022 ;
- Entretien au Centre régional d'intégration de la Province de Luxembourg (CRILUX) avec Monsieur Nicolas Contor, directeur, Libramont, 5/07/2022 ;

<sup>60</sup> Pour préserver, dans la mesure du possible, l'anonymat des personnes, les propos des acteurs ne sont pas systématiquement référencés dans le corps du texte.

- Entretien par visioconférence avec Monsieur Mathieu Lefort, directeur de l'ASBL Le Soleil du Cœur, maison d'accueil et association de promotion du logement (APL) (Virton), 12/07/2022 ;
- Entretien au Centre de la Croix-Rouge Renaiss'Ans avec Monsieur Olivier Peeters, directeur, et Monsieur Olivier Lespagnard, adjoint à la coordination des centres d'accueil pour migrants, Ans, le 20/07/2022 ;
- Entretien à l'ASBL Un Toit pour la nuit – Abri de jour avec Madame Laetitia Di Maira, directrice, Seraing, 25/07/2022.
- Entretien au RWDH avec Monsieur David Praile, coordinateur, Namur, 13/07/2022 ;
- Entretien au RWLP avec Madame Gaëlle Peters, responsable ressources agent de développement, et Madame Marie-Claude Chainaye, responsable de projets, Namur, 24/08/2022 ;
- Entretien à la Maison médicale Le Cadran avec Monsieur Claude Parmentier, assistant social, Liège, 18/08/2022 ;
- Entretien au Cabinet d'avocats Claude Racelle et Michaël Dineur avec Maître Michaël Dineur, avocat et juge de paix adjoint, Seraing, 19/07/2022 ;
- Entretien à la Justice de paix de Seraing avec Monsieur Thierry Maes, juge de paix, Seraing, 25/07/2022 ;
- Entretien au Tribunal du travail de Liège – Division Liège avec Madame Hélène Rogister, Juge du travail, Liège, 13/09/2022.

#### 4.11.1. Plus loin dans la précarité

Le rapport précédent évoquait le recul social généralisé ou le bond en arrière de l'ensemble des personnes précarisées. Sans surprise, cette dernière édition ne dément pas le constat établi en 2021. L'enchevêtrement des crises multiples, crise sanitaire de la Covid-19, inondations de l'été 2021, guerre en Ukraine et inflation galopante, a provoqué une détérioration de la situation des personnes précarisées, reflétée par l'information qualitative et dans une moindre mesure par les données quantitatives. Plusieurs acteurs du social évoquent l'écart grandissant entre les riches et les pauvres, la suppression des « classes moyennes ». Tous sont interpellés par l'augmentation de la part de travailleurs précaires depuis la hausse des prix des énergies et de l'inflation. Depuis la crise sanitaire, les petits indépendants sont également affectés. Un juriste souligne même la précarisation de petites sociétés qui doivent subir des saisies. Les personnes sont plus loin dans la précarité et les dossiers sont plus épais, même si le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration n'augmente pas nécessairement.

Quantitativement, les acteurs soulignent également un accroissement de la précarité, tout en précisant que certains indicateurs, tels le nombre de demandes de RIS introduites au CPAS, le nombre de demandes de règlements collectifs de dettes déposées aux greffes du tribunal du travail, le nombre de personnes sans logement dans une ville sinistrée par les inondations, ne révèlent pas ou pas encore l'ampleur du problème. Les raisons en sont multiples : le recul temporel insuffisant par rapport à l'inflation, les aides financières protectrices déjà octroyées par les CPAS depuis la crise sanitaire, l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales, la « résignation » ou l'« apathie » de la population précarisée qui ne réclame pas toujours ses droits, la dématérialisation des services (voir infra) ou la non-inclusion dans les statistiques des solutions temporaires ou précaires d'hébergement chez un tiers après les inondations. Bref, selon la plupart des acteurs du social, une part plus importante de publics non aidés sortirait des radars institutionnels et statistiques.

## 4.11.2. L'emploi

Si tout le monde souligne l'augmentation de la part de travailleurs pauvres, le CPAS d'une grande ville wallonne évoque l'attrait grandissant pour « le travail au noir et les petits travaux » au détriment de l'entrée en formation qui retarde l'apport d'un revenu ou de l'accès à un emploi « article 60 ». Les pièges à l'emploi sont pointés du doigt. Perdre de l'argent lorsqu'on accepte un emploi peu rémunéré est jugé inacceptable. En matière d'emploi, plusieurs acteurs rencontrés critiquent globalement les salaires trop bas des emplois généralement accessibles aux personnes précarisées, ainsi que les contrats à temps partiel très fréquents dans un pays prônant la hausse du taux d'emploi comme remède aux maux sociaux. La plupart des acteurs du social et du judiciaire rencontrés considèrent qu'il est urgent de rehausser le montant du salaire minimum. Pour l'un d'entre eux, les pratiques salariales et les mauvaises conditions de travail contribuent à l'effritement démocratique.

En ce qui concerne les recours contre les sanctions appliquées par l'ONEM (exclusion de chômeurs de longue durée), on signale au tribunal du travail que beaucoup de dossiers arrivent seulement maintenant, de même que ceux remettant en cause l'octroi du « chômage Corona ».

## 4.11.3. Le logement accessible financièrement de plus en plus rare

Aux yeux de pratiquement tous les acteurs rencontrés, le loyer abordable pour les personnes précarisées devient une denrée rare en Wallonie<sup>61</sup>. Si c'était déjà le cas à certains endroits (à Arlon par exemple en raison de la demande provenant des travailleurs transfrontaliers), la hausse des loyers excessive pour les personnes précaires est dorénavant mentionnée pratiquement partout, à La Louvière, à Écaussinnes, à Seraing, à Virton, à Bastogne... Actuellement, Charleroi reste une exception en raison de l'offre très importante de logements insalubres. Les raisons évoquées de la hausse des loyers renvoient, selon les endroits, à l'offre jugée non régulée de gîtes touristiques (surtout dans les zones rurales), à la rénovation urbaine et à la promotion immobilière<sup>62</sup>, à l'extension des lieux de domiciliation des navetteurs vers Bruxelles (La Louvière), à la recherche de logements à la campagne depuis la crise sanitaire, à la destruction et aussi à la remise en état de logements sinistrés par les inondations (ce ne sont pas nécessairement les mêmes ménages qui reviennent dans les logements, dont le loyer a été rehaussé après rénovation).

Dans ce contexte, plusieurs acteurs du social réclament davantage de régulation, à commencer par la limitation de l'indexation des loyers (une augmentation de loyer de 50 euros est conséquente pour une personne au « revenu riquiqui »), celle du nombre de gîtes dans le sud du pays et l'encadrement des loyers. L'allocation-loyer pour des candidats au logement social est évoquée positivement mais n'empêchera pas « les dégâts ». Les primes octroyées au niveau fédéral à tous les citoyens indistinctement sont, par contre, jugées inutiles ou contre-productives. Quant aux primes à la rénovation, elles auraient un « impact très limité » sur les publics les plus fragilisés socialement.

### 4.11.3.1. La demande en faveur de plus de logements sociaux

L'insuffisance du nombre de logements publics et sociaux est décrite par la majorité des acteurs rencontrés. L'accroissement de l'offre de logements loués par l'intermédiaire des AIS (Agence immobilière sociale) est généralement bien accueilli mais avec ci et là quelques nuances. Selon plusieurs acteurs du social, les logements par AIS ne sont pas à proprement parler des logements « sociaux » dont le loyer est calculé sur la base des revenus du locataire. Selon le RWDH, il s'agit d'une

<sup>61</sup> À titre indicatif, le RWLP recevait au moment de l'entretien (24/08/2022), via le n° d'appel d'urgence sociale 1718, une moyenne de cinq appels par jour pour répondre à des ménages qui ne trouvaient pas de logement financièrement accessible.

<sup>62</sup> Bien qu'à Charleroi, on souligne que les appartements de standing trouvent difficilement preneurs, que la ville attire des ménages en difficulté provenant d'autres endroits de Belgique et que le centre-ville est de plus en plus déserté par les habitants plus aisés qui subdivisent et louent leurs anciens logements.

socialisation du marché privé pour une durée limitée. On évoque aussi l'isolation insuffisante, pas toujours visible au moment de la signature du bail, des logements loués par les AIS. Et surtout, la capacité à étendre suffisamment l'offre de logements est mise en doute. Néanmoins, la proposition de recourir à une AIS pour la location de kots étudiants devrait permettre aux étudiants de payer moins cher leur loyer. L'accroissement de l'offre de logements sociaux reste l'idéal à atteindre pour beaucoup d'acteurs. Certaines propositions sont formulées en ce sens par quelques acteurs du social : respecter (et faire respecter) l'obligation pour chaque commune d'atteindre un certain pourcentage de logements publics au sein de son parc immobilier locatif, restreindre dans le temps l'octroi d'un logement social lorsque la situation sociale du ménage change, limiter la vente de logements publics aux locataires. Selon le RWDH, ce seraient avant tout les logements en mauvais état qui seraient mis en vente par les SLSP (Société de logements de service public) et rachetés par des locataires disposant de faibles moyens pour les rénover et les isoler. L'encouragement à la mixité sociale dans le logement public est aussi critiqué dans la mesure où il restreint encore la possibilité d'obtenir un logement à loyer abordable pour les ménages qui en ont le plus besoin. Selon le RWDH, pour « redonner une fonction généraliste » au logement public, il faudrait au moins atteindre un seuil de 20 ou 30% de logements locatifs publics au sein de l'ensemble du parc.

#### 4.11.3.2. *Des solutions alternatives*

Dans le but d'accroître l'offre de logements, sont aussi formulées, d'une part, la demande de déroger temporairement à certaines règles de salubrité ou de surpeuplement (notamment dans le logement public où, par exemple, l'on pourrait plus fréquemment déroger à la norme d'un enfant par chambre), du moins lorsque le logement n'est pas dangereux, et d'autre part, la demande en faveur de plus de tolérance envers les formes de logement alternatif. Selon le RWLP, il faudrait davantage d'ouverture aux expériences créatives. L'habitat permanent dans les zones touristiques devrait être moins découragé (des campings ont fermé pendant les inondations). Le RWLP rappelle qu'il existe des aides financières prévues dans le Code wallon de l'habitat durable pour de petits aménagements. Dans les zones rurales, les acteurs soulignent aussi que le manque de logements abordables fait de l'habitat permanent une « solution ». À Bastogne, ce phénomène est repérable par les adresses de référence que le CPAS a octroyées dernièrement à des personnes installées dans des campings. Selon le RWDH, ces solutions trouvées par les personnes renvoient à des « constructions populaires de l'habitat » peu conformes avec les représentations dominantes.

#### 4.11.3.3. *Les expulsions locatives avant et après le moratoire*

Le RWLP et des juristes font remarquer qu'en dépit du moratoire sur les expulsions domiciliaires décrété dès le premier confinement et empêchant l'exécution des expulsions locatives pendant la période « Covid », des expulsions ont eu lieu malgré tout en période de confinement, en présence d'un huissier. Cependant, le plus souvent les départs forcés de logements se produisaient davantage lors de fins de bail plutôt que par de véritables expulsions<sup>63</sup>. Certains propriétaires ne respecteraient pas toujours les délais légaux et exerceraient des pressions sur leurs locataires pour accélérer leur départ. À certains endroits, le CPAS ne relève pas plus d'expulsions locatives à l'expiration du moratoire qu'auparavant. À d'autres, le relais social signale tant l'augmentation du risque d'expulsion pour certains ménages que la reprise effective des expulsions pour d'autres ménages<sup>64</sup>.

<sup>63</sup> Voir notamment Van Der Plancke Véronique, *Les expulsions de logement : aspects juridiques*, sous la dir. De Nicolas Bernard, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2018.

<sup>64</sup> Pour plus d'informations sur la question des expulsions locatives, voir le rapport récent du RWDH, *Démarche exploratoire en matière de prévention et de lutte contre les expulsions*. Rapport final, juin 2022 (à paraître) ; Amerijckx Gaëlle et al. *Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise*, Rapport thématique, Observatoire Bruxellois de la Santé et du Social, 2018 ; Deprez Anne, Gérard Vincent et Mosty Mathieu, *Les expulsions domiciliaires en Wallonie. Premier état des*

Enfin, le RWDH rappelle l'importance de tenir compte du lien existant entre les expulsions locatives et le sans-abrisme. Les expulsions sont, en effet, un des facteurs menant au sans-abrisme. Une politique du logement globale devrait tenir compte de ce lien en prenant des mesures adéquates<sup>65</sup>.

#### 4.11.3.4. Les discriminations dans l'accès au logement

Les acteurs du social convergent aussi pour signaler que l'accès au logement reste fortement entaché par des discriminations multiples liées à l'origine ethnique, la situation des femmes seules ou des familles monoparentales, et surtout, la situation sociale des personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Cette dernière discrimination serait la plus « sournoise ». Être au CPAS n'aurait pas bonne presse auprès de certains propriétaires qui répondent parfois que le logement est déjà loué lorsqu'ils apprennent que la caution locative doit être avancée par cette institution. Par ailleurs, selon plusieurs acteurs rencontrés, si l'offre diminue alors que la demande augmente, cette situation permet aux propriétaires d'être plus « sélectifs ». Certains réclament plus systématiquement qu'avant des fiches de salaires. Cette tendance se serait accentuée au cours des multiples crises que nous traversons. Par ailleurs, en raison de l'augmentation du montant des loyers, les CPAS sont parfois contraints de renvoyer à contrecœur et faute de mieux les personnes en recherche de logement, vers des marchands de sommeil. Cependant, le locataire qui rentre à nouveau dans un logement insalubre, après avoir quitté son logement précédent déclaré inhabitable, ne peut prétendre à la prime ADeL (allocation de déménagement et de loyer) octroyée uniquement si le nouveau logement est déclaré salubre. Des acteurs du social et du judiciaire font aussi remarquer que certaines communes prennent moins d'arrêtés d'inhabitabilité qu'avant, en raison de la pénurie de logements abordables et du risque de renvoyer des locataires à la rue.

Pour pallier les discriminations sociales, les acteurs du social sont en train de mettre sur pied un fonds pour la garantie locative au niveau de la province de Luxembourg. Ce fonds ne se substituera pas aux aides des CPAS, mais permettra d'avancer plus rapidement la garantie locative en attendant la décision du CPAS, et de ne plus porter explicitement l'étiquette « CPAS », trop négative pour certains propriétaires.

Selon le RWDH, le cumul de caractéristiques (par exemple, être d'origine étrangère et allocataire social, être femme, seule et pauvre) peut aussi aboutir à des situations « hyper-discriminatoires ».

#### 4.11.4. L'urgence sociale

Depuis la crise sanitaire, des situations de sans-abrisme « de rue » proches de celles existant dans les grandes villes wallonnes<sup>66</sup> sont signalées dans des petites villes ou dans des zones rurales (à Virton, Seneffe, Écaussinnes...) alors qu'auparavant, il s'agissait surtout de personnes sans abri hébergées chez un tiers<sup>67</sup>. Ce changement est signalé tant dans le Hainaut qu'en province de Luxembourg. Cette évolution du sans-abrisme entraîne celle des services. Le travail de rue est en train de se développer dans certaines petites villes (Virton par exemple)<sup>68</sup>. À Verviers, on évoque une augmentation de « primo-SDF », des personnes qui travaillent et vivent en logement mais se retrouvent à la rue à la fin d'un bail. Par contre, chez les personnes extrêmement précarisées et sans abri (recourant

lieux, IWEPs, 2015. Pour une étude des expulsions locatives dans les différents pays européens, voir Chap. 2 « *Les expulsions en Europe* », dans Fondation Abbé Pierre, FEANTSA Pierre, 7<sup>e</sup> regard sur le mal-logement en Europe, 2022, pp. 25-70.

<sup>65</sup> Le lien entre sans-abrisme et expulsions domiciliaires est établi depuis, entre autres, les travaux de la sociologue Avramov. Voir Avramov Dragana, *Les Sans-abri dans l'Union européenne*, Bruxelles, FEANTSA, 1995.

<sup>66</sup> « Proches » mais non identiques ! L'errance dans les zones rurales ne se définit pas exactement de la même manière que dans les grandes villes. Une réflexion sur cette définition spécifique en zone rurale est actuellement menée par le relais social intercommunal de la province de Luxembourg.

<sup>67</sup> Voir les rapports publiés sur le site de la FRB, notamment Wagener Martin *et al.*, Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez soi, Rapport global, 2021. Voir aussi les publications de l'AMA, notamment L'Accueil, l'hébergement et l'accompagnement de personnes en difficultés sociales. Rapport sectoriel wallon, 2020.

<sup>68</sup> Mais, inversement, la création de maraudes permet-elle aussi de repérer davantage de personnes en errance.

par exemple à l'accueil de jour dit inconditionnel), les conditions de vie auraient peu changé par rapport à l'avant Covid. Elles étaient exclues, elles le restent.

Localement, des initiatives sont développées à destination des personnes tombées récemment ou risquant de tomber dans la grande précarité (par exemple, un « médibus » offrant simultanément une double permanence infirmière et sociale, et garé à un endroit discret à l'abri des regards). Si la difficulté de franchir la porte d'un CPAS est souvent soulignée, celle d'entrer pour la première fois dans un service d'accueil de jour est peut-être encore plus forte en raison de l'image très négative de la grande précarité.

Par ailleurs, les sorties de prison ou les sorties d'hôpitaux de personnes sans abri restent préoccupantes dans la mesure où le suivi de ces personnes n'est pas assez assuré<sup>69</sup>.

Des associations d'aide alimentaire expliquent (notamment à Verviers où les inondations ont fait beaucoup de victimes) avoir renforcé les conditions d'octroi de l'aide alimentaire tant la situation devenait « ingérable » dans un contexte où la demande devient plus importante (plus de personnes) et plus fréquente (plus de demandes au cours du mois par une même personne) et où l'offre diminue (moins de produits provenant du FEAD, moins d'inventus des grandes surfaces après l'amélioration de la gestion des stocks).

Des déplacements de personnes sans abri ont lieu entre les villes où sont implantés des relais sociaux. Des quotas stricts dans certains abris de nuit invitent à migrer quelque temps vers une ville « plus accueillante » où les services sont moins saturés que dans les grandes villes. Cependant, le repli des services sur « ses » pauvres à soi est redouté.

L'extension du programme *Housing First*, visant à remettre en logement des personnes sans abri depuis au moins deux ans et présentant parfois des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, est généralement bien appréciée dans les relais sociaux qui relèvent déjà quelques succès<sup>70</sup> ou espèrent que le dispositif se développe sur leur territoire. Il faut néanmoins nuancer cette position. D'une part, le dispositif exige un engagement pérenne pour assurer « l'accompagnement intensif de proximité » nécessaire pour que les personnes « tellement abimées » ne retournent pas à la rue. Une éducation à habiter son logement doit être entreprise (apprendre à laver la vaisselle, payer un loyer...). D'autre part, on relève le fossé entre le petit nombre de personnes relogées et l'ampleur du problème. Le manque de logements financièrement abordables (notamment avec des loyers charges comprises) reste un problème fondamental.

À certains endroits, on signale que la majorité des personnes sans abri (effectivement en rue ou en *squat*) reste composée d'hommes seuls. La tendance actuelle à adopter une approche genrée n'est pas refusée (les difficultés des familles monoparentales sont soulignées partout), mais elle doit être bien ciblée là où les femmes se trouvent. À Liège, par exemple, la maison médicale attire l'attention sur le délai d'attente de deux ou trois semaines, jugé trop long, pour trouver un logement en urgence pour une femme battue accompagnée de ses enfants.

L'attitude envers les personnes sans abri ou très pauvres a également évolué négativement. À La Louvière, par exemple, la mendicité est plus durement réprimée à l'abord des commerces. Le pauvre ou le « baraki » est parfois stigmatisé, culpabilisé et responsabilisé (« s'il se drogue et s'il est pauvre, c'est parce qu'il le veut bien »). Un travail d'éducation, notamment envers les jeunes dans les écoles, est jugé nécessaire pour tenter de contrecarrer ce stéréotype négatif. Selon quelques acteurs du social, les « représentations stigmatisantes » tendent à se rencontrer également parmi les

<sup>69</sup> Au CPAS de Charleroi, on signale aussi l'augmentation des demandes d'aide financière provenant d'anciens prisonniers récemment sortis.

<sup>70</sup> Par exemple, neuf personnes relogées en six mois à La Louvière

travailleurs sociaux ou les responsables de services destinés aux personnes précarisées, qui adoptent alors une approche plus moralisatrice que professionnelle.

#### 4.11.5. Les inondations

La solidarité extraordinaire envers les victimes des inondations (de la population, des associations, de la Croix-Rouge, de candidats-réfugiés...) est très fréquemment mise en avant. Un bémol relève cependant une forme de « racisme anti-victimes des inondations », similaire à celui exprimé envers les étrangers (qui obtiendraient tout plus facilement). Nombre de mesures politiques d'aide aux victimes ont par ailleurs été très appréciées (par exemple la suppression du statut de cohabitant tant pour l'hébergeur que pour l'hébergé, l'aide aux non assurés, l'assouplissement de certaines normes dans le logement social...). Dans les zones très sinistrées, comme à Verviers, on redoute néanmoins l'échéance des mesures gouvernementales prévue au 31 mars 2023, car tout le monde ne sera pas encore relogé à cette date. La localisation du relogement reste cruciale pour les personnes, beaucoup de victimes ne souhaitant pas être relogées trop loin de leur ancrage familial et social d'origine. Le recours au logement d'appoint (containers) recueille des avis plus nuancés selon l'endroit où ils sont placés, tant il est important pour les victimes de rester à proximité des commerces, des administrations et de leur logement sinistré. La critique du RWLP s'adresse aussi aux compagnies d'assurances qui auraient exclu des personnes après les avoir indemnisées.

Tant les inondations que la crise sanitaire ont accéléré l'entrée en maison de repos de certaines personnes âgées faute de pouvoir trouver un logement ou une place en maison d'accueil « traditionnelle ». Pour ces personnes, ce placement est vécu comme « violent » (RWLP). En maison d'accueil, la saturation entraîne parfois la délocalisation des personnes.

Les inondations auraient également contribué à l'augmentation des loyers dans les régions les plus affectées (par exemple à Seraing).

Les inondations ont détruit ou sinistré de nombreux services, non seulement des écoles, mais aussi deux centres d'accueil pour migrants (à Nonceveux et à Yvoir), un dispositif d'urgence sociale, des logements sociaux, et provoqué la saturation des logements d'urgence à certains endroits (notamment à Verviers et en région liégeoise).

Dans les endroits les plus affectés, on souligne la colère des habitants dirigée vers les mandataires politiques et liée à la situation d'après-inondations (vente à perte d'habitations, compensations financières jugées insuffisantes pour une expropriation, délimitation des zones inondables ou non, stress face à la remontée des eaux en cas de fortes pluies, délocalisation des hébergements et relogements...)

#### 4.11.6. Les factures d'énergie

Au moment où les entretiens ont été effectués, les CPAS rencontrés ne signalent pas encore de hausse des demandes d'interventions. Selon eux, l'octroi du statut de client protégé et du tarif social pour les fournitures de gaz et d'électricité a grandement aidé jusqu'à présent. L'extension du tarif social est revendiquée par le RWLP. Dans le cadre des appels d'urgence sociale reçus au 1718, le RWLP souligne aussi, qu'à condition qu'un professionnel du social intervienne<sup>71</sup>, il est relativement aisé jusqu'aujourd'hui d'obtenir des fournisseurs d'énergie un étalement du remboursement des dettes. Néanmoins, la plupart des acteurs rencontrés s'attendent dans les mois qui viennent à un « véritable séisme », l'inflation frappant de plus en plus les personnes qui travaillent. À titre indicatif, deux tiers des aides octroyées par le CPAS de Charleroi pour le paiement des fournitures d'eau, de

<sup>71</sup> Notamment pour faire comprendre que « c'est ça ou rien » vu la faiblesse des revenus et vu les frais de justice à engager en vue d'un recouvrement de dettes.

gaz et d'électricité sont destinés à des travailleurs, le tiers restant étant attribué aux personnes recevant le RIS. Des mesures de régulation du prix des énergies sont souhaitées, notamment par le RWLP.

#### 4.11.7. La jeunesse

Le RWLP et un CPAS rappellent la crainte des étudiants diplômés pendant la crise sanitaire de voir leur diplôme dévalorisé par les employeurs lorsque les stages ont été supprimés pendant les confinements. Des représentants tant du social que du judiciaire évoquent la crise de la Covid-19 comme étant le « couperet final » pour beaucoup d'étudiants défavorisés qui ont décroché de l'institution scolaire (voir section 4.5 Formation).

Le manque de réactivité dans le secteur de l'Aide à la jeunesse est évoqué simultanément par les CPAS et le secteur associatif. Tant dans le Hainaut qu'à Liège, on signale que les services du SAJ et du SPJ sont dépassés et ne peuvent effectuer les suivis comme il le faudrait. À plusieurs endroits, on signale que des enfants victimes de maltraitance restent de longs mois dans leur famille avant qu'il n'y ait une intervention du secteur. Lorsque les jeunes atteignent l'âge de la majorité, la sortie d'institution les laisse encore trop souvent seuls et démunis.

#### 4.11.8. La situation des migrants

Selon la Croix-Rouge, la crise de la Covid-19 n'a pas provoqué mais a aggravé la saturation des centres d'accueil de candidats réfugiés<sup>72</sup>. Le manque de places est tel que certains candidats réfugiés se retrouvent à la rue, y compris parfois des mineurs non accompagnés. Le manque de places ne concerne plus uniquement des hommes isolés mais des familles. Cette situation de sans-abrisme de candidats réfugiés était quasi inexistante avant la crise sanitaire mais s'est détériorée depuis lors. En parallèle, augmente le risque de traite des êtres humains, de prostitution, de toxicomanie. Dans les centres, les conditions d'accueil sont parfois « spartiates ». Il est prévu de créer plus de 1 500 places « tampons » que l'on active et désactive plus facilement sans devoir ouvrir et fermer de nouveaux centres. L'évolution de la législation en matière de respect des normes du bâti a allongé le délai d'ouverture des centres. Le centre doit être remis aux normes avant son ouverture, alors qu'autrefois la remise aux normes s'effectuait lorsque le centre était déjà fonctionnel.

Par contre, depuis la crise sanitaire, en raison des pénuries d'emplois, l'autorisation de travailler est accordée plus rapidement aux personnes migrantes (immédiatement pour les Ukrainiens, après quatre mois pour les autres). « Ce n'est que du bonus » lorsqu'un résident travaille et devient autonome. Néanmoins, il existerait un risque « d'ethno-stratification » en mettant les personnes directement en emploi plutôt qu'en passant par la case de la formation qualifiante. Le travail offert reste généralement précaire (vente, Horeca, récolte de fruits, car wash, aide aux personnes...) et l'adaptation à notre culture de travail (code du travail, attitudes...) n'est pas réalisée. L'équivalence des diplômes et le refus de régularisation collective font partie des freins importants à l'intégration des personnes migrantes.

Plusieurs acteurs du social et du judiciaire mentionnent le manque d'empathie de la population, et plus particulièrement de personnes précarisées à l'égard des réfugiés ukrainiens à qui « on donne tout » alors qu'il n'y a pas assez de logements. Plus généralement, les attitudes xénophobes sont évoquées (par exemple, la conviction qu'un logement social, ou même une aide alimentaire, est attribué plus rapidement aux personnes d'origine étrangère). Un travail explicatif ou rectificatif est souvent effectué par les travailleurs sociaux. Certains signalent que la non-réponse aux besoins des

<sup>72</sup> Pour plus d'informations sur la crise de l'accueil, signalons entre autres le n° spécial consacré à la « Crise migratoire et crise de l'accueil des réfugiés en Europe », in *Pensée Plurielle*, 2021 /2, n° 54.

personnes précarisées crée un « boulevard pour l'extrême droite ». À certains endroits, les attitudes xénophobes étaient cependant plus prégnantes en période Covid.

La Croix-Rouge relève encore les tensions suscitées par la guerre en Ukraine et l'accueil des réfugiés ukrainiens, d'une part, l'indignation face à la différence de traitement avec les ressortissants d'autres nationalités, d'autre part, le reproche de ne pas accueillir plus d'Ukrainiens dans les centres communautaires et de laisser cet accueil à la bonne volonté privée des familles qui hébergent. Pour la Croix-Rouge, il y a un enjeu important de communication et d'explication à fournir à la population. Le CRI souligne la nécessité d'adopter des discours très prudents veillant à ne pas opposer les étrangers entre eux.

Les migrants en transit ne disposeraient plus de places disponibles. C'est donc l'hébergement citoyen qui est sollicité, comme pour l'accueil des réfugiés ukrainiens. Le secteur souligne que si cette solidarité est louable, elle ne peut fonctionner que sur le court terme. Par ailleurs, en ce qui concerne l'accueil des Ukrainiens, il est signalé qu'on court-circuite le temps d'accueil collectif comportant tout un travail d'accompagnement et de préparation (démarches administratives, de formation en langue française...).

Par ailleurs, les services d'interprétariat et de médiation interculturelle resteraient sous-utilisés. L'aide médicale urgente ne serait pas non plus suffisamment connue et utilisée par les publics auxquels elle s'adresse.

#### 4.11.9. Les problèmes de mobilité

La faiblesse des transports en commun (un bus le matin, un bus le soir) dans beaucoup de zones rurales ou périphériques rend encore la voiture indispensable pour se déplacer. Pour les personnes précaires, cela reste un frein important pour accéder à l'emploi, à la formation, au parcours d'intégration pour les personnes d'origine étrangère, aux services administratifs ou aux services essentiels, à la culture. Le manque ou l'absence de transports en commun est signalé même dans un zoning industriel en milieu rural et dans le sud de l'arrondissement de Verviers.

La hausse du prix des carburants affecte les travailleurs sociaux et les services situés dans les zones plus rurales. C'est notamment le cas dans le nouveau relais social de la province de Luxembourg, où le trajet entre deux services ou entre un service et un usager se chiffre souvent en nombre de kilomètres parcourus et en temps de travail évidemment plus long que dans un centre urbain<sup>73</sup>.

#### 4.11.10. La santé mentale

La santé mentale reste une question très préoccupante dans plusieurs services rencontrés. Beaucoup signalent une recrudescence des demandes en santé mentale et des dépressions (CPAS, RWLP, 1718, relais sociaux, maison médicale). Tous soulignent le caractère anxiogène de cette succession de crises. Des psychologues supplémentaires ont été engagés. Néanmoins, les problèmes plus psychiatriques restent insuffisamment pris en charge en raison de la saturation des services de santé mentale (parfois jusqu'à cinq ou six mois d'attente pour un rendez-vous)<sup>74</sup>. Le recours à l'équipe mobile est possible, mais l'établissement de la relation de confiance est plus difficile dans la mesure où l'usager ne rencontre pas nécessairement le même intervenant lors des consultations. Dans des relais sociaux, la réforme du secteur de la santé mentale (la réforme dite « 107 » réduisant l'institutionnalisation et encourageant le maintien à domicile des personnes) est critiquée dans la mesure

<sup>73</sup> C'est une des raisons qui incitent les relais sociaux intercommunaux à revendiquer un financement plus important que celui qui leur est initialement attribué.

<sup>74</sup> On rappelle aussi que le manque de psychiatres est antérieur à la crise sanitaire.

où elle génère chez les personnes très précarisées et/ou sans abri davantage de « survol » d'urgence que de travail thérapeutique réel. En province de Luxembourg, la critique porte sur la localisation des psychologues (la réforme permet de recourir aux psychologues indépendants) centrée dans quelques villes (Bastogne, Marche...), alors que les problèmes de santé mentale sont enregistrés partout dans la province<sup>75</sup>. On rappelle également qu'on ne peut pas organiser des services pour des personnes très précarisées de la même manière que pour le reste de la population (par exemple, le psychologue ne sera pas payé si la personne ne se rend pas au rendez-vous).

Le respect quotidien d'un traitement est important en santé physique comme en santé mentale. La maison médicale souligne que les patients se mettent parfois en danger en interrompant ou en diminuant les médicaments, notamment pour raison pécuniaire lorsque le revenu est vraiment très faible. Les conséquences sont graves tant en santé physique (maladies cardiovasculaires, diabète...) qu'en santé mentale. En santé mentale, on peut vite « reflamber » et nécessiter une nouvelle hospitalisation coûteuse.

Les problèmes de santé mentale sont aussi mentionnés dans les services d'accueil de candidats réfugiés. Cette population serait de plus en plus fragile psychologiquement.

Le RWLP et la maison médicale rappellent le lien étroit entre les problèmes de santé mentale et la situation sociale et financière des personnes précarisées qui sont en « grande détresse morale ».

#### 4.11.11. Le retour difficile aux activités collectives

Le rapport précédent mettait en exergue la suppression des activités collectives pendant les confinements et le recentrage de l'aide sur la relation individuelle et les besoins élémentaires (se nourrir, se loger). À présent, les ateliers de groupe ou le travail communautaire organisés en insertion sociale ou dans les quartiers redémarrent très doucement. Beaucoup d'anciens participants ont été perdus. Il est difficile de remotiver, voire même d'encourager à sortir de chez soi après autant d'injonctions à rester chez soi.

Dans certaines activités malgré tout réorganisées, telles que dans les cafés citoyens, un CPAS déplore la disparition des nuances et le clivage des propos (on est pour ou on est contre). Certains vont jusqu'à évoquer la « criminalisation » de la solidarité citoyenne collective pendant la crise sanitaire<sup>76</sup>. La perte de la dimension collective dans un contexte de recul social suscite de la peur chez la plupart des acteurs rencontrés.

Dans les CPAS, on rappelle que la culture constitue le moteur de presque tous les projets de quartier. Son soutien est jugé indispensable pour ranimer l'intérêt du collectif.

#### 4.11.12. La dématérialisation des services<sup>77</sup>

Selon certains services sociaux, notamment en CPAS, il y a à présent plus de bénéficiaires qui recourent au mail ou au téléphone pour demander des informations. Cependant, seuls ceux « qui ont le plus de capacités » informatiques parviennent à le faire. Si les échanges numérisés accélèrent

<sup>75</sup> C'est entre autres pour diminuer la charge de travail de certains travailleurs sociaux de première ligne obligés de « faire du psy » que le nouveau relais social souhaite mettre sur pied un relais santé dans la province du Luxembourg.

<sup>76</sup> Référence aux cas de dénonciation de personnes qui hébergeaient des migrants en transit pendant les confinements.

<sup>77</sup> À propos de la dématérialisation des services, et plus particulièrement de la digitalisation des services, voir les multiples publications de Lire et Ecrire en Wallonie. Par exemple : Van Neck, Sébastien. (2022). La « fracture numérique », un système de déclasserement qui vous veut du bien – Quelques considérations critiques sur une notion au centre des préoccupations : <https://lire-et-ecrire.be/La-fracture-numerique-un-systeme-de-de-classement-qui-vous-veut-du-bien>. Voir aussi Hedon Claire (Défenseure des droits), *Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ?* Rapport. République française, 2022 ; Galvan Castaño Iria, *Les personnes analphabètes à l'épreuve de la dématérialisation des services d'intérêt général. La situation à Actiris, l'Office régional bruxellois de l'emploi*, Lire et Ecrire, 2022 ; Laurence Noël, *Non-recours aux droits et précarisations en Région bruxelloise*, in *Brussel Studies* (en ligne), coll. Générale, n° 157, 2021.

certaines procédures, on signale aussi que tout prend plus de temps, surtout pour les personnes en difficultés sociales ou présentant peu de compétences non seulement informatiques mais aussi administratives, sociales, linguistiques...

La généralisation du télétravail dans les services sociaux depuis la crise sanitaire rend aussi plus difficile le contact avec le même travailleur social. Beaucoup de *turn-overs*, accompagnés d'une mise au courant insuffisante entre collègues, et parfois la perte de documents allongent les démarches des bénéficiaires et le temps de travail des professionnels. Les contacts entre certaines institutions (certains CPAS, mutuelles, syndicats, SPF pensions, SPF Finances, SPW...) exigeraient aussi plus de persévérance en raison de la généralisation du télétravail. Les services seraient moins joignables qu'avant la crise sanitaire, alors que la demande sociale a augmenté. Un assistant social en CPAS ou au 1718 perd beaucoup de temps au téléphone pour aider les personnes qui ne parviennent pas à rassembler tous les documents nécessaires à leurs démarches pour faire valoir leurs droits. Le risque d'accentuation de non-recours aux services et aux droits fondamentaux (par exemple, le droit d'obtenir un RIS, une allocation de personne handicapée, le statut BIM qui n'est pas toujours reconduit automatiquement par les mutuelles, ou l'étalement d'une dette d'énergie) est clairement mis en exergue, tout comme la colère des personnes qui ne parviennent pas à entrer en relation avec un service pour obtenir une aide.

Le retard accumulé dans certains dossiers amène les CPAS à devoir effectuer des avances financières aux personnes (par exemple, le retard dans un dossier de demande d'allocations de chômage), qui nécessitent un temps de travail qui ne pourra être investi dans l'accompagnement social.

Pour les représentants du secteur de la justice, le système juridique est déjà sous-exploité actuellement (la majorité des jugements en justice de paix sont rendus par défaut et beaucoup de personnes ne recourent ni à la justice de paix ni au tribunal du travail). Or, selon eux, l'accès au logement et l'accès à la justice sont fortement liés. La digitalisation risque d'accentuer le non-recours à la justice, alors que beaucoup pourraient obtenir gain de cause contre un marchand de sommeil ou contre une institution qui refuse à tort l'octroi d'allocations sociales. En outre, la digitalisation intervient alors que la législation est devenue beaucoup trop complexe, voire incompréhensible (par exemple, comprendre comment obtenir une allocation pour personne handicapée). Cette complexification est parfois jugée antidémocratique. En outre, on s'attend à ce que les personnes qui n'ouvrent déjà pas le courrier envoyé par le CPAS ou l'huissier ne relèvent pas non plus leurs mails.

Certains insistent dans les CPAS, non seulement sur le risque de non-recours aux services et aux droits fondamentaux, mais aussi sur le risque aggravé de sanction, notamment en matière de chômage.

Les travailleurs sociaux ajoutent à leur travail préexistant un rôle d'accompagnement numérique (et téléphonique), aidant les personnes à imprimer les documents exigés pour l'obtention d'un droit, à créer un compte sur les sites des fournisseurs d'eau, d'énergie... afin de leur permettre l'accès à leurs factures. Les personnes précarisées disposent généralement de smartphones, mais rarement d'ordinateurs et d'imprimantes. En outre, la dimension humaine du travail tend à disparaître et la personne précarisée se sent d'autant plus seule. Les permanences sociales des CPAS, les maisons médicales, les services partenaires de relais sociaux... offriront de plus en plus fréquemment ce nouveau service.

Au nom de l'efficacité, des travailleurs sociaux signalent devoir aussi de plus en plus souvent « faire à la place » du bénéficiaire que l'on cherche pourtant à rendre autonome. Le double recours au téléphone (avec des délais d'attente très longs) et à l'internet est souvent exigé pour confirmer une demande. Comme les années précédentes, on souligne que la difficulté d'accès ne concerne pas

que des personnes âgées ou sans connaissances informatiques. Des personnes de moins de 40 ans sont concernées (notamment celles qui ne disposent que d'un GSM). D'autres freins extrêmement concrets sont encore mentionnés (telles l'absence de mail de copie ou de confirmation de la réception d'un document, la suppression par les banques de la possibilité d'imprimer des extraits de compte depuis les distributeurs de billets ou encore la grande difficulté de signer électronique...). Il s'agirait d'une « numérisation à outrance » qui individualise fortement la relation d'aide et renforce le risque de rupture institutionnelle d'une frange des personnes précarisées.

Plus globalement, c'est la transformation du travail social depuis la crise sanitaire qui est soulignée<sup>78</sup>. Ce dernier est devenu plus lourd, plus complexe car il s'agit de remotiver les personnes isolées socialement. La nécessité « d'aller vers », « d'aller chez » les usagers est encore plus fortement soulignée cette année, tant l'isolement social a été renforcé depuis la crise sanitaire. La relation à distance est en tout cas jugée inacceptable pour une première demande adressée à un CPAS, à une maison médicale et pour un accompagnement social de personnes très précarisées, tel celui effectué au sein de services partenaires de relais sociaux. Pour la plupart des acteurs rencontrés, le travail de qualité ne peut se faire qu'en rencontrant les personnes. Dans une maison médicale, l'assistant social estime qu'il est indispensable de se rendre au domicile pour voir comment les gens vivent et se rendre compte, entre autres, des conditions de logement (surpeuplement, insalubrité). La nécessité d'aller vers est également très importante dans les zones rurales où les personnes précarisées sont encore plus isolées, sans services alentour, et alors que certaines d'entre elles éprouvent beaucoup de difficultés à ressortir depuis la crise sanitaire.

#### 4.11.13. Des services et des travailleurs sociaux submergés

Les CPAS consultés critiquent fermement le renvoi vers leurs services, sans aide structurelle modifiée, d'une série de problématiques nouvellement apparues ou aggravées au cours des crises successives : l'aide aux étudiants, l'aide aux victimes des inondations, l'aide aux réfugiés ukrainiens et aux familles qui les hébergent, l'aide financière pour payer les factures d'énergie et faire face à l'inflation...<sup>79</sup> Entre autres effets, le temps d'écoute des usagers du CPAS risque d'être fortement réduit, ne permettant plus d'établir le bilan des besoins et aides nécessaires en dehors de la seule demande d'accroche. Le travail deviendrait alors plus administratif que social, et la précarisation en serait d'autant plus aggravée. Un CPAS tire la sonnette d'alarme. On « précarise les CPAS censés aider les personnes précarisées », en demandant de prendre en charge une série de nouvelles aides, sans contrepartie financière fédérale suffisante. Les finances communales se détériorent, même dans les communes qui ne sont pas surendettées. Parmi les conséquences de cette situation, figure le risque de diminuer les aides sociales non obligatoires ou non strictement réglementées par la loi (par exemple, des aides finançant des abonnements de bus ou l'achat de couches-culottes pour les bébés). Au tribunal du travail, on souligne que les CPAS débordés depuis la crise sanitaire n'actent plus toujours les plaintes en cas de refus d'octroi d'une aide financière, alors que les preuves écrites sont indispensables et le recours au tribunal du travail gratuit.

Dans le secteur associatif, notamment à la Croix-Rouge, on mentionne aussi avoir été sursollicité et obligé de fonctionner à « 800 à l'heure en permanence » tout au long des différentes crises. Il serait temps maintenant de « consolider et ne plus s'éparpiller pour maintenir un travail d'aide de qualité et professionnel ».

<sup>78</sup> Voir notamment Ranchin Bruno, Editorial. *Où va le travail social ?*, in *Empan*, 2022/1, n° 125, pp. 7-12.

<sup>79</sup> À ce sujet, voir Cherenti Ricardo et Van Peeterssen Muriel, *L'énergie du désespoir, le désespoir de l'énergie*. *Communiqué de presse*. CPAS d'Écaussinnes (23/09/2022). Voir aussi <https://lameuse.sudinfo.be/997637/article/2022-09-23/pas-de-panique-si-vous-avez-besoin-daide-meme-fauche-le-cpas-doit-vous-aider>.

#### 4.11.14. La difficulté de recruter des travailleurs sociaux

Non seulement les CPAS rencontrés, mais aussi des relais sociaux, le CRI, les centres d'accueil pour candidats réfugiés<sup>80</sup>... relèvent la grande difficulté de recruter des assistants sociaux pour travailler avec des personnes précarisées<sup>81</sup>. Certains postes ne sont pas pourvus. La surcharge de travail, la rémunération, le temps partiel et les conditions de travail (travail de nuit en abri de nuit), la difficulté du travail lorsqu'on est encore inexpérimenté sont pointés du doigt. Mais les conditions de travail n'expliquent pas tout. Les travailleurs sociaux, jeunes ou moins jeunes, se questionnent sur le sens même du travail et de l'action sociale face à la difficulté, voire l'impossibilité de trouver des solutions aux problèmes sociaux des bénéficiaires. Pour certains, tout au plus essaie-t-on de prévenir ou de guérir de l'enlèvement dans la grande pauvreté, mais on ne sort plus les personnes de la pauvreté. « On reste dans l'urgence ». On effectue « du travail social palliatif ». « On gère la pénurie ». Si les expressions sont diversifiées, les avis sont convergents entre les acteurs rencontrés. Le travail social actuel dans certains CPAS et services surchargés serait aux antipodes des valeurs d'aide sociale encore prégnantes chez les jeunes diplômés des écoles sociales, et aussi chez les travailleurs plus expérimentés en plein questionnement identitaire. La perte de sens du collectif (faire avancer les choses collectivement) peut aussi amener à se réorienter vers des projets personnels. Des travailleurs sociaux se sont réorientés après la crise sanitaire. « À quoi sert-on encore si les fondamentaux du travail social ne sont plus respectés ? » se demande-t-on en CPAS. Néanmoins, les acteurs rencontrés jugent aussi crucial que le travailleur social « tienne le coup » même si son travail reste curatif et qu'il se sent acculé face à la difficulté de trouver encore des solutions pour éviter la rupture avec la population.

À l'instar du RWLP, certains rappellent qu'on n'évoque ici que « la partie émergée de l'iceberg, le problème majeur étant la production structurelle de la pauvreté ». Le RWLP estime qu'il serait judicieux de creuser la question de la pénurie de travailleurs sociaux.

De plusieurs entretiens, il ressort également que les travailleurs sociaux disent qu'eux-mêmes redoutent de plus en plus l'avenir, notamment sur le plan financier. Ils affirment être « dans le même bateau » que ceux qu'ils aident professionnellement. Certains en appellent à développer « une vraie conscience politique », d'autres se posent la question de savoir « vers où on va ».

Face à la difficulté de recruter des assistants sociaux, un CPAS et un CRI ont suggéré de recourir davantage à l'emploi d'éducateurs spécialisés et à élargir la palette de leurs tâches (par exemple, leur permettre d'effectuer des enquêtes sociales).

#### 4.11.15. Des pistes sinon de solution du moins de réflexion

Dans ce contexte difficile, comme en 2021 mais peut-être avec encore plus de force en 2022, les acteurs réclament plus de transversalité tant au niveau de la décision qu'au niveau du travail quotidien et de la mise en œuvre de projets.

La coordination sociale, la collaboration entamée pendant la crise sanitaire entre acteurs de première ligne (telle celle du 1718 entre le SPW et le RWLP) restent valorisées en tant qu'outil de la complémentarité, de l'esprit constructif, de la recherche de solutions. Un « ciment » s'est parfois solidifié suite à ces collaborations du temps « Covid ». Dans le secteur judiciaire, on apprécie, lorsqu'il existe, le réseau avec des services sociaux. En justice de paix, on réclame davantage de relais partant des

<sup>80</sup> Dans ces centres, la Croix-Rouge éprouve des difficultés à recruter tous profils confondus, pas seulement des travailleurs sociaux.

<sup>81</sup> Par contre, de petites structures en milieu urbain (maison médicale et centre d'accueil de jour) ne relèvent pas cette difficulté de recrutement. Un gros CPAS souligne que le travail social où l'on peut encore prendre le temps d'accompagner les personnes est davantage présent dans « les petites structures ».

intervenants sociaux présents sur un territoire donné ou s'adressant à eux. Des informations erronées<sup>82</sup> émanant de services non juridiques ou de pages Facebook pourraient être rectifiées à temps, et des procédures juridiques pourraient être, soit évitées, soit entamées à temps.

La procédure pourrait être simplifiée et moins chère en justice de paix (les frais de procédure notamment sont beaucoup trop chers). On pourrait aussi généraliser la procédure écrite et renoncer à l'intervention de l'huissier pour les créances inférieures à 500 euros.

Les enjeux sociaux sont tels qu'un travail plus fédéré entre différents CPAS ou entre différents services partenaires des relais sociaux est souhaité par certains. C'est le cas, entre autres, dans les zones rurales où il faudrait parvenir à mutualiser les services d'urgence sociale selon cette optique<sup>83</sup>. L'hébergement et le relogement font partie des thématiques qui seraient traitées plus efficacement dans le cadre d'une approche « globale » réunissant plusieurs CPAS, notamment suite aux inondations. L'approche territoriale devient trop restrictive lorsqu'il s'agit de traiter certains problèmes, tel celui de la relocalisation des personnes. Auparavant mal connu, le rôle joué par les provinces lors de la crise sanitaire ou lors des inondations incite certains acteurs à recommander davantage d'interactions avec les provinces (notamment entre la province et le relais social).

La transversalité et le maintien des collaborations interservices entamés depuis la crise sanitaire ou les actions de rencontre/formation entre services sont sollicités par beaucoup d'acteurs. Un centre d'accueil de candidats réfugiés souhaite inviter des agents communaux ou du CPAS à visiter les lieux afin de combler l'ignorance à l'égard du secteur. Des relais sociaux espèrent poursuivre la collaboration avec des services de santé mentale, avec l'association Médecins du Monde. Une maison d'accueil avec le secteur du logement (AIS et SLSP)... La transversalité est d'autant plus nécessaire que les problèmes se complexifient selon les acteurs rencontrés. L'hybridation des points de vue et le travail en commun sont d'autant plus indispensables pour anticiper les crises et trouver des solutions créatives.

Une critique assez généralisée renvoie aussi au manque de connaissance et de concertation avec les acteurs de terrain dans le chef des mandataires politiques régionaux et fédéraux. La concertation a lieu le plus souvent avec les coordinations ou les fédérations de services, mais pas avec les acteurs agissant réellement sur le terrain et les travailleurs de première ligne. Ce besoin de concertation avec le terrain est d'autant plus fort dans un contexte où les services sont saturés et les solutions difficiles à trouver.

Pour le RWLP, il est urgent de « redonner confiance en la capacité des gens » en écoutant les besoins et en « coconstruisant » avec la population et, en tout cas, en écoutant leurs besoins en matière de logement, d'énergie, de revenus...

Cette critique relative au manque de connexion avec les réalités de terrain et les besoins concrets est formulée notamment lors du lancement d'appels à projets. En outre, le manque d'interconnexion entre les secteurs du champ social est également souligné.

Le court-termisme des mesures sociales et des financements est fortement critiqué tant dans les CPAS que dans le secteur associatif. Les subventions de certains projets peuvent ne pas être prolongées. Tant dans les CPAS que dans le secteur associatif, la crainte domine alors de devoir licencier du personnel et de perdre les effets positifs du travail engrangé avec les usagers. Le temps

---

<sup>82</sup> Parmi les informations erronées figurent : « si le bail n'est pas enregistré, vous pouvez partir quand vous voulez », « si le logement est insalubre, vous pouvez arrêter de payer de loyer »...

<sup>83</sup> Les nouveaux relais sociaux de la province de Luxembourg et du Brabant wallon sont intercommunaux. Leur compétence s'étend donc sur tout le territoire provincial.

consacré à la gestion administrative des petites subventions est régulièrement évoqué (dans le secteur de l'aide alimentaire ou en CPAS). La pertinence de la multiplicité de petites subventions « plic-ploc » est aussi mise en cause face à l'absence de vision à long terme. L'évaluation rapide de ces projets de courte durée est questionnée par ceux qui considèrent qu'une politique sociale de qualité ne peut être menée que sur plusieurs années. L'impact sur les usagers, qui voient s'arrêter un projet dans lequel ils s'étaient inscrits, est jugé délétère dans les CPAS. La mise sur pied de nouveaux dispositifs insuffisamment concertés avec les services préexistants contribue parfois à déstructurer le travail<sup>84</sup>. Par contre, les budgets alloués aux services sociaux ne tiennent pas compte suffisamment de l'inflation et de la hausse du coût des énergies.

La politique serait trop « réactionnelle », pas assez globale, transversale et réfléchie à moyen et long terme. Une politique globale devrait davantage éviter de mettre en concurrence des catégories de population précarisées pour l'obtention d'un logement, d'un emploi, d'une formation, d'une allocation sociale... Le développement des « intercabinets ministériels » est jugé utile. Le partage budgétaire devrait aussi être davantage pratiqué. La question de la recherche de l'intérêt collectif et de la signification de l'action sociale, dans une Région wallonne en passe de devenir plus autonome, doit être débattue au niveau régional.

Par contre, l'échelle locale est davantage pointée pour recréer du lien social, de la solidarité et de la résilience.

---

<sup>84</sup> L'exemple de l'aide apportée par le Dispositif d'Accompagnement social Inondations (DASI) a été cité à un endroit.

## 5. Synthèse

L'Indice de situation sociale (ISS) est un indicateur synthétique complémentaire au PIB qui dresse le bilan du progrès sociétal de la Wallonie, en comparaison avec l'évolution du PIB par habitant, sur une période de dix-huit années. Il permet d'apporter des balises pour suivre, année après année, depuis 2004, l'évolution d'indicateurs de l'état de la situation sociale et des déséquilibres socio-économiques.

Cette nouvelle édition de l'ISS montre qu'entre 2004 et 2020, en tendance générale, la situation sociale en Wallonie s'est améliorée puisque l'Indice (base 100 = 2004) a évolué jusqu'à 106,4 en 2020. En comparaison avec l'évolution du PIB par habitant, cette augmentation est moins prononcée, puisque le PIB par habitant a évolué jusqu'à 108,9 en 2020.

Les résultats du passé récent montrent que la crise de la Covid-19 de 2020 a entraîné une contraction de l'activité économique et une chute du PIB, concomitante à une amélioration des indicateurs sociaux d'état de la société et à un endiguement des indicateurs de déséquilibres socio-économiques, qui étaient en forte hausse au cours des cinq dernières années. Les résultats estimés pour l'année 2021 montrent une reprise de l'activité économique et un maintien de la situation sociale moyenne des Wallons et des Wallonnes, très probablement lié aux mesures publiques de soutien.

L'examen de l'évolution par dimension des indicateurs clés qui composent l'ISS apporte un éclairage nuancé sur les tendances observées. Il met en évidence les faits marquants suivants :

- **Dimension « formation »** : de plus en plus d'adultes diplômés du supérieur, de moins en moins d'adultes sans diplôme, une progression des « élèves à l'heure », une diminution des jeunes en décrochage scolaire ;
- **Dimension « emploi »** : une progression du taux d'emploi et du salaire médian, mais une forte augmentation des travailleurs en incapacité de travail de longue durée (*burn-out*, dépression) ;
- **Dimension « santé »** : une réduction du nombre d'années de vie perdues et une réduction de l'écart relatif entre les taux de mortalité des bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) et des non-bénéficiaires du BIM, mais une augmentation des maladies chroniques ;
- **Dimension « valeur »** : une progression de la solidarité / générosité des Wallons et des Wallonnes, intensifiée au cours de ces dernières années, mais une réduction récente de la satisfaction de vie ;
- **Un renforcement des déséquilibres socio-économiques et des inégalités sociales** en forte hausse depuis 2016 : un accès de plus en plus difficile au logement pour les publics précarisés et une aggravation de la précarité énergétique ; un renforcement de l'écart relatif des taux d'emploi entre les travailleurs faiblement diplômés et les travailleurs hautement diplômés ; un appauvrissement des jeunes (18-24 ans) qui sont de plus en plus nombreux à recourir au CPAS pour bénéficier du revenu d'intégration sociale.

L'ISS offre un cadre statistique de référence qui est étayé dans ce rapport par une analyse quantitative et qualitative des impacts des crises et des phénomènes récents de transformation du climat de la planète sur l'évolution des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie. Cette analyse complète et nuance l'information fournie par l'ISS.

Elle montre que l'enchevêtrement des crises et des processus de transformation en cours - crise de la Covid-19 en 2020, inondations en 2021, guerre en Ukraine, inflation galopante en 2022, avec flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation notamment - affecte l'ensemble de la population et

provoque une détérioration qualitative et quantitative de la situation de nombreuses personnes, dont beaucoup se trouvaient déjà en situation de précarité.

Les études existantes s'accordent avec la nôtre pour souligner l'ampleur des conséquences de ces transformations et crises successives : pauvreté, précarité et isolement accrus des personnes les plus vulnérables, aggravation sensible des inégalités et du mal-logement, alerte sur le décrochage scolaire<sup>85</sup> et conséquences inquiétantes sur la détresse morale des personnes. Plusieurs acteurs du social évoquent l'écart grandissant entre les riches et les pauvres.

Parmi les populations exposées aux conditions de vie les plus difficiles, figurent les personnes isolées, les familles monoparentales et les jeunes. La perte de revenus pour ces familles a entraîné des choix drastiques qui, pour protéger l'indispensable, ont compromis ce qui peut apparaître non essentiel : loisirs, culture, sport, dépassement.

**L'état de santé mentale** de la population wallonne est préoccupant, en particulier chez les jeunes. Les problèmes psychiatriques, quel que soit l'âge, sont insuffisamment pris en charge en raison de la saturation des services de santé mentale.

**Sur le marché du travail**, un écart croissant est observé entre, d'un côté, un marché du travail « protecteur », avec ses salaires cohérents par rapport au travail et ses avantages et, de l'autre côté, des emplois à temps partiel et des emplois précaires moins protecteurs, dans des secteurs moins rémunérateurs et dans des postes qui offrent également moins de perspectives. Dans ce marché du travail à deux vitesses, les femmes sont fortement surreprésentées dans la deuxième catégorie d'emplois (secteurs des soins et de l'aide sociale, du commerce, de l'Horeca, des titres services...).

Cette situation suscite un attrait grandissant pour « le travail au noir » et les « petits travaux » au détriment de l'entrée en formation qui retarde l'apport d'un revenu ou de l'accès à un emploi « article 60 ». Les pièges à l'emploi sont pointés du doigt.

**Sur le marché immobilier**, la hausse des prix d'acquisition combinée à la flambée de l'inflation générale augmente les inégalités d'accès à la propriété pour les jeunes ménages et les ménages plus fragiles financièrement, en raison notamment de leur vulnérabilité sur le marché de l'emploi, leur niveau de revenu et les conditions plus difficiles d'octroi de prêt attendues dans le secteur bancaire (nécessité de fonds propres élevés entre autres). Parallèlement, la hausse des loyers sur le marché locatif privé, conjuguée à l'insuffisance du nombre de logements sociaux, menace l'accès au logement des publics précaires et rend difficile une vie décente pour les ménages bénéficiant du minimum social. Les publics précarisés se retrouvent de plus en plus nombreux dans des situations de mal-logement.

Par ailleurs, les représentants de l'action sociale observent également que l'accès au logement reste fortement entaché par des discriminations multiples liées à l'origine ethnique, la situation des femmes seules ou des familles monoparentales et, surtout, la situation sociale des personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. Selon le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat (RWDH), le cumul de caractéristiques (par exemple, être d'origine étrangère et allocataire social, être femme, seule et pauvre) peut aussi aboutir à des situations « hyper-discriminatoires ».

L'extension du programme Housing First visant à remettre en logement des personnes sans abri depuis au moins deux ans est généralement appréciée dans les relais sociaux qui relèvent déjà

---

<sup>85</sup> Les indicateurs classiques tels que le taux d'abandon scolaire précoce (mesuré par la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne suivent ni études ni formation et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur) ne montrent, à ce stade, pas d'évolution défavorable. Néanmoins, il ne fait aucun doute que de nombreux élèves ont « décroché », en témoigne la hausse importante des signalements pour absentéisme dans l'enseignement secondaire (voir section 4.5.1. du rapport).

quelques succès. Cependant, le dispositif exige un engagement pérenne pour assurer « l'accompagnement intensif de proximité » nécessaire pour éviter un retour à la rue de ces personnes. D'autre part, on relève le fossé entre le petit nombre de personnes relogées et l'ampleur du problème.

La question du relogement reste cruciale également pour les victimes des inondations et, avec elle, celle de la saturation des logements d'urgence et de la délocalisation des personnes. Elle l'est aussi pour les migrants qui font face à une saturation des centres d'accueil de candidats réfugiés. Le manque de places est tel que certains candidats réfugiés se retrouvent à la rue, y compris parfois des mineurs non accompagnés. En parallèle, augmente le risque de traite des êtres humains, de prostitution et de toxicomanie. Quant à l'accueil des réfugiés, il repose partiellement sur l'hébergement citoyen. Le secteur souligne que si cette solidarité est louable, elle ne peut fonctionner que sur le court terme, dans la mesure où elle outrepassé le temps d'accueil collectif comportant un travail d'accompagnement et de préparation des personnes (démarches administratives, formation en langue française...).

**La vulnérabilité énergétique**, très présente en Wallonie, s'intensifie de manière inquiétante : 29,5% des ménages wallons étaient touchés en 2020 par l'une ou l'autre forme de précarité énergétique selon le dernier baromètre de la précarité énergétique de la Fondation Roi Baudouin (2021) basé sur l'enquête EU-SILC 2020.

Les locataires de logements sociaux sont particulièrement vulnérables dans la mesure où une large partie du parc des sociétés de logement social présente une performance énergétique médiocre. Les personnes isolées, les familles monoparentales et les femmes sont surreprésentées dans le parc de logement social.

La question de la qualité de l'isolation des bâtiments et des logements apparaît comme un critère essentiel pour les années à venir, tant pour les prix de vente que pour les difficultés de remboursement des prêts.

Depuis 2021, l'augmentation des **multiples formes de précarité** et l'arrivée sur le sol belge des réfugiés ukrainiens impactent l'afflux de demandes d'aides sociales équivalentes<sup>86</sup> (ASE) auprès des CPAS. En particulier, l'aide alimentaire a fortement augmenté entre 2020 et 2021, mais aussi les aides à la médiation de dettes, les aides financières renforcées en raison de la hausse des prix de l'énergie et les aides médicales non urgentes.

Un autre point qui suscite une attention particulière concerne les jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, âgés de 18 à 24 ans qui, comparativement à la part qu'ils représentent dans la population wallonne âgée de 18 à 65 ans (14%), sont beaucoup plus nombreux à dépendre de l'aide du CPAS (35%). Et ce taux ne cesse de s'accroître depuis 2015, année de l'entrée en vigueur des mesures de fin de droit aux allocations d'insertion : un certain nombre de demandeurs d'emploi perdent leurs allocations et sont contraints de demander le revenu d'intégration sociale. Une part croissante de ces jeunes sont aux études

Dans ce contexte, la crainte de l'explosion du **surendettement** est réelle dans le chef de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Si, à l'heure actuelle, les statistiques ne montrent pas de renforcement du surendettement et des situations d'endettement problématique, l'Observatoire invite à rester vigilant. D'une part, ces statistiques ne prennent pas en compte l'endettement constitué uniquement de dettes hors crédit, alors que c'est ce type de dettes qui augmentent depuis quelques années, et parmi lesquelles les plus fréquentes sont celles relatives à l'énergie, suivies des dettes de soins de santé et les dettes de télécommunications (Jeanmart, C, 2019). D'autre part, le secteur

<sup>86</sup> Ces aides ASE sont des aides complémentaires au revenu d'intégration.

s'attend à ce que les conséquences négatives de la crise sanitaire soient vécues à retardement. Le maintien et le renforcement des mesures sanitaires liées à la crise semblent continuer d'épuiser les réserves des ménages et de réduire les possibilités de solutions financières, les conduisant à très court terme à des situations d'endettement désormais plus structurel. En outre, l'enchevêtrement des crises a fait basculer dans la précarité de nouveaux publics frappés de plein fouet par le chômage économique, la fermeture obligatoire de certains commerces et petites entreprises, le licenciement ou la maladie. Ces ménages, peu informés et surtout peu accoutumés à faire appel à des services et/ou des dispositifs d'aide, risquent de mettre du temps avant de pouvoir ou de vouloir pousser les bonnes portes.

Les médiateurs de dettes redoutent, pour 2022 et les années suivantes, une explosion des recours à la médiation de dettes et au règlement collectif de dettes pour des situations d'insolvabilité structurelle de revenus liées, d'une part, aux conséquences des inondations et surtout, d'autre part, à l'augmentation des prix des biens et services de différents postes du budget (énergie, alimentation, eau, logement) auxquelles ils n'ont ni les objectifs ni les moyens d'apporter une solution durable.

### **La précarité numérique face à la dématérialisation des services**

La vulnérabilité des Wallons et des Wallonnes sur le plan des compétences numériques est élevée : 32% de la population n'utilisent que peu ou pas les technologies numériques et seulement 29% sont capables d'utiliser des médias et des technologies numériques. Les publics les plus vulnérables sur le plan socio-économique sont les plus fragilisés face à l'augmentation de l'exigence de maîtrise des technologies numériques. Les facteurs de disparité les plus grands sont le niveau de diplôme, le niveau de revenu, l'âge et la situation familiale avec une très forte vulnérabilité des personnes isolées.

Face à la dématérialisation croissante des services (banques, administrations...), le risque d'une « rupture institutionnelle » d'une frange de personnes précarisées est clairement mis en exergue par les acteurs du social. Celle-ci entraînerait non seulement une accentuation du non-recours aux services et aux droits fondamentaux (par exemple, le droit d'obtenir un RIS, une allocation de personne handicapée, le statut BIM qui n'est pas toujours reconduit automatiquement par les mutuelles, ou l'étalement d'une dette d'énergie), mais aussi une aggravation du risque de sanctions, notamment en matière de chômage.

### **Transformation du travail social**

Depuis la crise sanitaire, la transformation du travail social est soulignée.

Dans les CPAS, les travailleurs sociaux sont confrontés à la gestion de problématiques nouvelles ou aggravées au cours des crises successives : l'aide aux étudiants, l'aide aux victimes des inondations, l'aide aux réfugiés ukrainiens et aux familles qui les hébergent, l'aide financière pour payer les factures d'énergie et faire face à l'inflation.

Face à la démultiplication des tâches administratives, en l'absence d'une aide structurelle complémentaire, le travail social deviendrait plus administratif que social. Le temps d'écoute des usagers s'en trouve fortement réduit et ne permet plus d'établir le bilan des besoins et aides nécessaires en dehors de la seule demande d'accroche. La précarisation des publics isolés socialement s'en trouve d'autant plus aggravée.

Les conditions actuelles de travail auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux génèrent un mal-être identitaire et un questionnement sur le sens de leur travail et, plus généralement, de l'action sociale face à la difficulté, voire l'impossibilité, de trouver des solutions aux problèmes sociaux des bénéficiaires.

## 6. Conclusions et perspectives

Cette édition 2022 du Rapport de l'ISS questionne à plus d'un titre et c'est bien cela son utilité.

En premier lieu, si l'ISS et ses composantes montrent une assez bonne résistance aux chocs actuels, même s'ils mettent en lumière des inégalités croissantes, ils ne révèlent pas, ou pas encore, l'ampleur de l'accroissement de la précarité des populations les plus fragilisées, ces populations qui sortent des radars institutionnels et des statistiques officielles, statistiques qui constituent la base du calcul de l'ISS.

En deuxième lieu, l'analyse des impacts sociaux des crises que nous traversons sur les conditions de vie des populations les plus fragiles de notre territoire nous interpelle tant par leur ampleur que par leur gravité. Elle met en exergue des groupes vulnérables de la population qui n'ont pas accès à la sécurité sociale ou qui ne peuvent y avoir suffisamment recours : les personnes occupant des emplois précaires, les personnes sans-abri, les personnes sans titre de séjour légal, les personnes les plus éloignées de leurs droits, celles qui étaient déjà en difficulté avant la crise - en termes de fracture numérique, d'accès à l'information, de participation, de désaffiliation, d'isolement, de déscolarisation, de stigmatisation...

En troisième lieu, cette précarisation de plus en plus grande de la société wallonne n'est pas sans risque pour la démocratie. La baisse de confiance des Wallons et des Wallonnes envers le système politique et l'abstention électorale croissante des populations socio-économiquement les plus défavorisées créent un biais dans les politiques publiques adoptées et accentuent la bipolarisation de la société.

### Articuler fragilité et pauvreté

« La fragilité érode notre perception du bien-être et les aspirations légitimes des citoyens pour l'éducation, la santé, l'appartenance à la communauté, la représentation, la paix et la sécurité dans un environnement durable. » (Angel Gurría, 2020).

Le cadre méthodologique multidimensionnel développé par l'OCDE concernant le concept de « fragilité » appréhende la fragilité comme « la conjonction d'une exposition à des risques et d'une capacité insuffisante de l'État, d'un système ou d'une communauté à gérer, absorber ou atténuer ces risques. Elle se mesure sur une échelle d'intensité selon six dimensions : économique, environnementale, politique, sécuritaire, sociale et humaine. ». La dimension humaine met en évidence l'importance d'un investissement dans le bien-être et les moyens de subsistance des populations (OCDE, 2022).

En décrivant le rapport d'équilibre entre les risques et les capacités à y faire face dans ces six dimensions, ce cadre méthodologique aide à mieux comprendre les déterminants et les conséquences de la fragilité, et notamment les réponses à apporter dans les contextes concernés.

### Tracer une voie de sortie de crises et s'engager dans des processus de transformation dans des contextes fragiles – Inventer l'après...

Pour éviter de se retrouver à toujours travailler en situation de crise en parant au plus pressé, sans vision sur le moyen et le long terme, inventer l'après de manière coordonnée, en mobilisant les ressources et les compétences de chacun dans l'intérêt supérieur de toutes et tous, tel est l'appel lancé par nombre de représentants d'organisations et d'associations qui luttent au quotidien pour défendre les droits des personnes les plus fragiles.

Tracer une voie de sortie de crises et s'engager dans des processus de transformations dans des contextes fragiles nécessitent d'agir en suivant une démarche qui prend en considération les besoins, les priorités et la résilience au plan local dans une approche multidimensionnelle et systémique, en associant tous les acteurs concernés.

### **La solidarité au cœur de la construction d'un projet collectif de société**

Au cours des deux dernières années, la solidarité s'est concrétisée par de nombreuses initiatives d'aide et de soutien aux personnes en difficulté. Les citoyens, au-delà des différents clivages, se sont mobilisés pour prêter main forte aux personnes en situation de précarité, aux côtés des organisations de la société civile, des associations et des collectifs de citoyens. D'un autre côté, les gouvernements des différents niveaux de pouvoir ont pris des mesures de protection pour amortir les impacts négatifs des crises sociales et économiques, ainsi que des transformations climatiques sur les ménages et les entreprises. Mais surtout les systèmes de solidarité institutionnelle (protection sociale) ont joué un rôle d'amortisseur extrêmement important.

Le 11<sup>e</sup> Rapport bisannuel 2020-2021 « Solidarité et pauvreté » aborde la solidarité sous trois dimensions : la contribution, la redistribution et la collectivité (entendue comme le fait de se réunir pour organiser la société et lutter contre les inégalités). Il se concentre sur deux domaines essentiels dans la lutte contre la pauvreté et dans lesquels la solidarité est particulièrement pertinente : le travail et la fiscalité. Le Rapport statue sur la nécessité de passer des mesures d'urgence aux mesures structurelles et de faire de la solidarité une réalité structurelle et durable dans notre société. Cela passe par des emplois de qualité sur les plans financier et contractuel, en termes de conditions de travail et de valorisation sociale, le renforcement de la sécurité sociale, un système fiscal équitable et des services publics accessibles et de qualité. Il formule des recommandations pour les différents points, adressées aux différents gouvernements, parlements et organes consultatifs.

**Les crises et transformations profondes qui secouent nos sociétés sont l'occasion de remettre au centre du débat nos valeurs et nos objectifs. Elles posent collectivement la question de ce à quoi nous tenons, et politiquement, celle de savoir quelles sont les priorités.**

# Bibliographie

Agence du Numérique (2021), Baromètre 2021 de maturité numérique des citoyens wallons - Équipement, usages et compétences numériques des citoyens wallons, Digital Wallonia.be.

Banque Nationale de Belgique (2020), « L'impact économique de l'immigration en Belgique », Revue économique, novembre 2020.

Banque Nationale de Belgique, Fonctionnement du report de paiement, Moratoire, Bruxelles

Baromètre des notaires, Immobilier 2022, T2 2022 Baromètre 53, 6p.

Baromètre des notaires, Immobilier 2021, Année complète Baromètre 51, 4 p.

Baromètre des notaires, Analyse du marché immobilier Année 2021 Province de Liège

Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.

Bierlier, S. (2022), « Crédit et (sur)endettement : retour sur l'année 2021 », Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Bruyneel, L., Karakaya, G., Leclercq, A., (2022), « Forte augmentation du nombre de personnes en incapacité de travail suite à des problèmes de santé mentale entre 2018 et 2021 », Étude, Mutualités Libres

Boutaud A. (2007), « Les indices synthétiques du PNUD et l'ISS en région Île-de-France », IAURIF et Conseil régional Île-de-France, sous la direction de Annie Mendez et Luli Nascimento. Rapport 101 p.

Boutaud A. (2009), « Un indice de situation sociale régional (ISSR) pour la région Ile-de-France », IAU Ile-de-France et MIPES – Conseil Régional d'Ile-de-France, 61 p.

Bureau fédéral du Plan (2022), Perspectives économiques 2022-2027, juin 2022.

Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2021), Perspectives économiques régionales 2022-2027, juillet 2022.

Bureau fédéral du Plan (2020), Télétravail et demande de transport : une évaluation dans le modèle PLANET, Working paper 6-20, 77 p.

Bureau fédéral du Plan, 2022, Perspectives démographiques 2021-2070 Update Ukraine : Nette révision à la hausse de la croissance de la population en 2022 suite à la guerre en Ukraine, juin 2022, 4p.

Bureau fédéral du Plan (2022) « Baisse du niveau scolaire : le coût caché de la pandémie de Covid-19 ». Bureau fédéral du plan, Article n°12.

Capeau Bart, A. Decoster, N. S. Hassan, J. Vanderkelen, T. Vanheukelom et S. Van Houtven (2022), "We zitten allemaal in dezelfde storm, maar niet in hetzelfde schuitje", Leuvense Economische Standpunten 2022/192, mars.

Capeau Bart, A. Decoster, J. Vanderkelen et S. Van Houtven, (2021), "De impact van de COVID-19 schok voor loon- en weddetrekkenden in 2020", COVIVAT, beleidsnota nr. 9.

Cardelli R, O'Dorchai S. (2022), Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie, Cahier 5 Genre et santé mentale, IWEPS, 78p.

Castanares-Zapatero Diego, Kohn Laurence, Dauvrin Marie, Detollenaere Jens, Maertens de Noordhout Charline, Primus-de Jong Célia, Cleemput Irina, Van den Heede Koen. Besoins et suivi des patients atteints de COVID long. Health Services Research (HSR). Bruxelles. Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). 2021. KCE Reports 344. D/2021/10.273/29.

Centrale des crédits aux particuliers (2021), Statistiques 2021, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles.

Communiqué du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 11 octobre 2021.

Conseil Central de l'Economie (2021), Rapport sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes : diagnostic et déterminants », Bruxelles.

Conseil supérieur de l'emploi (2022), État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions, juillet.

Conseil supérieur de l'emploi (2021), État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions, juillet.

Conseil supérieur de l'emploi (2018), « Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique », Rapport 2018.

Desguin, S. et Dupret, X. (2020), « Pertes de revenus et réduction des dépenses : qui sont les gagnant.es et les perdant.es du confinement ? » in Charles, J. et Desguin, S. (coord.) (2020), *Aux confins – Travail et foyer à l'heure du (dé)confinement*, CESEP, T.E.D. UCLouvain et Université Saint-Louis Bruxelles, juin 2020, pp.77-83.

Fédération des CPAS de Wallonie, Radioscopie 2021 des politiques d'insertion menées dans les CPAS wallons – Chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fédération des notaires (2021 a) Baromètre immobilier : forte augmentation de l'activité immobilière début 2021. Communiqué de presse du 31 mars 2021 4 p.

Fédération Wallonie-Bruxelles, « Les développements culturels du territoire en Fédération Wallonie-Bruxelles », Évolution en 2020.

Fondation Registre du Cancer, 2022 Description de l'incidence du cancer durant la première année COVID-19 en Belgique 21 p. [https://kankerregister.org/media/docs/publications/rapporten/CancerenBelgique2020\(FINAL020822\).pdf](https://kankerregister.org/media/docs/publications/rapporten/CancerenBelgique2020(FINAL020822).pdf).

Fondation Roi Baudouin (2022) - Baromètres de la précarité énergétique et hydrique – Analyse et interprétation des résultats 2020, Huitième édition. [https://media.kbs-frb.be/fr/media/9593/PUB2022\\_3860\\_BarometrePrecariteEnergetique\\_FR](https://media.kbs-frb.be/fr/media/9593/PUB2022_3860_BarometrePrecariteEnergetique_FR).

Fore L., Brotcorne, P., Vendramin, P., Mariën, I., Dedonder, J. (collaborateur) (2022), Baromètre de l'inclusion numérique 2022, Ed. Fondation Roi Baudouin.

INAMI (2022), Trajectoire budgétaire pluriannuelle pour l'assurance soins de santé 2022-2024, Rapport final.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2021), *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique* – Rapport 2021.

Jany-Catrice F. et Zotti R. (2009), « La santé sociale des territoires. Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises », dans *Futuribles*, n°350, mars, pp. 65-87.

Jeanmart, C. (2019), « Les ménages en situation de surendettement : profil, endettement et éléments déclencheurs des difficultés financières », Observatoire du Crédit et de l'endettement.

Jeanmart, C., et McGahan, E. (2021), « Approche socio-économique du surendettement et impacts de la crise sanitaire sur le secteur de la médiation de dettes », TIBR1/2021.

KCE (2021), Pathophysiology of long covid : a preliminary report, Castanares-Zapatero D., Chalon P, Ven den Heede K, KCE Contributions 55p.

Lamine, A. (2020), « Le droit social, un amortisseur du choc du confinement », in Charles, J. et Desguin, S. (coord.) (2020), *Aux confins – Travail et foyer à l'heure du (dé)confinement*, CESEP, T.E.D. UCLouvain et Université Saint-Louis Bruxelles, juin 2020, pp.58-68.

Le Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant (2020), Rapport d'activité 2020-2021 « Repartir d'une page blanche ».

Michalos A.C., Smale B., Labonté R., Muhajarine N., Scott K., Moore K., Swystun L., Holden B., Bernardin H., Dunning B., Graham P., Guhn M., Gadermann A.M., Zumbo B.D., Morgan A., Brooker A.-S., & Hyman I. (2011). The Canadian Index of Wellbeing. Technical Report 1.0. Waterloo, ON : Canadian Index of Wellbeing and University of Waterloo.

Miringoff M., Miringoff M-L, Opdycke S. (1996) « The Growing Gap between Standard Economic Indicators and the Nation's Social Health », Challenge, Juillet-Août.

Miringoff M., Miringoff M-L. (1995) « America's social health: the Nation's need to know", Challenge, Fall 1995, pp. 19-24

Miringoff M., Miringoff M-L. (1999) The social health of the nation. How America is really doing, Oxford University Press, New-York, 245 p.

Nardo M., Saisana M., Saltelli A., Tarantola S., Hoffmann A., Giovannini E. (2008), Handbook on constructing composite indicators: Methodology and user guide. OECD en collaboration avec Joint Research Centre (JRC) of the European Commission, 158 p.

Observatoire du Crédit, 2022, Le point sur les coûts de l'énergie - paru dans Échos du crédit et de l'endettement n°73 - janvier - février - mars 2022 <https://observatoire-credit.be/storage/2368/ECE73-Le-point-sur-les-co%C3%BBts-de-l%E2%80%99%C3%A9nergie.pdf>.

Observatoire du Crédit 2022, - Quel impact social de la crise de l'énergie ? paru dans Échos du crédit et de l'endettement n°73 - janvier - février - mars 2022 <https://observatoire-credit.be/storage/2369/ECE73-Quel-impact-social-de-la-crise-de-l%E2%80%99%C3%A9nergie.pdf>.

Observatoire wallon du Tourisme (2022), « Ensemble, développons un tourisme de qualité », Bilan de l'été 2022, Wallonie tourisme, CGT.

Observatoire wallon du Tourisme (2022), « Ensemble, développons un tourisme de qualité », Rapport d'activité 2021, Wallonie tourisme, CGT.

OCDE (2022), *Understanding Fragility – Adding the Human Dimension to the OECD Fragility Framework*, OCDE, Paris.

OCDE (2015), *Etats de fragilité 2015 – Réaliser les ambitions de l'après-2015 – Points clé*, édition révisée, OCDE, Paris.

ONEM (2022), « L'ONEM en 2021 – Volume 2 : indicateurs du marché du travail et évolution des allocations », ONEM, Bruxelles.

Renard F., Scohy A., De Pauw R., Jurčević J., Devleeschauwer B., 2022, Health status report 2021 – L'état de santé en Belgique. Bruxelles, Belgique : Sciensano. Numéro de dépôt : D/2022/14.440/07. Disponible en ligne : <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante>.

Reginster I., Ruyters C. et alii (2013), Un système intégré de huit indicateurs synthétiques complémentaires au PIB – Propositions de l'IWEPS pour mesurer le progrès sociétal dans un cadre de développement durable, Working Paper de l'IWEPS, n°9, janvier 2013.

Sciensano (2020a), Deuxième enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/52. Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/rkna-ee65>.

Sciensano (2020a), Première enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/50. Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/ydnc-dk63>.

Sciensano (2020b), Troisième enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/54. Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/xkg3-xz50>.

Sciensano (2020c), Quatrième enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/80. Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/jmgf-2028>.

Sciensano (2020d), Cinquième enquête de santé COVID-19. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/96. Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/xcx-d-7784>.

Sciensano. (2021), Sixième enquête de santé COVID-19. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2021/14.440.30. Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/i877-kf56>.

Sciensano, 2021, Analyse de la surmortalité liée au COVID-19 en 2020, 4p.

Sciensano. 2022, Dixième enquête de santé COVID-19 : Résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique. Avril 2022 ; Numéro de dépôt : D/2022/14.440/18. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.25608/mveg-bk51>.

Sciensano, KU Leuven, 2021, POWER TO CARE L'enquête sur le bien-être des personnes et professionnels d'aide et de soin Principaux résultats de la deuxième enquête nationale, mars 2021 <https://www.sciensano.be/en/biblio/power-care-lenquete-sur-le-bien-etre-des-personnes-et-professionnels-daide-et-de-soin-principaux>.

Semah, H. (2021), *L'impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles*, Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sénat (2021), *La nécessité de moderniser notre système démocratique par une participation accrue des citoyens dans la prise de décisions*, Rapport d'information 18 juin 2021.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2021), *Solidarité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques. Rapport bisannuel 2020-2021*, Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Société wallonne du Logement, Rapport d'activités 2021 - <https://www.swl.be/images/2022/ra2021-vf-r.pdf>.

SPP Intégration sociale, lutte contre la Pauvreté, Économie sociale et Politique des Grandes Villes (2022), « L'impact social sur les CPAS et leur public cible : retour sur la crise du coronavirus » (2020-2021), Bruxelles.

SPP Intégration sociale et SPF Justice (2022), *Pauvreté et justice en Belgique*, Bruxelles.

Université libre de Bruxelles, Vrije Universiteit Brussel, itsme (2021), *Une démocratie sans électeurs ? Une analyse de l'abstention électorale*.

Van Wilder L., Devleeschauwer B., Clays E., Van der Heyden J., Charafeddine R., Scohy A., De Smedt D., 2022 QALY losses for chronic diseases and its social distribution in the general population: results from the Belgian Health Interview Survey. BMC Public Health 22 : 1304 gp.

VIAS, 2022, 1 conducteur sur 3 roule moins vite sur l'autoroute en raison de l'augmentation du prix du carburant COMMUNIQUE DE PRESSE 13 juillet 2022 2p.

VIAS 2022, Baromètre 2021 de la sécurité routière <https://www.vias.be/storage/main/barometer-2021-fr.html>.

VIAS 2022, Baromètre de la sécurité routière 1er semestre 2022 <https://www.vias.be/storage/main/barometer-2022-q2-fr.html>.

Warisse Ch., 2022, Is home ownership still affordable in Belgium? NBB Economic Review 2022/12, 20p.

# Annexe

42 fiches présentent les indicateurs clés de l'ISS (exercice 2021).

## DÉMOGRAPHIE

### (1) Espérance de vie à la naissance

**UNITÉ** : nombre d'années

**SOURCE(S)** : Statbel

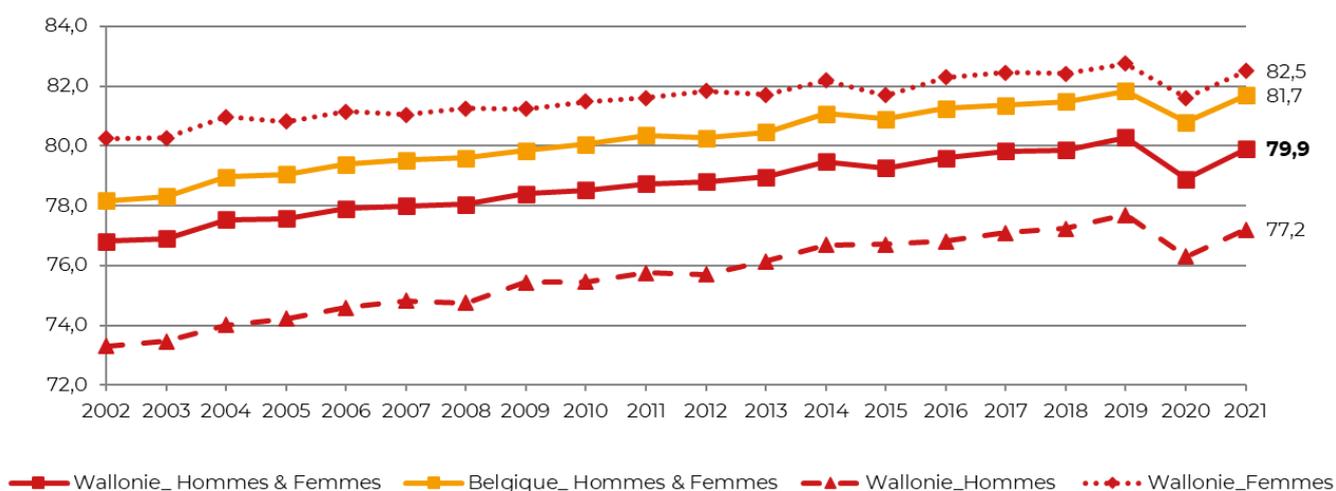
**CALCUL(S)** : Statbel sur les tables de mortalité annuelles, en âge révolu.

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : indicateur de démographie, l'espérance de vie à un âge donné désigne le nombre moyen d'années qu'un individu de cet âge peut encore espérer vivre, dans l'hypothèse d'un maintien des mêmes conditions de mortalité durant tout le reste de sa vie (probabilité de décès liée à l'âge) (définition EUROSTAT). Il synthétise dans un même calcul des déterminants de la santé d'un groupe. Repris ici sous la dimension démographie à défaut de disposer annuellement d'une statistique de l'espérance de vie « en bonne santé ».

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie)** : augmentation de l'espérance de vie à la naissance jusqu'en 2014. Légère diminution en 2015, puis à nouveau augmentation. Année 2020 très marquée par une surmortalité et une chute de l'espérance de vie. Pour 2021, l'espérance de vie repart à la hausse pour atteindre 79,9 années pour la population wallonne.

Années



# DÉMOGRAPHIE

## (2) Pourcentage de mères isolées lors de l'accouchement

**UNITÉ** : pourcentage

**SOURCE(S)** : Office de la Naissance et de l'Enfance, ONE, Banque de données médico-sociales (BDMS), Données avis de naissance

**CALCUL(S)** : ONE

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2004-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Pourcentage de mères qui vivent seules (c'est-à-dire pas en couple et pas au sein de leur famille) et celles qui vivent dans une maison d'accueil au moment de donner naissance à leur nouveau-né.

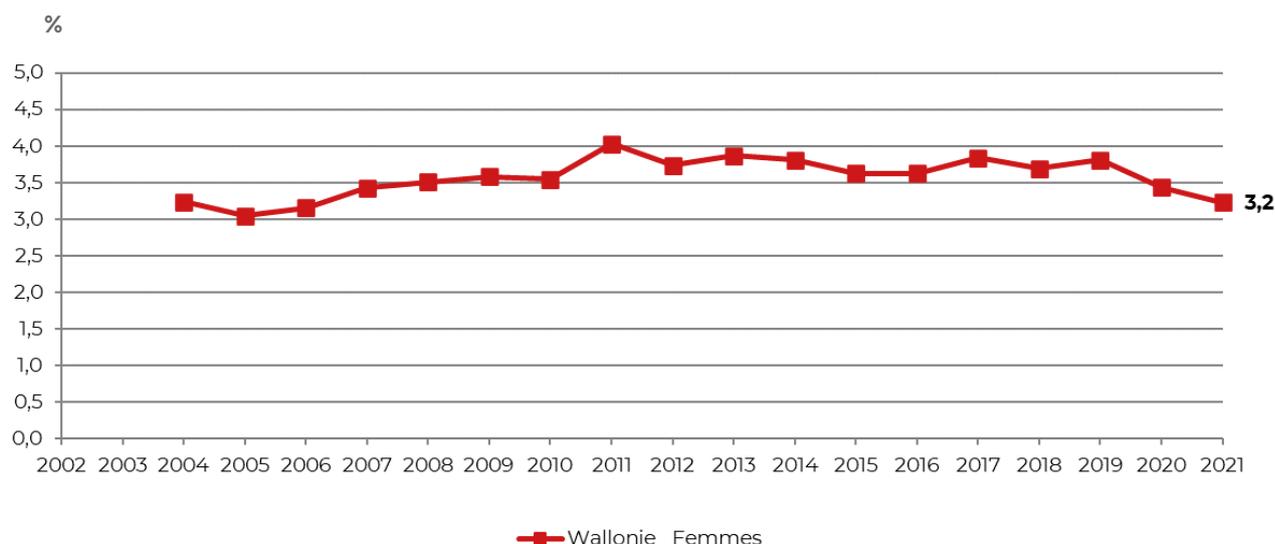
L'ONE couvre 98 ou 99% des naissances (et par extension, des accouchements). Cependant, les données manquantes sont exclues du total pour la variable.

Le dénominateur est l'ensemble des mères pour lesquelles l'ONE dispose d'informations sur leur situation familiale au moment de l'accouchement.

Cet indicateur reflète une forme d'isolement particulièrement difficile qui expose la mère et l'enfant à des risques accrus de précarisation ou de précarité multidimensionnelle.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : augmentation légère de 2005 jusqu'en 2010, augmentation plus importante en 2011, puis diminution et stabilisation jusqu'en 2016, légère fluctuation ensuite. Diminution depuis 2019.



# SANTÉ

## (3) Pourcentage de personnes déclarées malades chroniques

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : Agence Intermutualiste

CALCUL(S) : Agence Intermutualiste

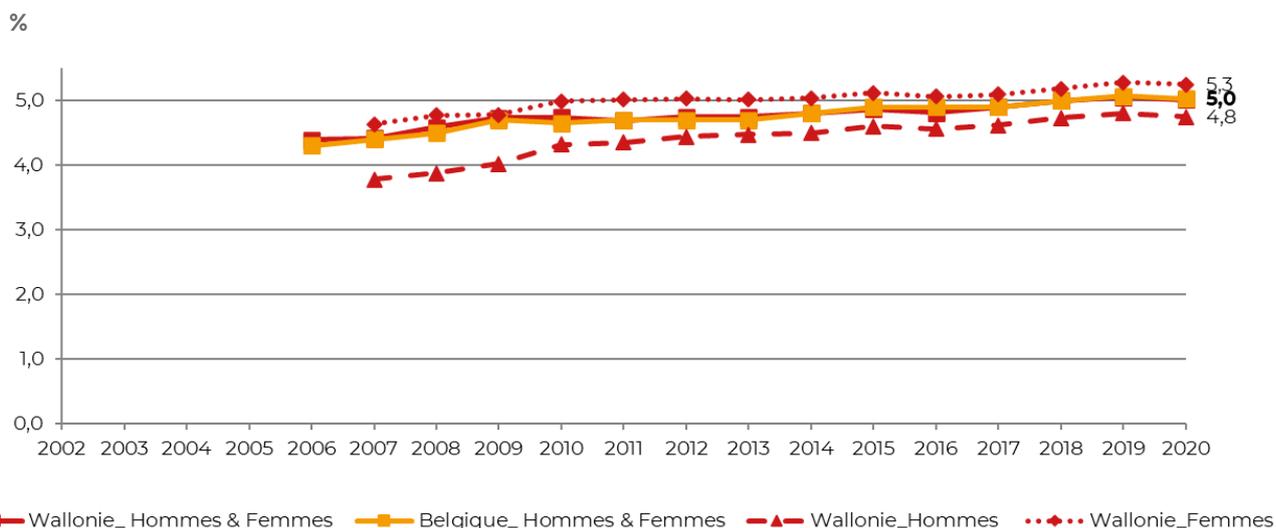
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2006-2020

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Pourcentage de bénéficiaires concernés par une des situations de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique (définition AIM) (99% des Belges sont bénéficiaires, c'est-à-dire en ordre avec l'assurance maladie obligatoire). D'après Sciensano (ISP l'Institut Scientifique de Santé Publique - Belgique), les maladies chroniques ont des conséquences sérieuses sur la santé et la perception de la santé, sur la vie quotidienne et sur la consommation/dépendance de soins.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

Attention, statistique différente de la déclaration dans l'enquête santé (tous les 4 ou 5 ans) où environ un quart de la population wallonne déclare souffrir d'au moins une maladie chronique de longue durée ou d'un handicap.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie): augmentation du pourcentage de malades chroniques jusqu'en 2009, stabilisation jusqu'en 2013, augmentation en 2014 et 2015, interrompue en 2016, augmentation depuis 2016.



# SANTÉ

## (4) Taux de suicide

**UNITÉ** : nombre par 100 000

**SOURCE(S)** : Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

**CALCUL(S)** : IWEPS

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2003-2019

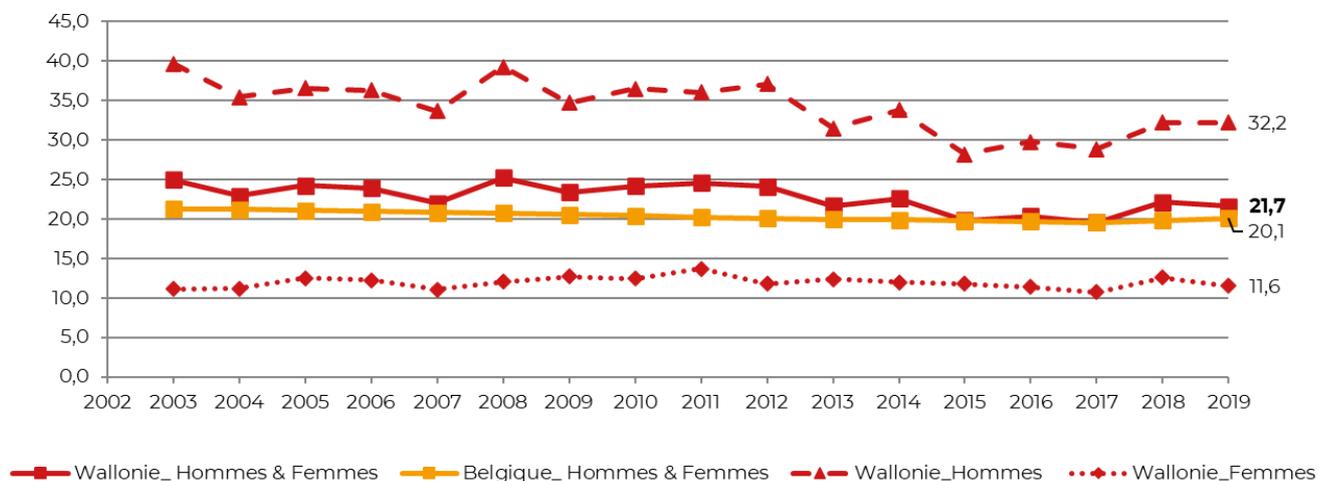
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Nombre de personnes inscrites dans les bulletins de déclarations des décès à l'état civil suivant la cause de décès déclarée « suicide ».

Statistique annuelle, probablement sous-estimée.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie)** : diminution tendancielle tout au long de la période, ponctuée par une légère augmentation en 2008 et en 2014, stabilisation depuis 2015, légère augmentation en 2018.

Nbre / 100 000



# SANTÉ

## (5) Nombre d'années de vie perdues (avant 70 ans) (standardisée)

**UNITÉ** : nombre d'années

**SOURCE(S)** : Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

**CALCUL(S)** : IWEPS

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2003-2019

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Addition du nombre de décès aux différents âges pondérés par le nombre d'années restant à vivre jusqu'à une limite d'âge donnée, 70 ans (seuil sélectionné en cohérence avec les derniers travaux de l'OCDE).

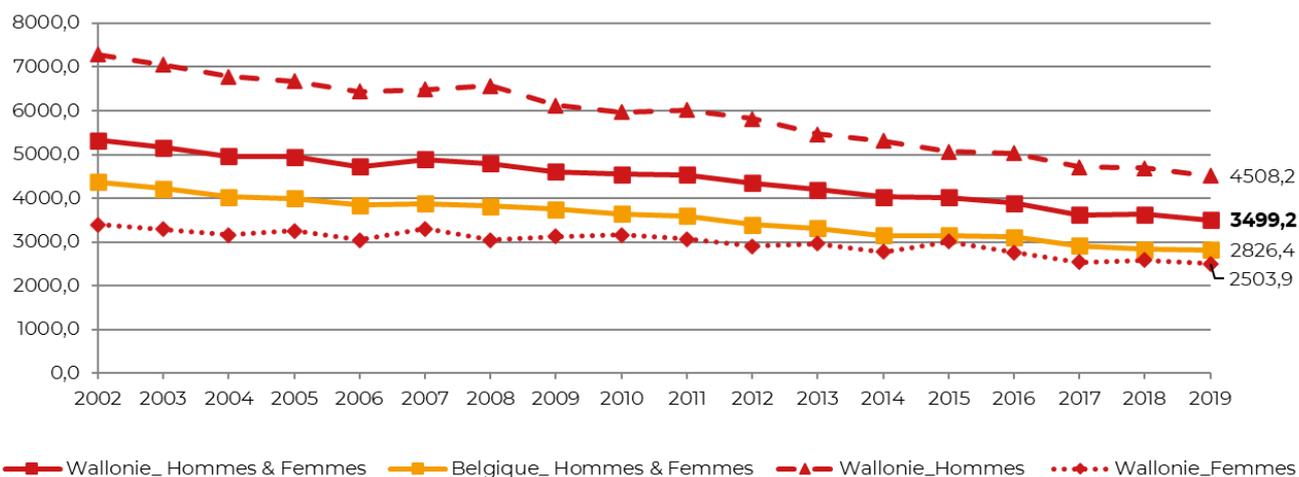
Statistique annuelle calculée à partir des bulletins de déclarations des décès.

Indicateur de l'état de santé à travers la mortalité prématurée, mesurant les décès qui surviennent précocement.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : diminution tendancielle tout au long de la période, ponctuée par une légère augmentation en 2007.

années



# SANTÉ

## (6) Pourcentage d'élèves de 6<sup>e</sup> primaire en surcharge pondérale (obésité comprise)

UNITÉ : %

SOURCE(S) : ONE – Recueil de données sanitaires PSE

CALCUL(S) : ONE avec la collaboration du SIPES.

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2010-2019

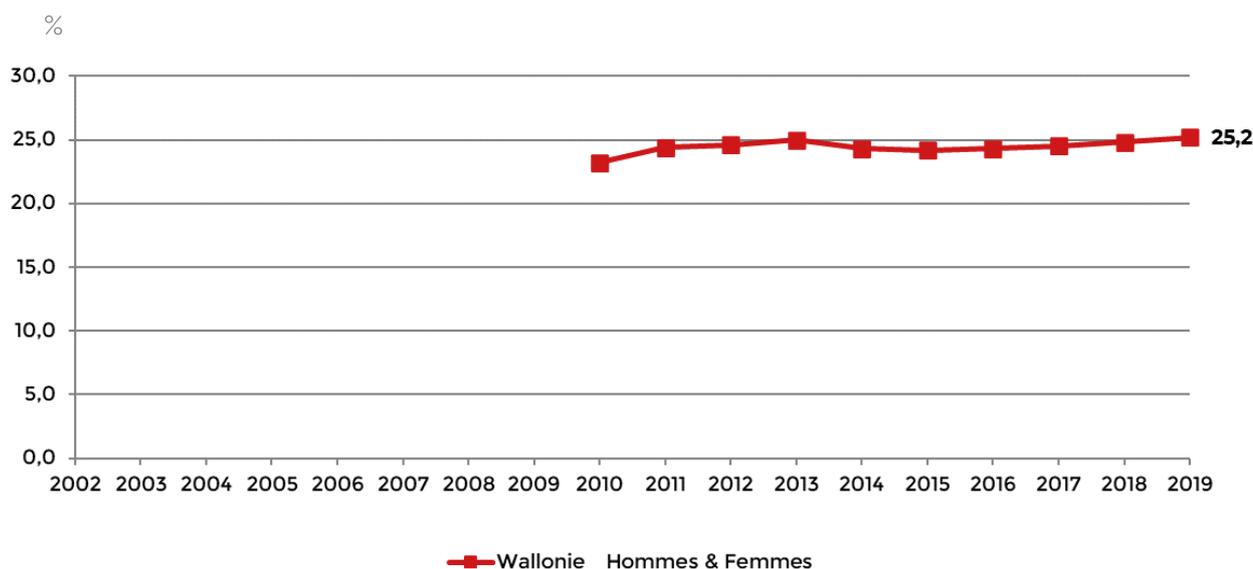
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Le statut pondéral (surpoids ou obésité) des élèves est calculé à partir de l'Indice de Masse Corporelle (IMC). Ce dernier est obtenu en divisant le poids (en kg) par la taille (en m) au carré. Les valeurs de poids et de taille des élèves sont comparées aux valeurs de référence spécifiques selon le sexe et l'âge. Les seuils retenus pour la définition de la surcharge pondérale (surpoids) et de l'obésité sont respectivement les valeurs d'IMC supérieures aux percentiles 85 et 95 de la courbe de croissance. De ce fait, la proportion d'élèves en surcharge pondérale englobe les élèves obèses. Le surpoids est un défi majeur, en particulier pour les adolescents. Le focus sur cette population cible se justifie par l'importance de la prise en charge à cet âge, avec conscientisation de l'ensemble de la famille par rapport à l'alimentation et l'exercice physique.

Statistique annuelle calculée par l'ONE.

Indicateur de l'état de santé à travers le risque de complications de santé lié au surpoids.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : augmentation légère tendancielle depuis 2015.



# LOGEMENT

## (7) Rapport entre le prix médian des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté

UNITÉ : /

SOURCE(S) : SPF Finances et ICN Institut des Comptes Nationaux

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2005-2020

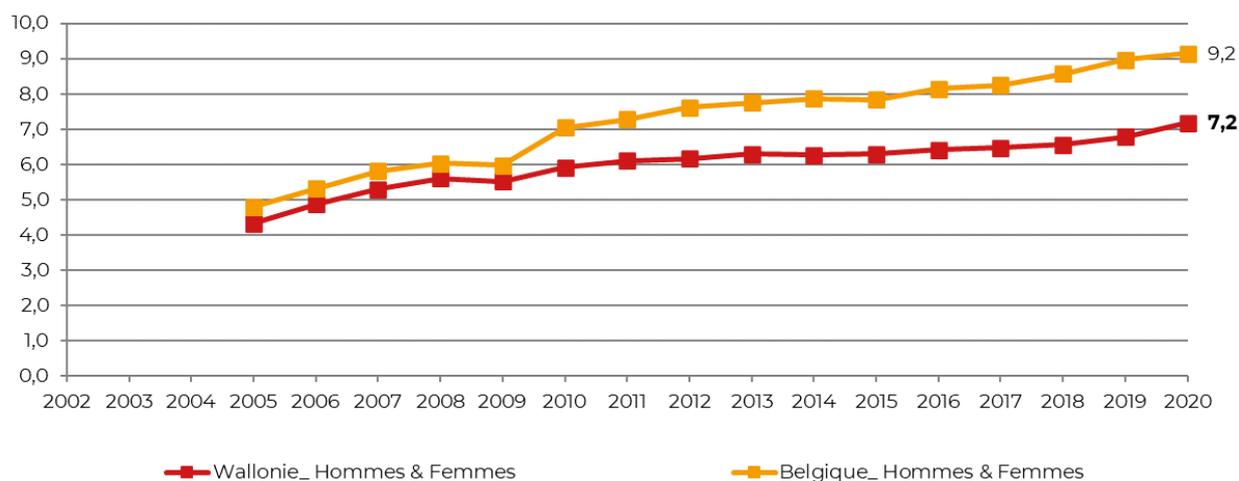
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Rapport entre le prix médian des maisons ordinaires (ni villa ni bungalow) dans l'ensemble de la région et le revenu disponible ajusté par habitant de la population de la région.

Statistique annuelle basée sur les enregistrements du Cadastre du SPF Finances. La statistique des prix immobiliers se base sur toutes les transactions immobilières sur lesquelles des droits d'enregistrement ont dû être payés.

Indicateur d'accès à la propriété d'un logement (lié au pouvoir d'achat d'un logement).

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : l'indicateur augmente de manière continue, traduisant un accès de plus en plus difficile à la propriété.



# LOGEMENT

## (8) Pourcentage d'emprunteurs ayant au moins un crédit hypothécaire défaillant non régularisé

**UNITÉ :** pourcentage

**SOURCE(S) :** BNB Centrale des crédits aux particuliers

**CALCUL(S) :** BNB et IWEPS

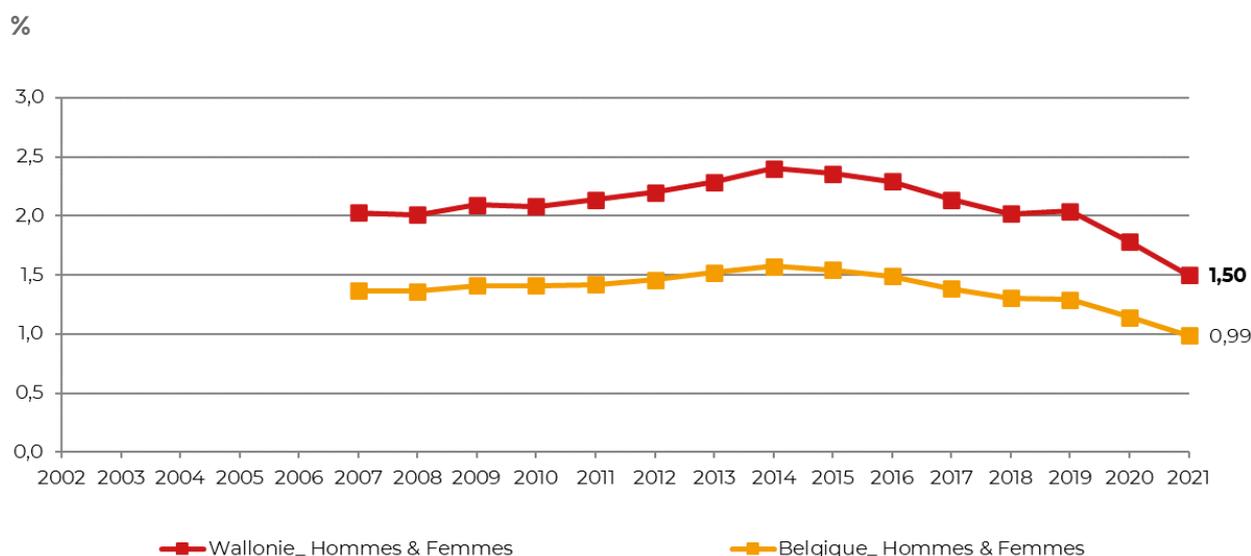
**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse :** 2007-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :** Pourcentage d'emprunteurs avec au moins un crédit hypothécaire défaillant non régularisé par rapport au nombre total d'emprunteurs avec au moins un crédit hypothécaire. Depuis le 1er juin 2003, la Centrale des crédits aux particuliers enregistre des données relatives aux crédits, notamment hypothécaires, contractés à des fins privées par des personnes physiques en Belgique. La Centrale enregistre également les éventuels défauts de paiement qui surviennent dans le cadre de ces contrats. Les crédits n'ayant pas fait l'objet d'un apurement des sommes impayées sont considérés comme « non régularisés ».

Indicateur de difficulté financière d'accès à la propriété d'un logement.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) :** l'indicateur augmente de manière continue depuis 2010, traduisant un accès de plus en plus difficile à la propriété ; tendance à la diminution par contre à partir de 2014.



# LOGEMENT

## (9) Pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité

**UNITÉ** : pourcentage

**SOURCE(S)** : CWaPE

**CALCUL(S)** : CWaPE

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2007-2021

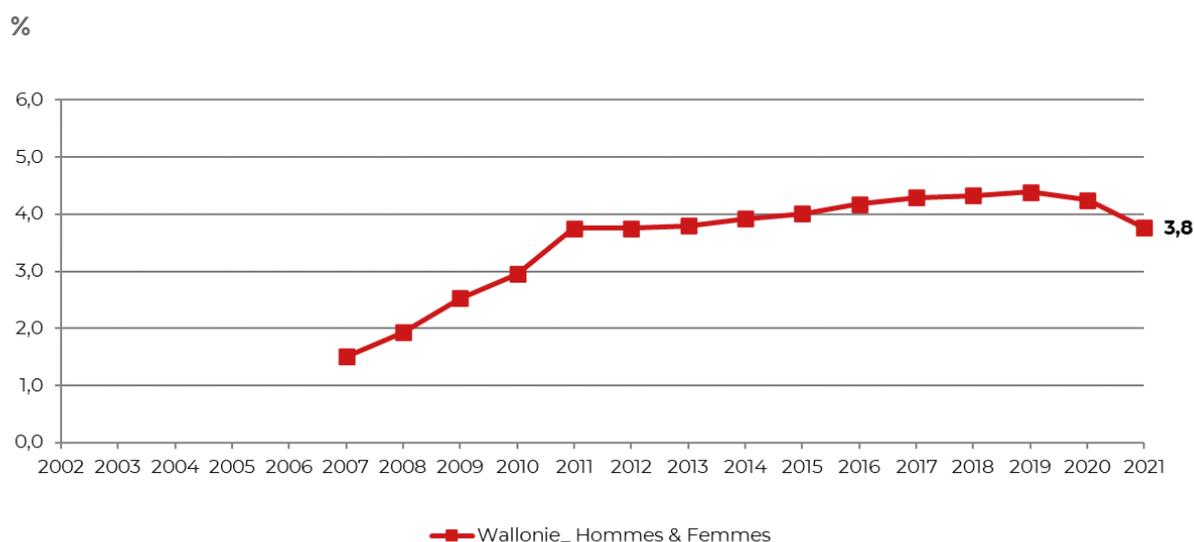
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Le pourcentage rapporte les clients résidentiels (particuliers) avec un compteur à budget actif en électricité à l'ensemble des clients résidentiels. Les compteurs à budget sont des compteurs pour l'énergie (ici, électricité) qui fonctionnent selon un mode de pré-paiement avec carte. Le client doit recharger la carte de son compteur à budget avant d'utiliser l'énergie. Ce type de compteur est le plus souvent placé à la demande du fournisseur d'énergie suite à un défaut de paiement du client. Il peut aussi l'être à la demande du CPAS ou expresse du client, mais ces deux cas sont bien moins fréquents. La présence d'un compteur à budget actif est un bon indicateur de précarité énergétique, car son utilisation résulte très souvent de difficultés financières liées au paiement des factures d'énergie.

Statistique annuelle, mesurée au 31 décembre de l'année, basée sur les bases de données administratives de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) (uniquement depuis 2007).

Indicateur de déprivation lié à l'accès à l'énergie dans le logement.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : l'indicateur augmente de manière continue depuis 2007, e jusque 2019, traduisant une précarité énergétique de plus en plus grande. Diminution depuis 2019, sans doute liée aux mesures de soutien.



## FORMATION

### (10) Pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) sans diplôme ou uniquement avec le diplôme primaire

**UNITÉ** : pourcentage

**SOURCE(S)** : enquête sur les forces de travail EFT

**CALCUL(S)** : Statbel

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) qui ont obtenu au maximum le diplôme d'études primaires (ou qui n'ont jamais suivi un enseignement).

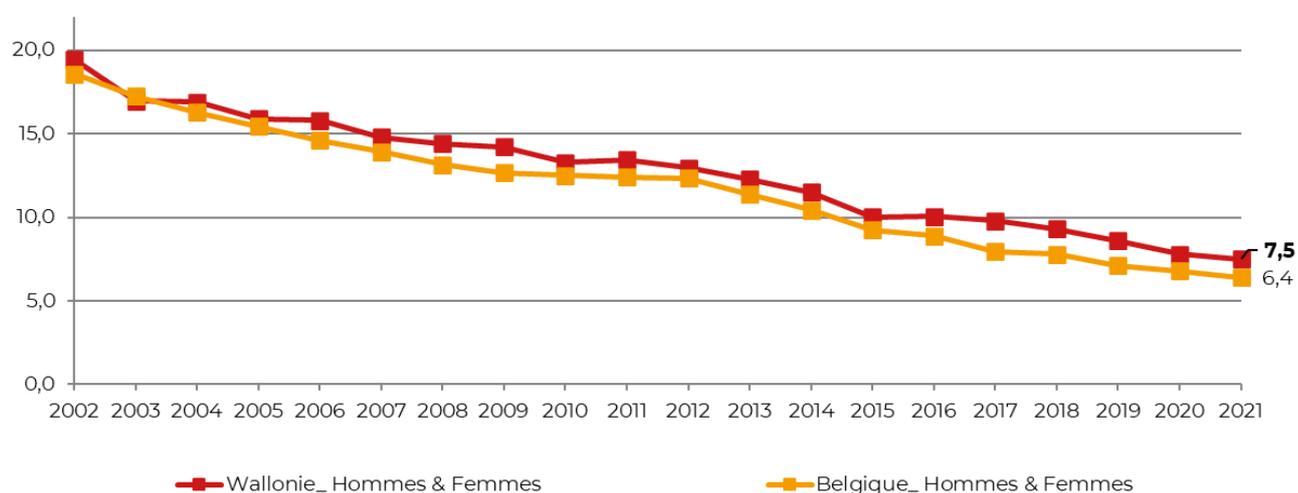
Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur du niveau de formation de la population. Le niveau choisi est le niveau très peu qualifié (uniquement un diplôme de l'enseignement primaire ou sans diplôme). L'objectif est d'estimer le pourcentage de la population à risque d'exclusion.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : diminution du pourcentage de la population sans diplôme ou disposant uniquement du diplôme primaire, notamment expliquée par les décès de personnes plus âgées avec une proportion plus importante de peu diplômées.

%



## FORMATION

### (11) Pourcentage d'adultes de 25 à 64 ans ayant un diplôme du supérieur

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et EUROSTAT

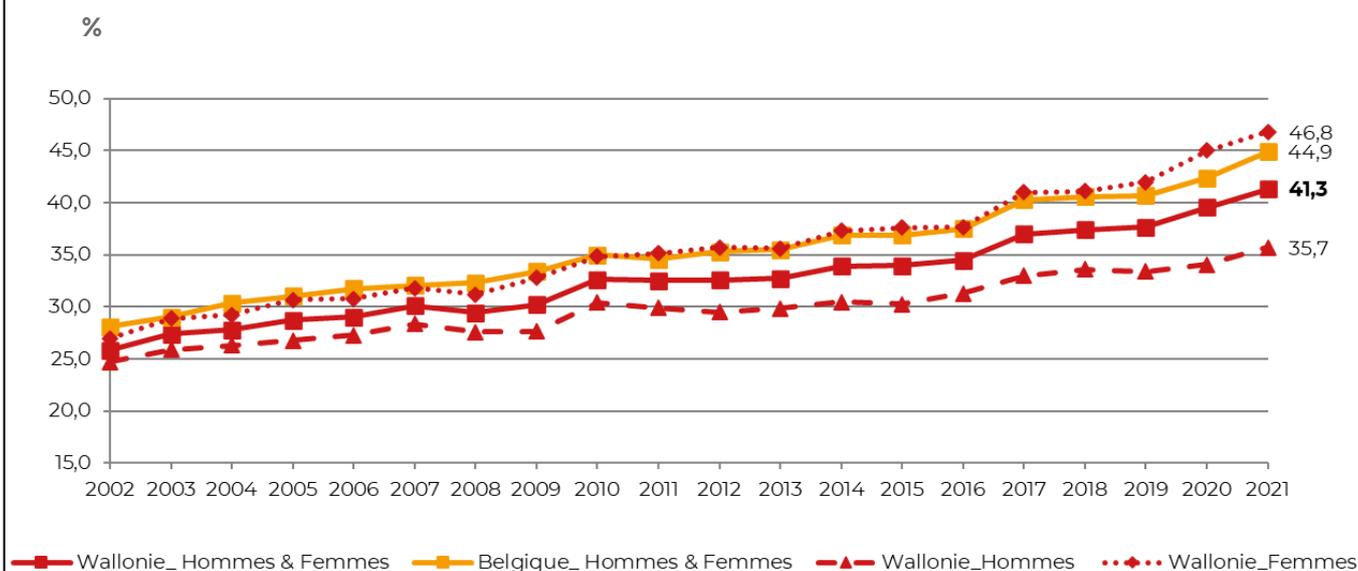
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** Pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) qui ont obtenu au minimum un diplôme de l'enseignement supérieur.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur du niveau de formation de la population. Le niveau choisi est le niveau très qualifié : diplôme de l'enseignement supérieur (enseignement supérieur non universitaire de type court, de type long ou universitaire).

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : augmentation continue depuis 2002, et écart grandissant entre femmes et hommes.



## FORMATION

### (12) Pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : EUROSTAT

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :** Pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation.

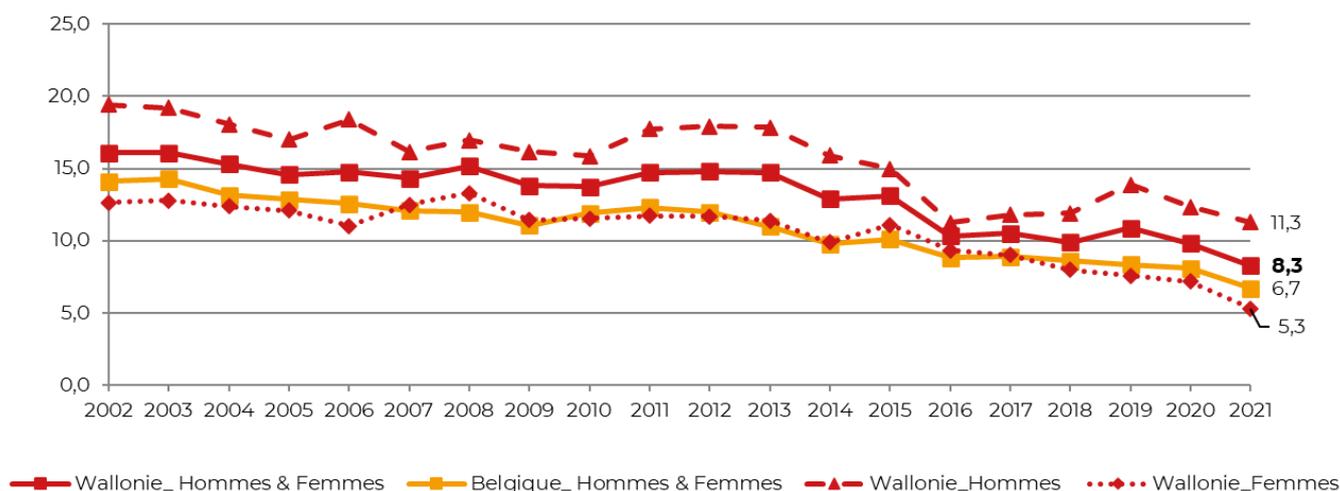
Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur de risque d'exclusion des jeunes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : fluctuation annuelle, mais tendance à la diminution à partir de 2013, accentuée en 2016. Augmentation en 2019, puis diminution depuis 2020.

%



## FORMATION

### (13) Pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire de plein exercice

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : Ministère de la FW-B-AGERS fichiers « pilotage »

CALCUL(S) : AGERS

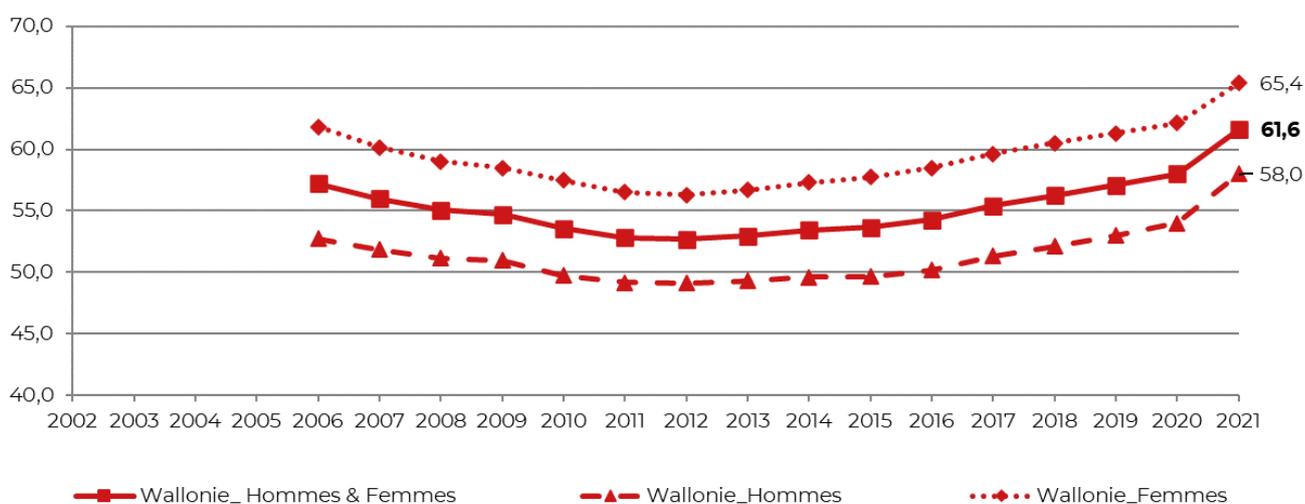
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2006-2020

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire. Un élève est dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il est dit « en retard scolaire ».

Statistique annuelle issue des bases de données administratives de la FW-B.

Indicateur de parcours des jeunes dans la formation. L'échec scolaire et le redoublement, aux multiples causes, pénalisent les jeunes et sont parfois un premier pas vers l'abandon scolaire.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : diminution du pourcentage d'élèves à l'heure entre 2005 et 2012, stabilisation de 2012 à 2013, » augmentation continue ensuite.



%

## FORMATION

### (14) Pourcentage de personnes âgées de 25-64 ans qui ont participé à une formation pendant les 4 semaines de la période de référence

**UNITÉ :** pourcentage

**SOURCE(S) :** enquête sur les forces de travail EFT

**CALCUL(S) :** EUROSTAT

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse :** 2004-2021

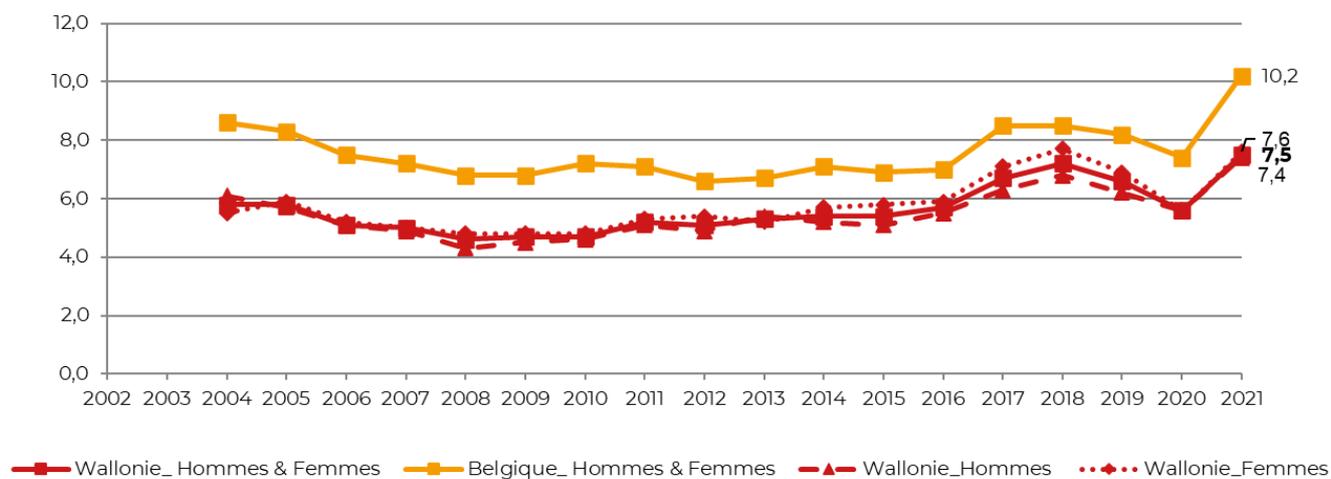
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :** Pourcentage d'adultes (25-64 ans) qui ont participé à une formation pendant les 4 semaines de la période de référence de l'enquête.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur de formation tout au long de la vie de la population.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) :** diminution jusqu'en 2008, légère augmentation jusqu'en 2018. Diminution marquée en 2019 puis 2020. Forte reprise en 2021, pour tous les groupes.

%



# SÉCURITÉ

## (15) Nombre de tués dans des accidents de la route (endéans les 30 jours) par million d'habitants

UNITÉ : nombre/million

SOURCE(S) : Statbel / VIAS (IBSR)

CALCUL(S) : Statbel

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :** Nombre de tués dans des accidents de la route (décédés sur place ou endéans les 30 jours suivant la date de l'accident) par million d'habitants.

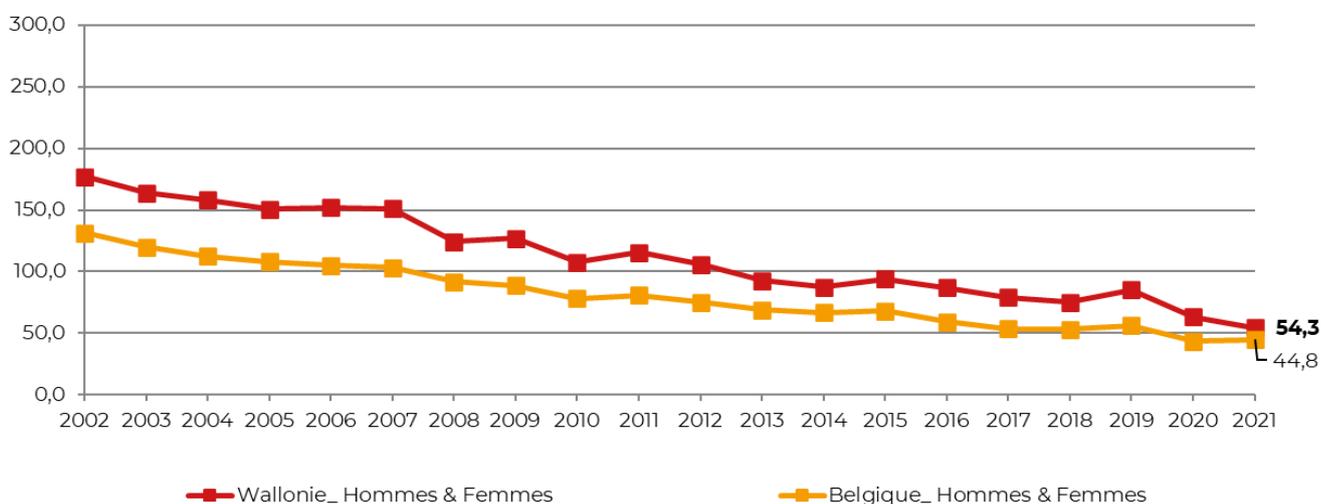
Sur la base d'études belges et internationales, le taux d'enregistrement par la police est évalué à 90% pour les accidents mortels (les données des parquets nous permettent cependant d'améliorer les résultats) (Statbel).

Indicateur de la sécurité routière.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : diminution tendancielle avec quelques fluctuations annuelles. Diminution marquée pour 2020.

nbre/million



# SÉCURITÉ

## (16) Nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool par million d'habitants

UNITÉ : nombre/million

SOURCE(S) : Statbel / VIAS (IBSR)/AWSR

CALCUL(S) : VIAS/AWSR

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2005-2021

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool par million d'habitants.

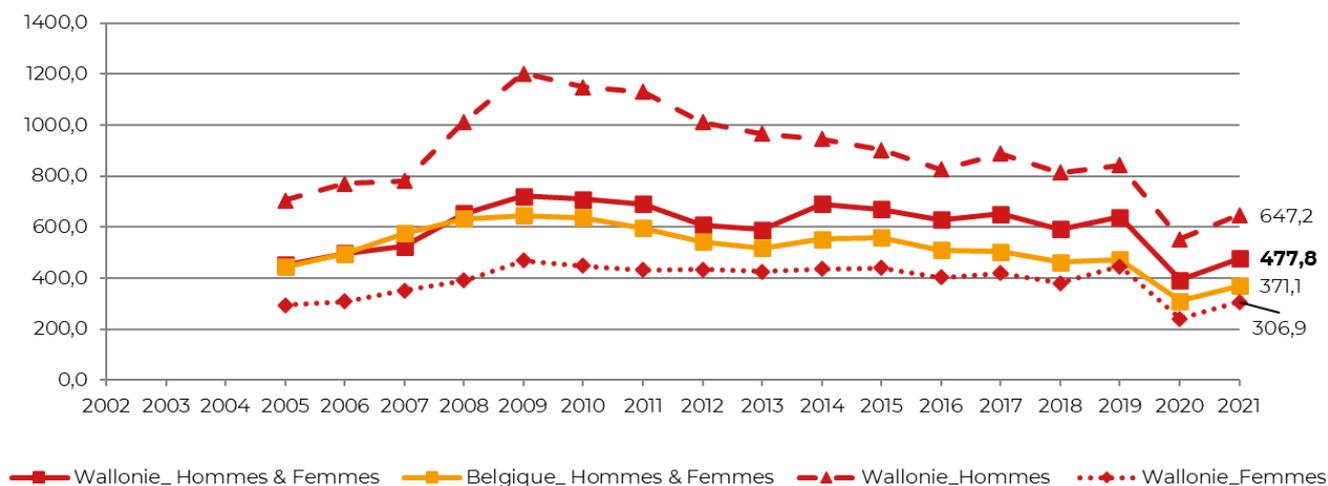
Statistique annuelle de l'IBSR.

Indicateur de responsabilité civile engagée dans les accidents de la route.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de 2005 à 2009, surtout parmi les hommes, diminution ensuite jusqu'en 2013, augmentation puis légères fluctuations ensuite. Diminution marquée en 2020 pour tous les groupes. Augmentation à nouveau en 2021, mais plus bas que le niveau de 2019.

nbre/million



# SÉCURITÉ

## (17) Nombre d'infractions : infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants

UNITÉ : nombre/million

SOURCE(S) : CGOP/B - statistiques policières de la criminalité, données de gestion

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2005-2020

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Nombre d'infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants. Les infractions contre l'intégrité physique regroupent une dizaine de figures criminelles parmi lesquelles les coups et blessures volontaires sont les plus fréquents (CGOP/B). À noter que les faits concernant le viol et l'attentat à la pudeur ne sont pas repris dans cette catégorie-ci.

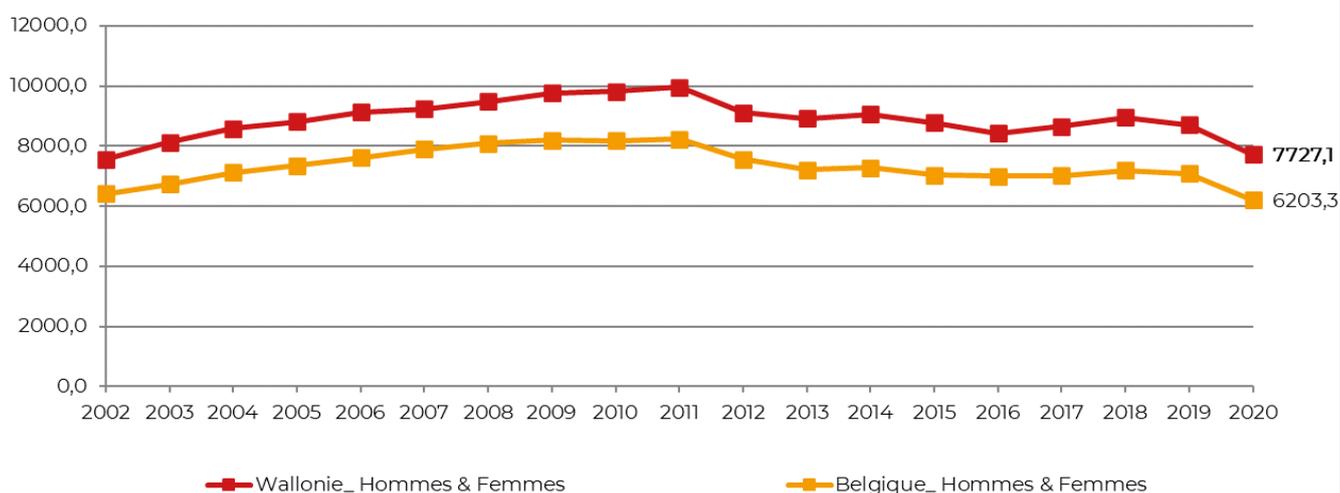
Indicateur d'incivilité grave.

Statistique annuelle basée sur la criminalité enregistrée. Sous-estimation (voir Rapport annuel de la Police Fédérale sur les statistiques policières de criminalité 2011).

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : augmentation jusqu'en 2009, diminution et stabilisation ensuite. Diminution de la statistique en 2020.

nbre/million



## CULTURE

### (18) Fréquentation des Belges francophones à des attractions touristiques culturelles et naturelles proposées en Wallonie

**UNITÉ** : pourcentage

**SOURCE(S)** : Observatoire du Tourisme wallon (OTW) du Commissariat général au Tourisme (CGT)

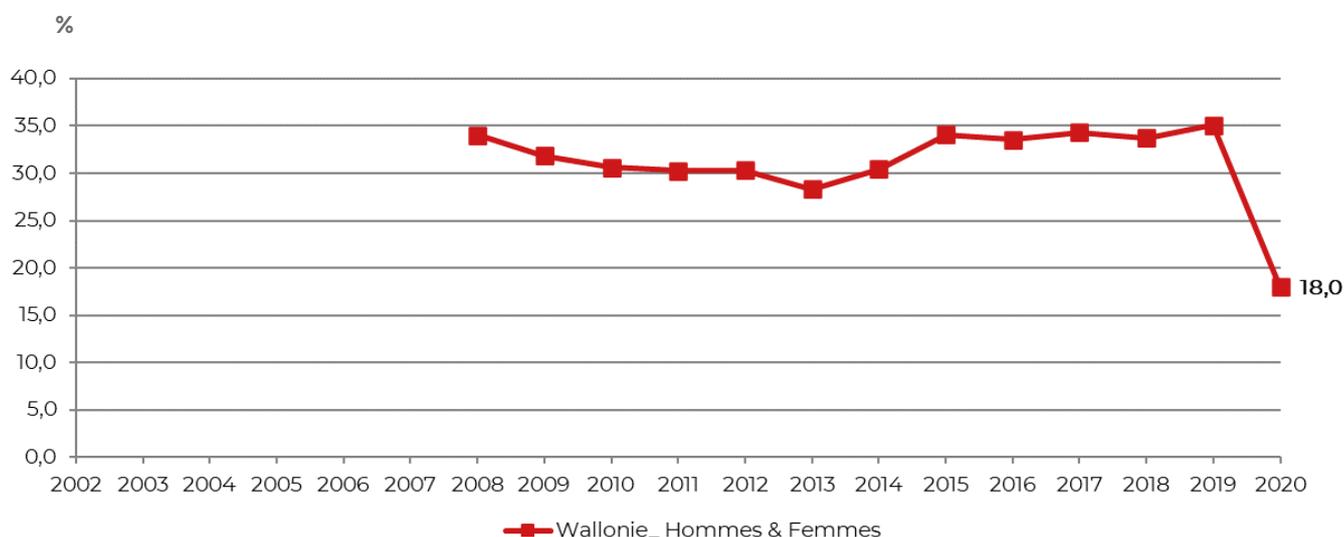
**CALCUL(S)** : Observatoire du Tourisme wallon (OTW) du Commissariat général au Tourisme (CGT)

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2008-2020

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Pourcentage de visiteurs belges francophones aux attractions d'intérêt culturel (châteaux et citadelles, demeures et monuments historiques, musées) ou naturel (grottes et cavernes, jardins, parcs et réserves, parcs animaliers et zoos) proposées en Wallonie.

La participation aux activités culturelles reflète une qualité de vie, des traditions et des croyances. Dans sa dimension sociale, l'activité culturelle procure un sentiment d'identité, de partage de valeurs et d'appartenance ; elle enrayer l'exclusion et favorise la cohésion et la stabilité sociale (Institut de statistique de l'UNESCO, Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009, p.44)

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : diminution quasi continue jusqu'en 2013 ; augmentation jusqu'en 2015, puis stabilisation jusqu'en 2019. Diminution drastique en 2020, liée à la crise sanitaire et aux mesures de confinement et fermetures.



## CULTURE

### (19) Pourcentage d'usagers emprunteurs des bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B)

**UNITÉ** : pourcentage

**SOURCE(S)** : MFWB – Service de la Lecture publique

**CALCUL(S)** : MFWB – Service de la Lecture publique et IWEPS

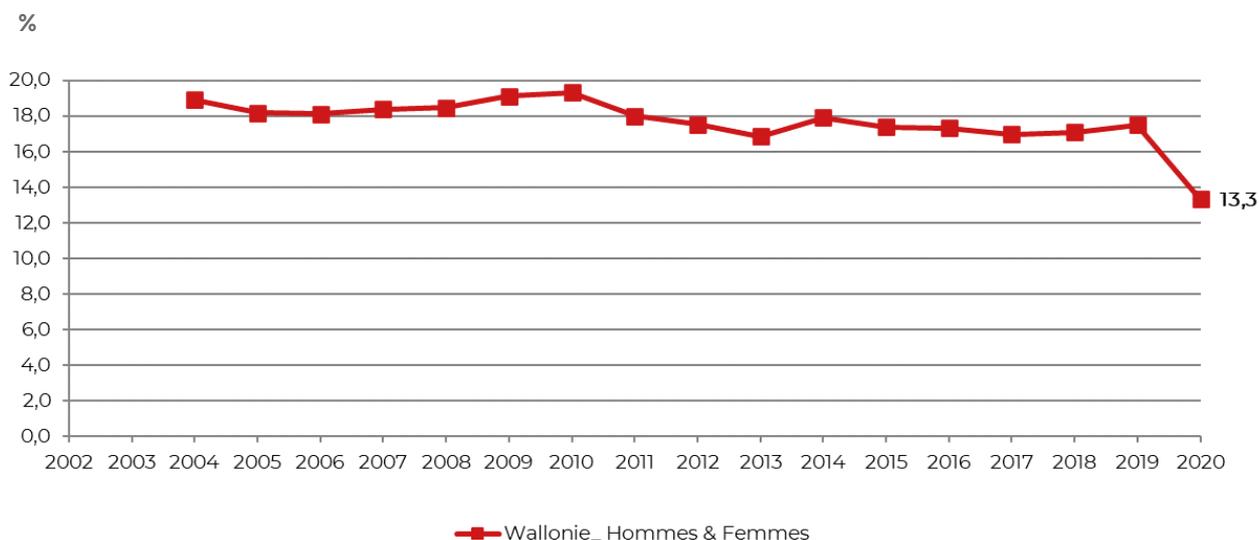
**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2004-2020

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Pourcentage des usagers inscrits dans une bibliothèque publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentés soit par des individus soit par des collectivités. Les collectivités sont des groupes de personnes (associations, institutions, etc.) qui utilisent les services de la bibliothèque à des fins collectives. Une certaine prudence est requise pour l'estimation des usagers que représentent ces collectivités. En effet, parmi celles-ci, il est vraisemblable que tous les membres n'utilisent pas forcément les services de la bibliothèque, mais les estimations produites considèrent que les usages sont réalisés pour l'ensemble des membres et que toutes ces personnes, à travers leur institution, leur groupe, seront informées de l'offre de services de la bibliothèque. Il convient également de tenir compte des « doublons » du simple fait que certaines personnes faisant partie d'une collectivité possèdent aussi une inscription individuelle. On peut ainsi imaginer qu'une personne soit inscrite personnellement à sa bibliothèque, mais qu'elle soit également prise en compte en tant que membre d'une ou des deux associations dont elle est membre.

Indicateur de pratique de lecture de la population et de fréquentation des bibliothèques devenues au fil des ans, depuis la publication du décret de 2009, un véritable opérateur culturel inscrit dans une démarche d'éducation permanente.

Statistique annuelle du Réseau public de Lecture.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : augmentation jusqu'en 2010 suivie d'une diminution jusqu'en 2013, puis d'une augmentation en 2014 ; diminution ensuite jusqu'en 2017, tendance stable jusqu'en 2019. Diminution forte en 2020, liée à la crise sanitaire et aux mesures de confinement.



## CULTURE

### (20) Moyenne des participants aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**UNITÉ** : nombre de participants/animations

**SOURCE(S)** : MFWB – Service de la Lecture publique

**CALCUL(S)** : MFWB – Service de la Lecture publique et IWEPS

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2004-2019

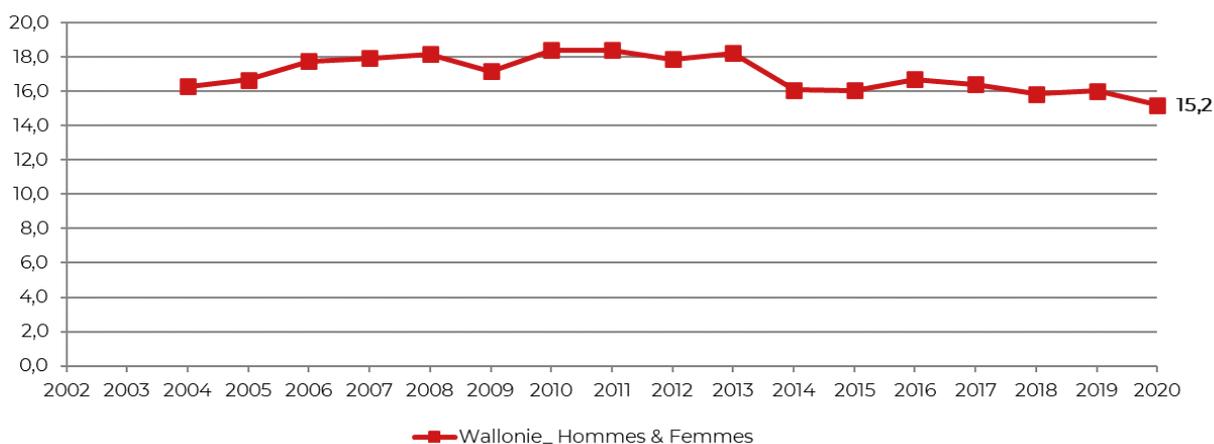
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Nombre moyen de personnes qui participent à des animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FW-B dans et hors des bibliothèques (heures du conte, ateliers d'écriture, ateliers de slam, ateliers philo, conférences, rencontres intergénérationnelles, créations mêlant poésie et peinture, ateliers scientifiques...). Depuis le décret de 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques (MB 5/11/2009), les animations prennent une place de plus en plus importante au sein des bibliothèques publiques, jouant le rôle de médiation entre les ressources dont elles disposent et leur population. Les animations, réalisées en partenariat avec d'autres structures de la commune (centre culturel...), sont aussi le reflet de la bibliothèque ouverte sur l'extérieur ; elles s'inscrivent dans une vision d'émancipation du public et d'éducation permanente.

Indicateur de pratiques culturelles de la population et de dynamisme des bibliothèques publiques inscrites dans une démarche d'ouverture et d'éducation permanente.

Statistique annuelle du Réseau public de Lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie)** : Augmentation quasi constante, d'année en année, entre 2004 et 2011, interrompue par une baisse en 2009, expliquée par une très forte hausse du nombre d'animations (+15,7%) proportionnellement beaucoup plus importante que la hausse des participants (+9,2%). Diminution forte en 2014, confirmée en 2015. Redressement en 2016, puis stabilisation.

nbre/animation



# VALEURS

## (21) Satisfaction de vie (estimation)

UNITÉ : /

**SOURCE(S)** : Baromètre social de la Wallonie (BSW), European Value Survey (EVS), European Social Survey (ESS) et Veenhoven Sciensano : Enquête nationale de santé et enquête spéciale COVID, Statbel

**CALCUL(S)** : estimation IWEPS

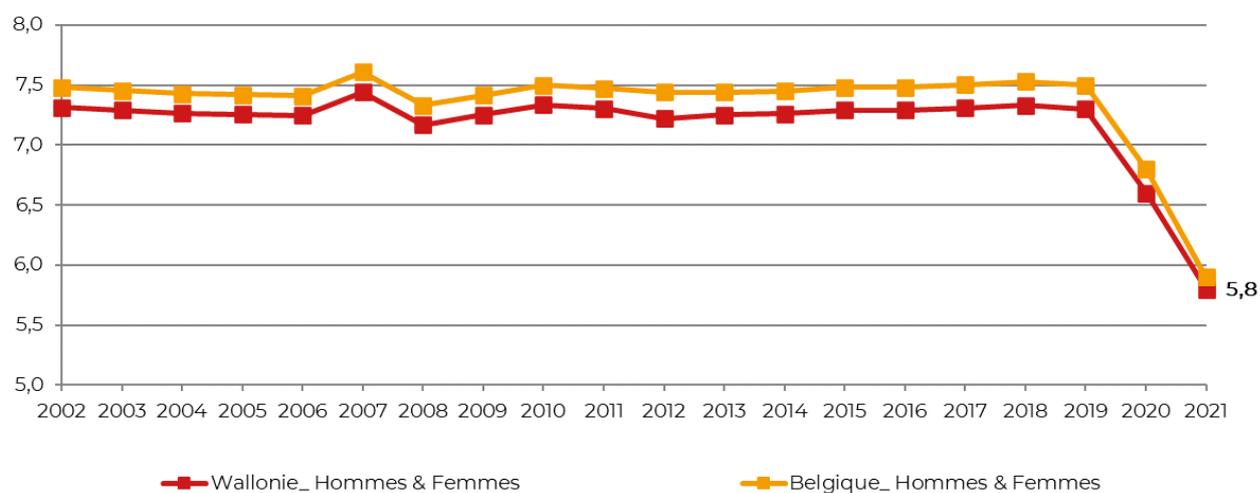
**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Cet indicateur mesure la satisfaction globale des individus en les invitant à répondre, suivant une échelle de gradation, à une question unique « Êtes-vous globalement satisfait de la vie que vous menez ? ».

Statistique annuelle estimée sur la base de 4 sources d'enquêtes « intercroisées » : BSW (échantillon 1 200 Wallons), EVS (échantillon : 1 500 Belges dont environ 600 Wallons), Eurobaromètre repris par Veenhoven (1 000 Belges) et Sciensano, enquêtes de santé.

Indicateur traduisant la satisfaction de(vie générale d'une population et donc ses sentiments par rapport à la « vie ».

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : Diminution jusqu'en 2006, fluctuations fortes en 2007 et 2008. Tendence à la hausse depuis 2012. Évolution en 2020 et 2021 avec forte diminution.



## VALEURS

### (22) Pourcentage du montant total des libéralités par rapport au revenu total net imposable des ménages

UNITÉ : %

SOURCE(S) : SPF Finances

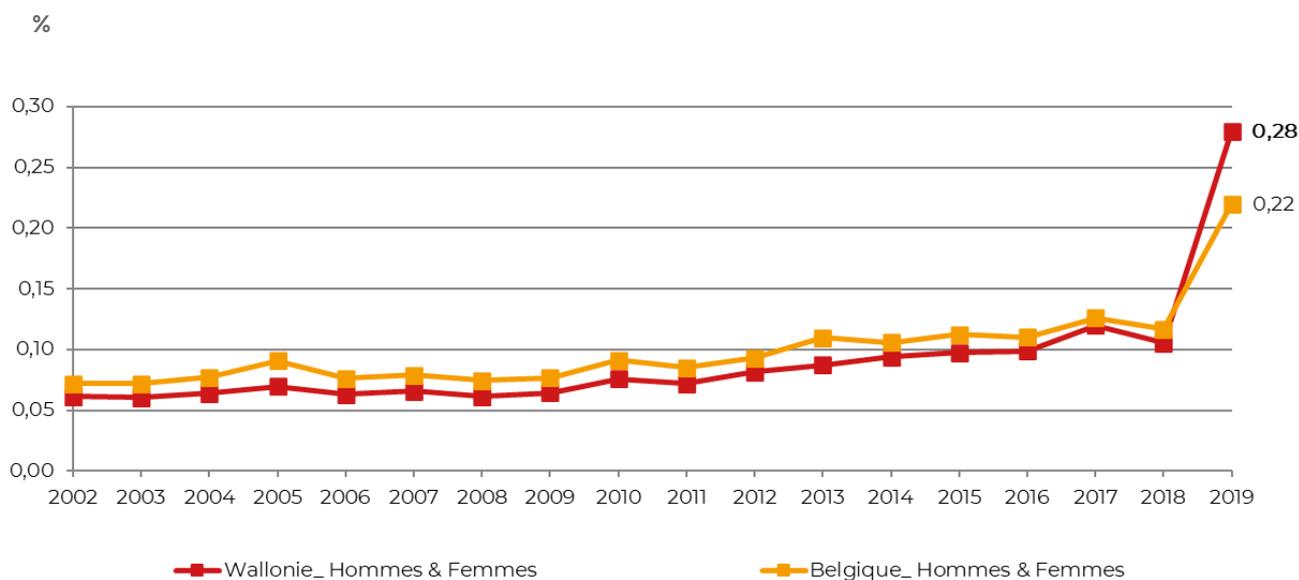
CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :** Pourcentage du montant total des libéralités déclarées au code 3940 de la déclaration d'impôt des personnes physiques (c'est-à-dire sans tenir compte des libéralités à des institutions d'enseignement ou de recherche, codes 1393 et 2393). Cette déclaration permet, à certaines conditions, une déduction d'impôts. Depuis le 1er janvier 2011, le montant minimum pour être fiscalement déductible est passé de 30 à 40 euros, ce qui peut influencer la courbe d'évolution du pourcentage.

Indicateur qui traduit une générosité financière de la population (à travers les libéralités).

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) :** tendance à l'augmentation sur l'ensemble de la période, avec quelques pics en 2005, 2010, 2013 et 2017. Diminution pour 2018. Très forte augmentation en 2019.



## VALEURS

### (23) Pourcentage de nouveaux donneurs de sang par rapport à la population en âge de donner

**UNITÉ** : pourcentage

**SOURCE(S)** : Croix-Rouge de Belgique et Statbel

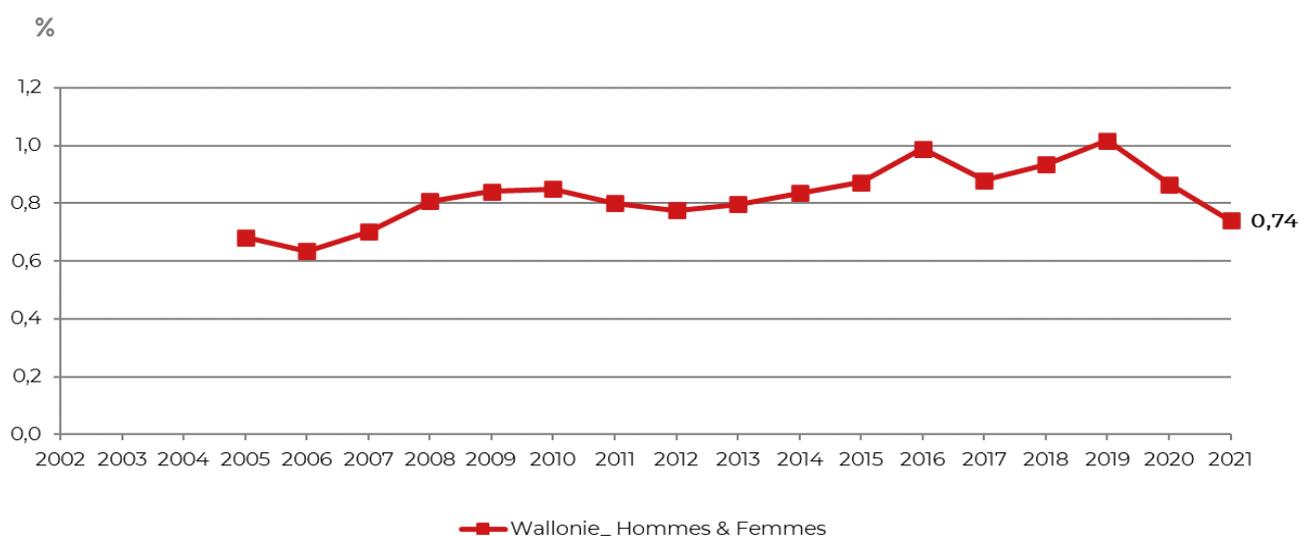
**CALCUL(S)** : IWEPS

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2006-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Pourcentage des nouveaux donneurs de sang qui se sont présentés à un lieu de collecte de la Croix-Rouge de Belgique (francophone) en fonction de la population adulte en âge de donner (de 18 à 65 ans).

Indicateur qui traduit une générosité non financière (à travers les dons de sang).

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : augmentation de 2007 à 2010, légère diminution ensuite, reprise en 2013, avec un pic d'augmentation en 2016, diminution en 2017, légère reprise en 2018 et 2019. Diminutions pour 2020 et 2021, liées à la crise sanitaire et aux mesures de confinement et fermetures.



# REVENU

## (24) Revenu disponible ajusté net par habitant

UNITÉ : euros de 2014/habitant

SOURCE(S) : ICN Institut des Comptes Nationaux

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

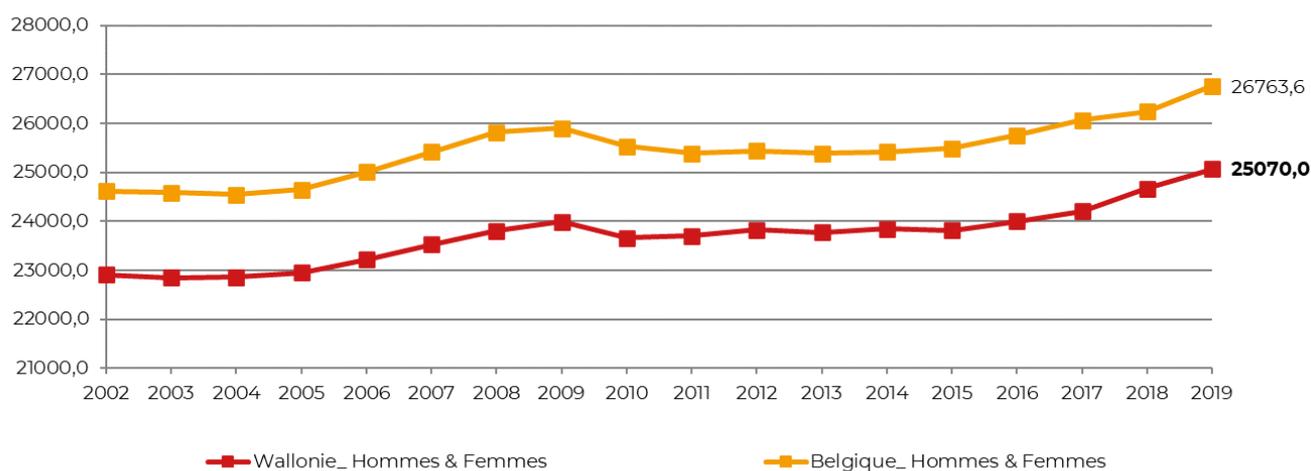
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Le revenu disponible ajusté net des ménages est la somme dont dispose un ménage chaque année, après impôts. C'est un indicateur estimant, au niveau macroéconomique, le pouvoir d'achat ou la capacité à répondre aux besoins en termes de consommation de divers biens et services.

Statistique annuelle dérivée des publications de l'ICN.

Indicateur de niveau de vie.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : augmentation de 2005 à 2009, ensuite diminution en 2010 (pas de retard d'un an comme les statistiques fiscales) suivie d'une stabilisation jusqu'en 2015, augmentation nette sur la fin de la période.

euros/hab



## REVENU

### (25) Pourcentage de majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes (fin de l'année)

**UNITÉ** : pourcentage

**SOURCE(S)** : BNB Centrale des crédits aux particuliers et Statbel

**CALCUL(S)** : BNB et IWEPS

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2006-2021

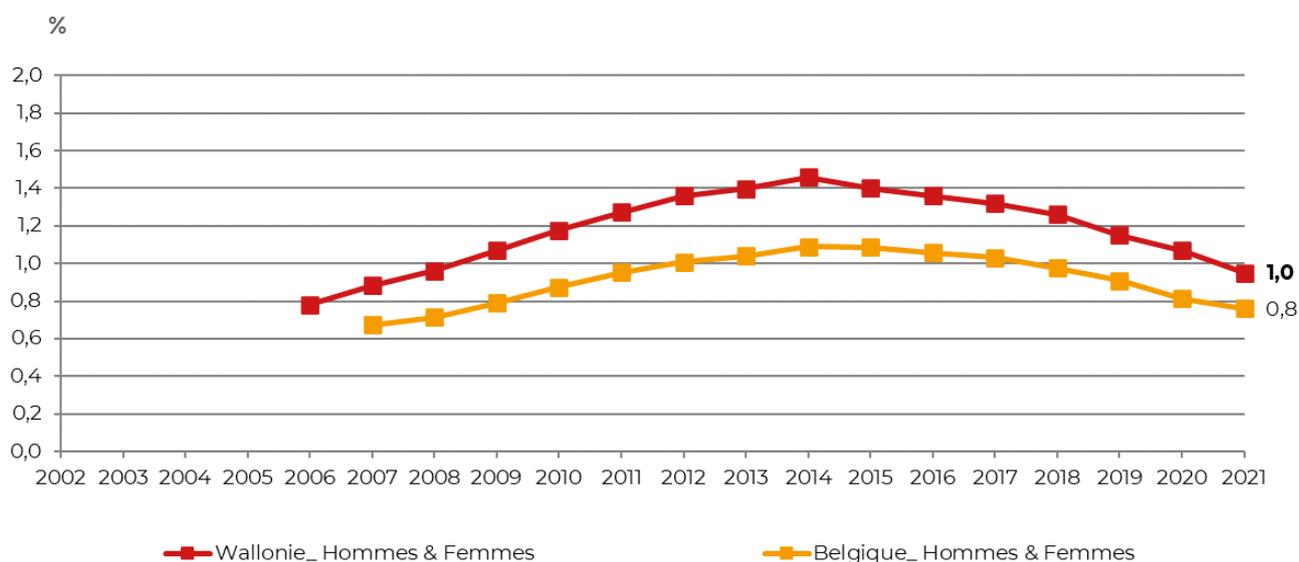
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Pourcentage de personnes ayant un règlement collectif de dettes (RCD) en cours à la fin de l'année dans la population majeure (18 ans et +). Le règlement collectif de dettes (RCD) est une procédure judiciaire de médiation de dettes dont l'objectif est de rétablir la situation financière d'une personne en état de surendettement durable en procédant, dans la mesure de ses possibilités, au remboursement de toutes ou d'une partie de ses dettes tout en veillant à lui garantir une vie conforme à la dignité humaine.

Statistique annuelle basée sur les données de la BNB - Centrale des crédits aux particuliers.

Indicateur de pauvreté.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie)** : en augmentation de 2006 à 2014. Diminution depuis 2015.



# REVENU

## (26) Pourcentage d'enfants (de 0 à 17 ans) vivant dans un ménage sans emploi

**UNITÉ :** pourcentage

**SOURCE(S) :** enquête sur les forces de travail EFT

**CALCUL(S) :** Statbel

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse :** 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :** Pourcentage de personnes de 0 à 17 ans vivant dans des ménages dont aucun des membres n'occupe un emploi par rapport à la population totale du même groupe d'âge.

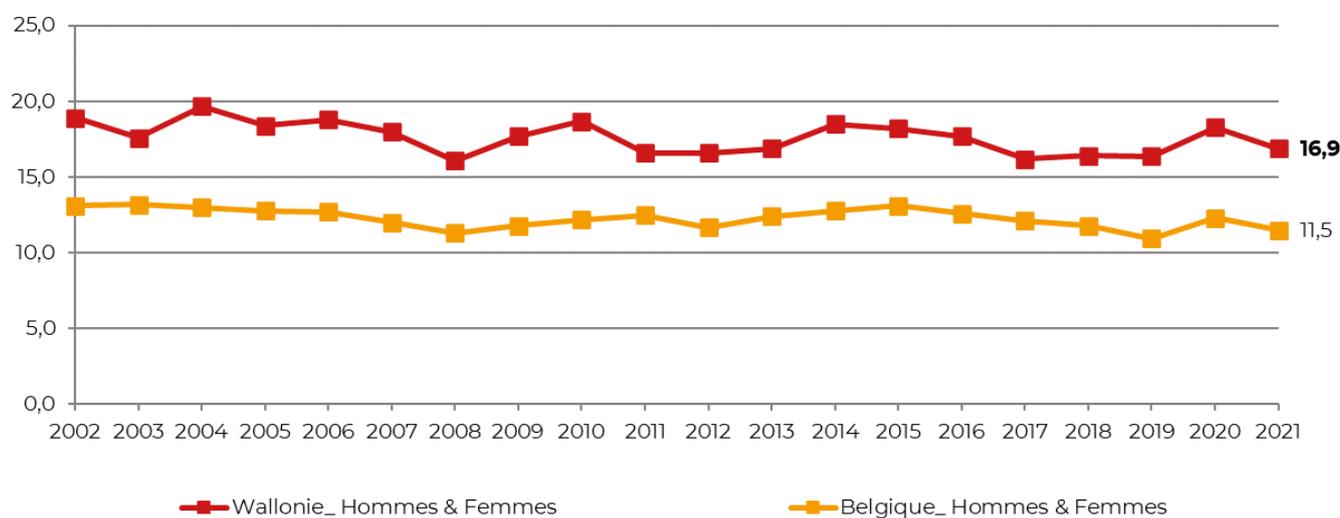
Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur de risque de pauvreté des enfants.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) :** fluctuations légères tout au long de la période. Augmentation en 2020.

%



# EMPLOI

## (27) Taux d'emploi BIT des 20 à 64 ans

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et EUROSTAT

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

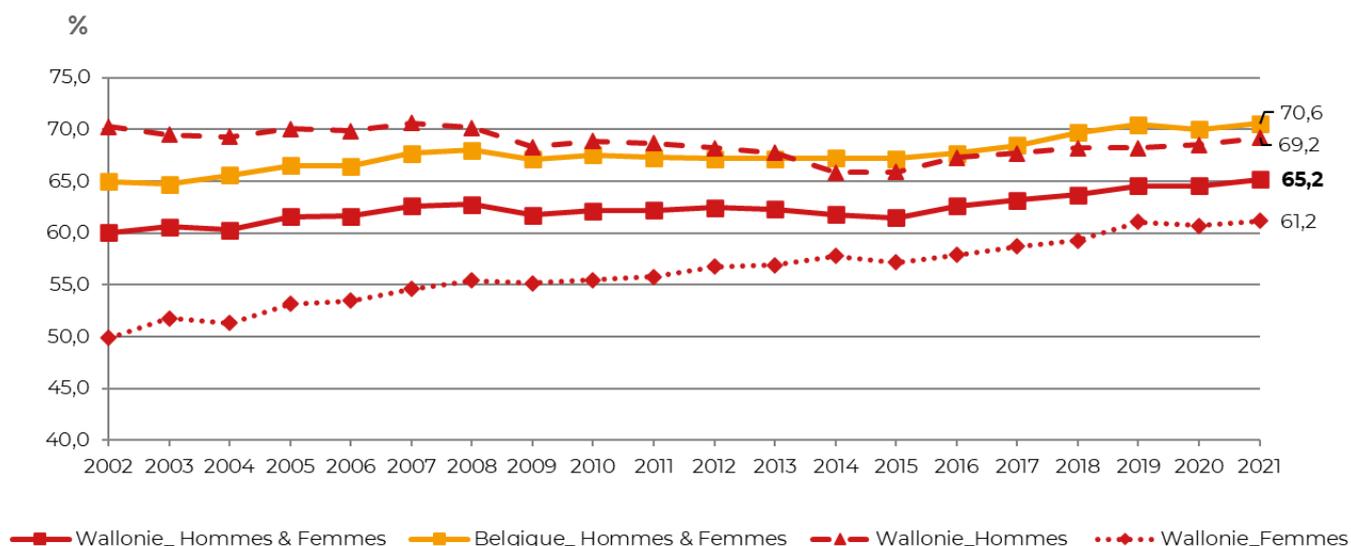
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Pourcentage de la population active occupée de 20 à 64 ans en emploi BIT dans la population en âge de travailler.

Selon la définition du BIT, une personne est considérée en emploi dès lors qu'elle effectue un travail rémunéré d'une durée d'une heure au moins, pendant une semaine de référence.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur d'accès au marché du travail, un des déterminants de l'intégration sociale.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : très légère augmentation tendancielle pour l'ensemble de la population, plus marquée depuis 2015, stabilisation en 2020. Légère augmentation en 2021.



# EMPLOI

## (28) Salaire journalier brut médian

**UNITÉ** : euros/ETP (équivalent temps plein)

**SOURCE(S)** : Office national de Sécurité sociale (ONSS)

**CALCUL(S)** : IWEPS

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Le salaire journalier brut médian correspond au salaire du travailleur situé au centre de la distribution des salaires journaliers bruts des travailleurs salariés assujettis à l'ONSS, qui travaillent en Wallonie, exprimés en équivalents-temps plein (ETP).

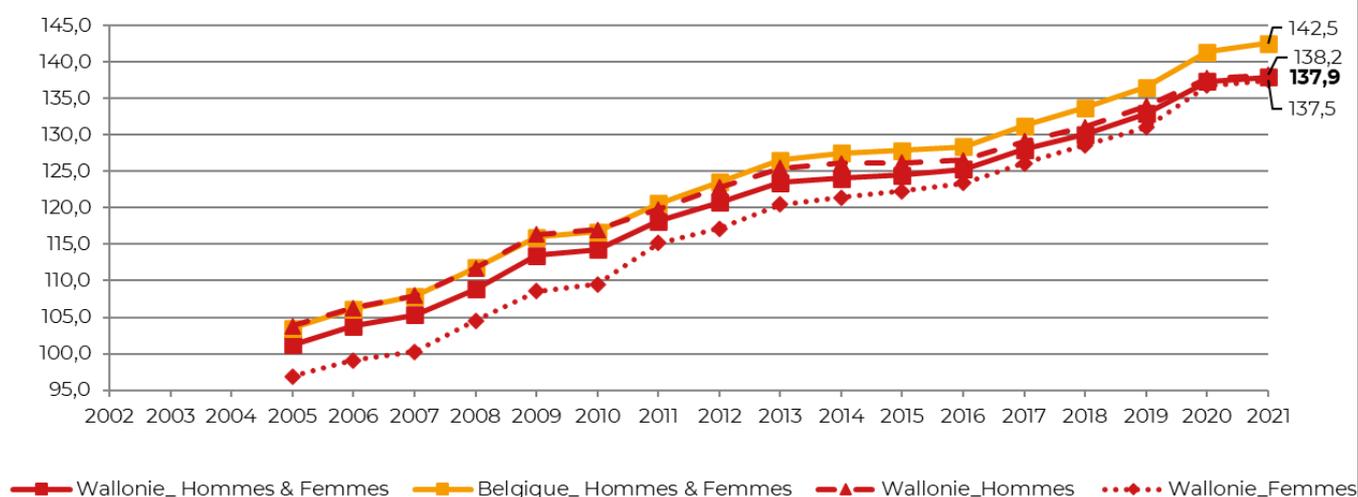
La rémunération journalière est une donnée dérivée, calculée à partir de la rémunération brute ordinaire qui sert de base au calcul des cotisations de sécurité sociale. Dans ce calcul, on tient uniquement compte des rémunérations qui se rapportent directement aux prestations de travail exprimées en journées rémunérées et/ou en heures rémunérées. Pour plus d'informations relatives notamment aux méthodes utilisées par l'ONSS pour déterminer le volume de travail et le calculer en ETP, et pour calculer la rémunération, voir la brochure sur l'emploi salarié de l'ONSS (brochure beige) téléchargeable sur leur site :

<http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>.

Indicateur de niveau de vie, à travers le revenu professionnel.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : augmentation quasi constante.

euros/ETP



# EMPLOI

## (29) Pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés (15 à 64 ans)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Steunpunt WSE

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

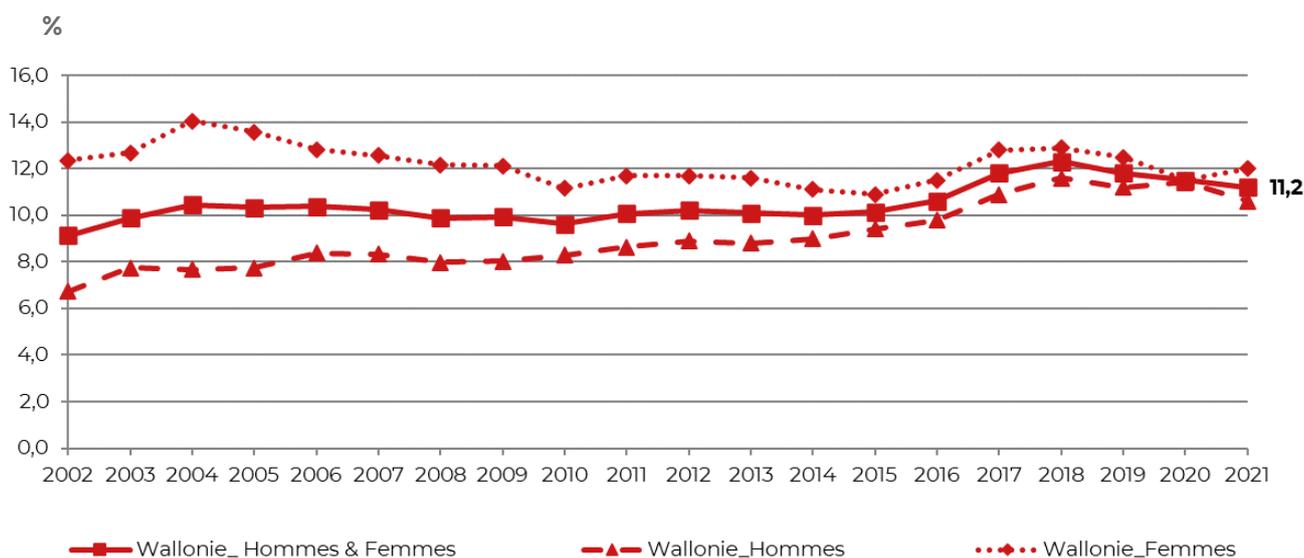
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** Pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés de 15 à 64 ans. L'emploi temporaire concerne l'emploi à durée déterminée ou lié à une période non connue, mais clairement définie sur la base de critères objectifs tels que l'achèvement d'un contrat ou le remplacement temporaire d'un salarié absent.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur des conditions de travail et de la précarité de l'emploi.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : quasi stable jusqu'en 2015, augmentation en 2017 et 2018. Diminution de 2019 à 2021. Diminution de l'écart entre les hommes et les femmes le long de la période.



## EMPLOI

### (30) Pourcentage de chômeurs BIT de longue durée (plus de 1 an) dans la population totale des chômeurs (15 ans et plus)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquêtes sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et EUROSTAT

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

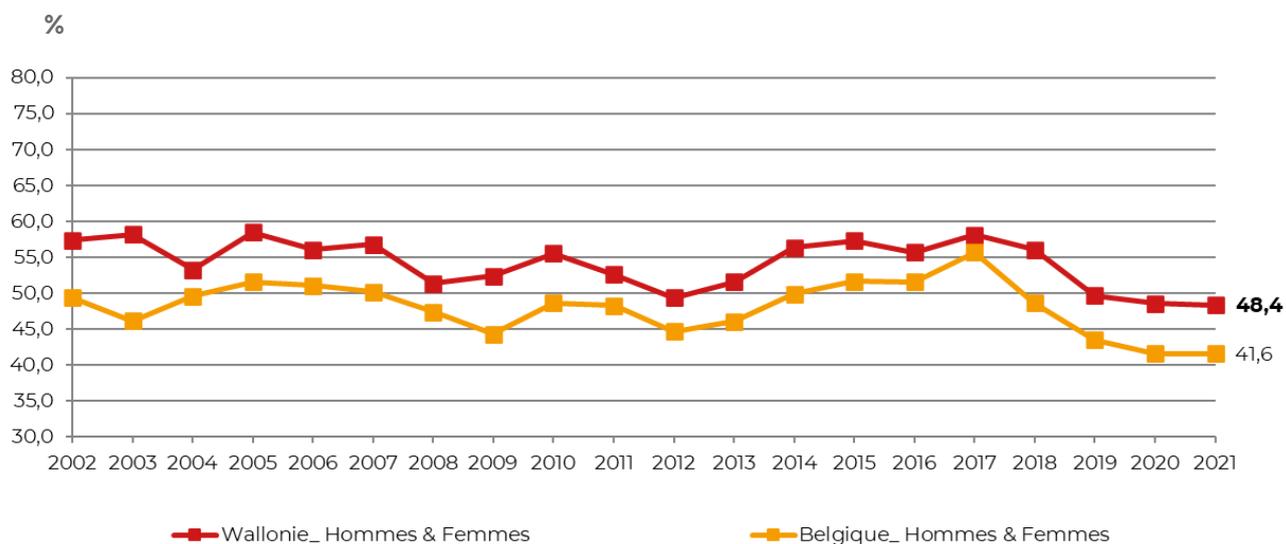
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** Pourcentage de chômeurs BIT de longue durée (plus d'un an) dans la population totale des chômeurs (15 ans et plus). Le taux de chômage, au sens du BIT, concerne la population sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur de difficulté d'accès au marché du travail et de risque d'exclusion de la société lié à une période de chômage prolongée.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : fluctuations annuelles conjoncturelles/cycliques avec, sur la période analysée, un maximum en 2005 et un minimum en 2012. Diminution en 2018, confirmée en 2019 et 2020. Stabilisation en 2021.



## EMPLOI

### (31) Pourcentage de travailleurs salariés assujettis à l'ONSS bénéficiant d'un congé thématique pour l'un des motifs suivants : congé parental, congé pour assistance médicale, congé pour soins palliatifs.

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : ONEM - Statistiques des paiements ONSS

CALCUL(S) : IWEPS

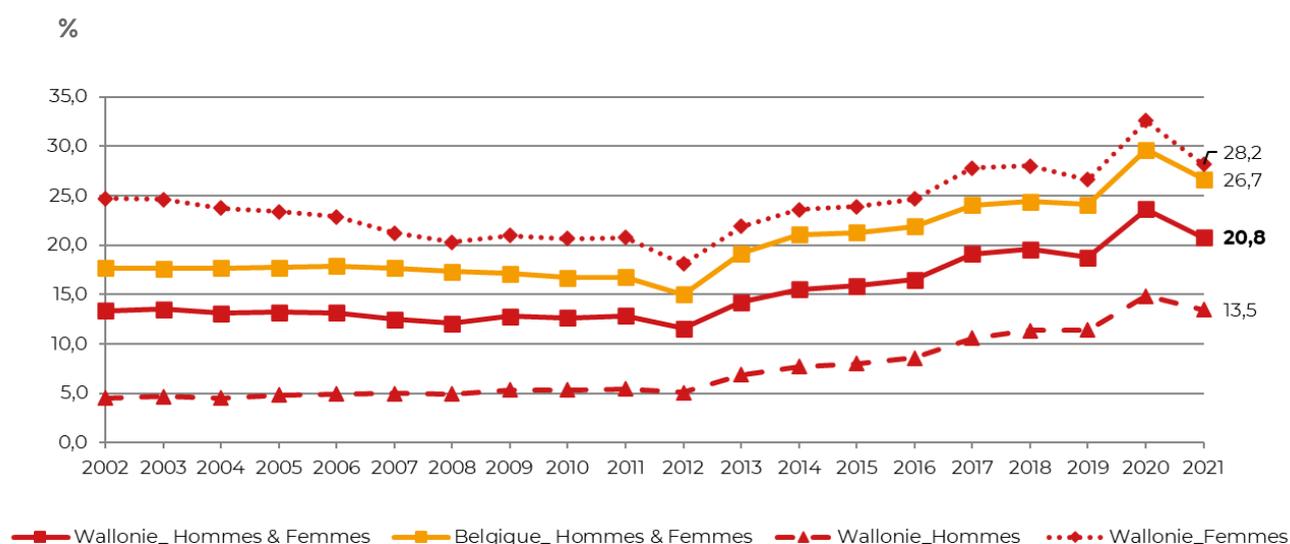
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :** Le congé thématique est une forme spécifique d'interruption de carrière complète ou partielle permettant au travailleur de suspendre ou de réduire temporairement ses prestations pour s'occuper de son / ses jeune(s) enfant(s) (congé parental) ou pour assister ou octroyer des soins à un membre de son ménage ou de sa famille qui souffre d'une maladie grave (congé pour assistance médicale) ou encore pour prodiguer des soins palliatifs destinés à une personne en fin de vie souffrant d'une maladie incurable en phase terminale (congé pour soins palliatifs). Durant cette interruption, le travailleur peut obtenir une allocation d'interruption payée par l'ONEM.

L'unité statistique prise en considération est le nombre de paiements effectués en moyenne par mois au cours d'une année, appelé mois d'introduction. Au cours d'un mois d'introduction, plusieurs paiements peuvent être effectués pour une seule personne. La notion d'unités physiques ne fait donc pas référence au nombre de personnes payées.

Le congé thématique permet de mieux concilier travail et vie privée. Il contribue à favoriser le développement personnel de chacun et la répartition des tâches au sein des ménages.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) :** tendance stable jusqu'en 2012, augmentation ensuite, diminution en 2018. Augmentation en 2020, puis diminution en 2021.



## EMPLOI

### (32) Pourcentage de titulaires salariés et indépendants de l'AMI en incapacité de travail depuis plus d'un an et ayant une reconnaissance médicale en invalidité, rapporté à la population wallonne d'âge actif (15 à 64 ans)

**UNITÉ** : pourcentage

**SOURCE(S)** : INAMI, Statbel, BfP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen : HERMREG

**CALCUL(S)** : BfP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen : HERMREG (moyenne annuelle au 30 juin)

**DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse** : 2009-2020

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Le pourcentage rapporte le nombre de travailleurs du secteur privé (salarié ou indépendant) âgés de 15 à 64 ans, titulaires de l'Assurance Maladie-Invalidité, ayant atteint une incapacité de travail d'une durée d'au moins un an et un jour et ayant une reconnaissance médicale en invalidité au 31/12 de l'année mentionnée, à la population en âge de travailler (15-64 ans). Les fonctionnaires statutaires n'étant pas à charge de l'Assurance Maladie Invalidité pour le volet indemnités ne sont pas repris dans les données.

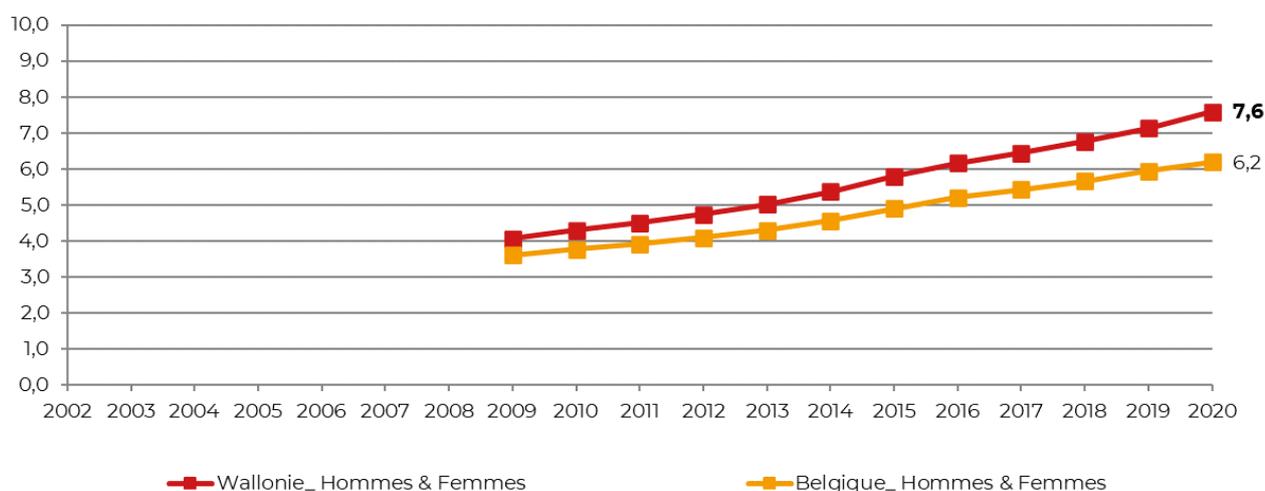
Statistique annuelle, basée sur les données administratives de l'INAMI – Service des indemnités – Direction finances et statistiques (uniquement depuis 2009), du Bureau fédéral du Plan, de l'IBSA, de l'IWEPS et de Statistiek Vlaanderen : HERMREG, en moyenne annuelle au 30 juin.

Indicateur lié aux risques sociaux générés par la situation professionnelle et les conditions de travail

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie)** : tendance continue à l'augmentation depuis 2009.

%



## DÉSÉQUILIBRE DE SANTÉ

### (33) Écart relatif entre le taux de suicide des hommes et des femmes

UNITÉ : %

SOURCE(S) : Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Écart relatif entre le taux de suicide des hommes et des femmes.

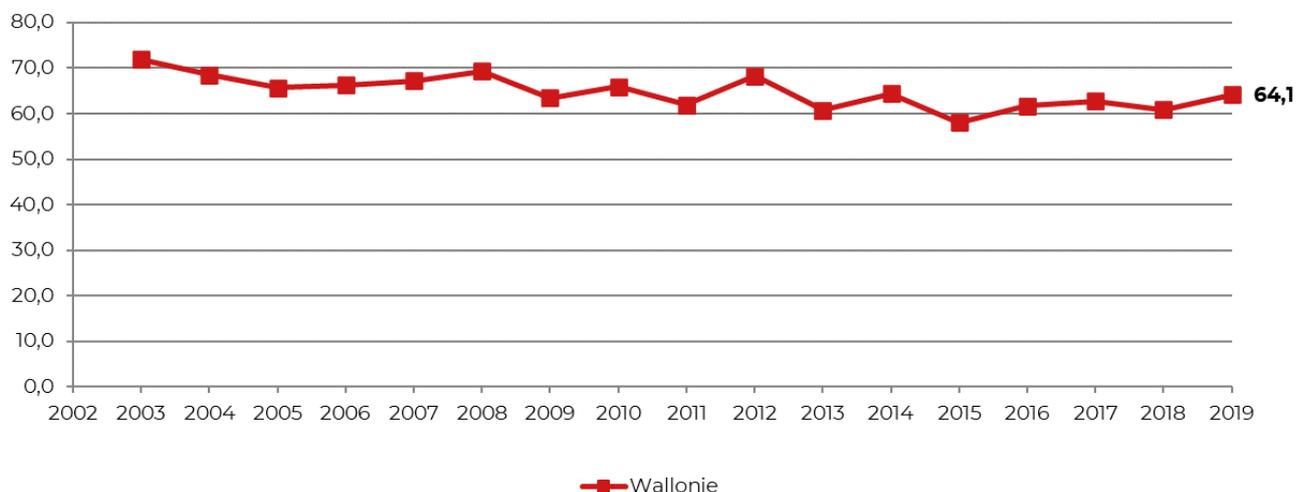
Statistique annuelle issue des bulletins de déclarations des décès à l'état civil suivant la cause de décès déclarée « suicide », probablement sous-estimée.

Indicateur d'inégalités par rapport au mal-être profond.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance à la diminution légère de l'écart relatif, avec augmentations notamment en 2008, 2012, 2014 et 2019.

%



## DÉSÉQUILIBRE DE SANTÉ

### (34) Écart relatif entre le taux de mortalité des hommes bénéficiaires du BIM et celui des hommes non BIM

UNITÉ : %

SOURCE(S) : AIM sur la base notamment de Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2020

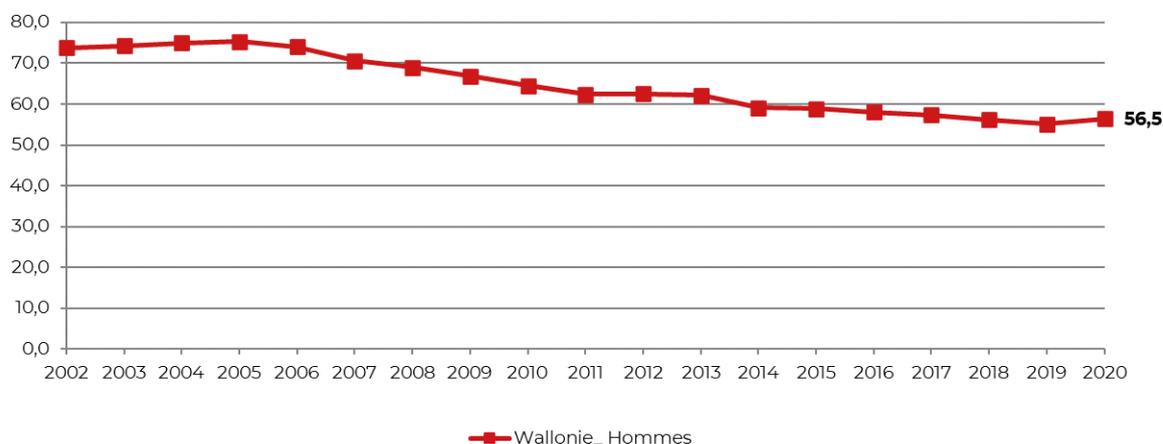
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : L'écart relatif de taux de mortalité permet de comparer la mortalité dans deux sous-populations différentes, celle des hommes bénéficiaires de l'intervention majorée et celles des hommes qui n'en bénéficient pas. Un bénéficiaire de l'intervention majorée est une personne qui bénéficie d'un remboursement plus élevé de l'assurance maladie obligatoire pour certaines prestations de santé souvent en raison d'une situation de précarité. Le droit est automatique pour les personnes qui bénéficient d'une allocation sociale telle que le revenu d'intégration du CPAS, la garantie de revenus aux personnes âgées, l'allocation aux personnes handicapées octroyée par le Service public fédéral Sécurité sociale.

Le droit est également ouvert aux enfants atteints d'un handicap reconnu d'au moins 66%, aux étrangers mineurs non accompagnés ou aux enfants orphelins de père et de mère. Les enfants à charge d'un bénéficiaire de l'intervention majorée le sont aussi. En plus de la réduction des frais de soins de santé, les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent prétendre à d'autres avantages, notamment des réductions dans les transports en commun et des tarifs sociaux pour l'énergie. Grâce à l'intervention majorée, l'accès aux soins de santé, aux transports et à l'énergie (consultations médicales, médicaments, frais d'hospitalisation...) est facilité pour les personnes disposant de faibles revenus ou confrontées à des situations sociales à risques.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie)** : tendance à la diminution de l'écart relatif sur toute la période. Légère augmentation en 2020.

%



## DÉSÉQUILIBRE DE FORMATION

### (35) Écart relatif entre le pourcentage des hommes diplômés du supérieur et les femmes de même niveau de diplôme (de 30 à 34 ans)

UNITÉ : %

SOURCE(S) : enquêtes sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Les jeunes adultes n'accèdent pas de manière égale à un niveau de diplôme du supérieur. L'indicateur est construit pour présenter l'inégalité de genre. D'autres sous-groupes pourraient également être testés.

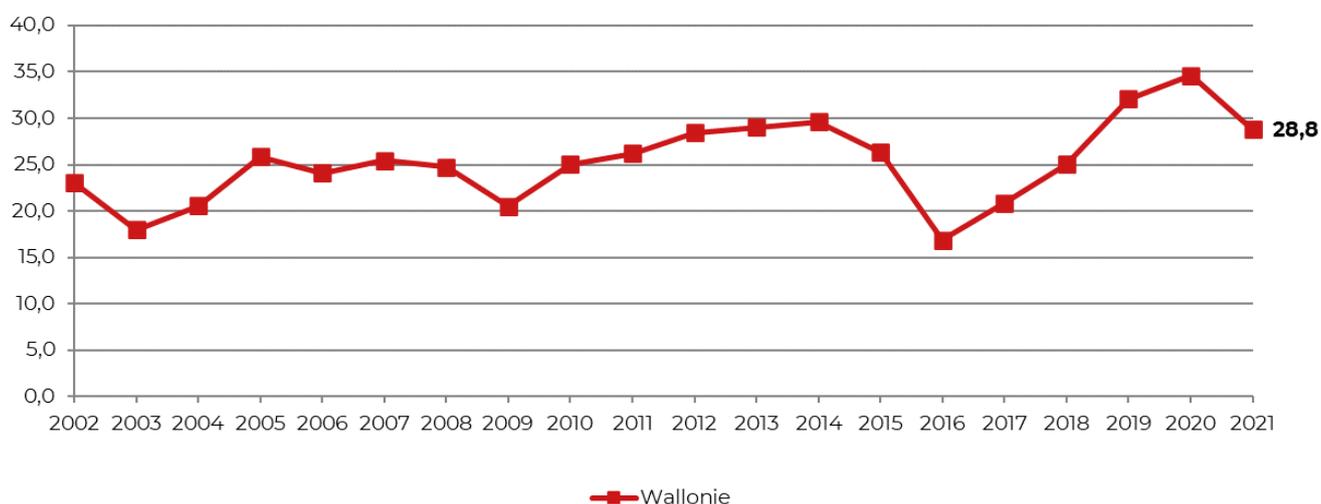
Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur des inégalités de genre par rapport à la formation des jeunes adultes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : Fluctuation, tendance à la hausse en fin de la période.

%



## DÉSÉQUILIBRE DE FORMATION

### (36) Écart relatif entre le pourcentage des jeunes hommes sans diplôme du secondaire et ne suivant pas de formation et les jeunes femmes dans la même situation (18 à 24 ans)

UNITÉ : %

SOURCE(S) : ONSS

CALCUL(S) : Statbel et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :

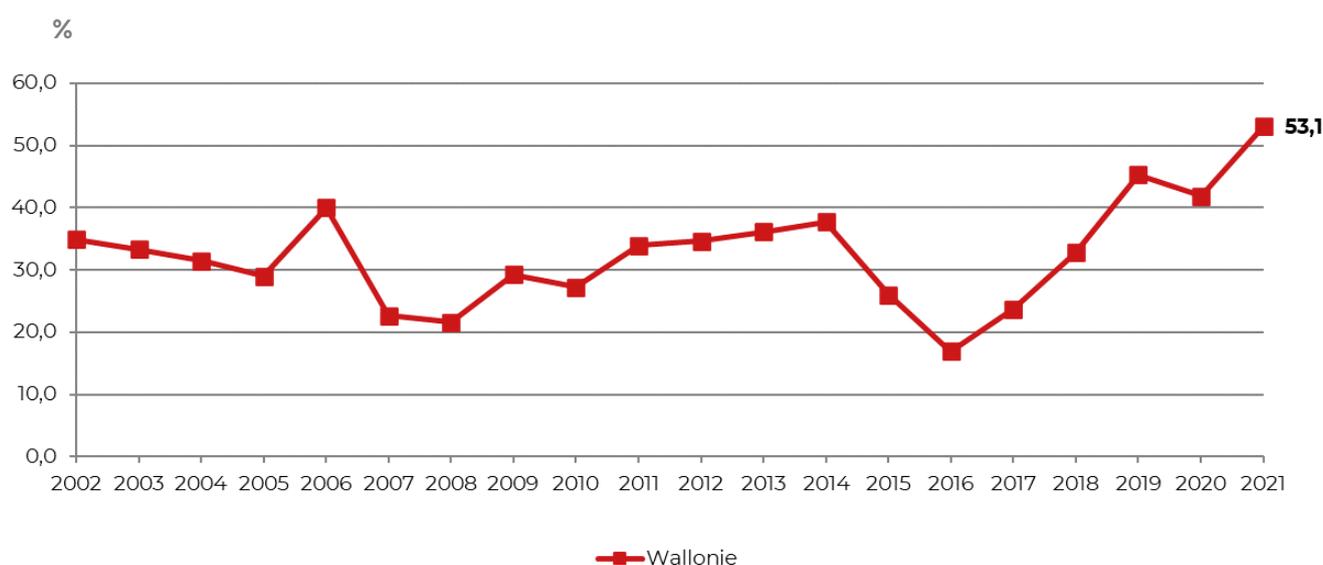
La problématique des inégalités des jeunes par rapport à l'accès à un diplôme de base ou à une formation menant plus facilement à l'emploi est préoccupante.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur des inégalités de genre par rapport à l'accès à la formation des jeunes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : Fluctuations sur l'ensemble de la période. En cours de période, réduction des écarts entre 2002 et 2007, ponctués par une augmentation en 2006 ; nouvelle hausse entre 2008 et 2014. Réduction plus forte des écarts à partir de 2015 et 2016. Pour 2017, augmentation des écarts, confirmée en 2018 et 2019. Tendence à la stabilisation pour 2020. Puis reprise de l'augmentation en 2021.



# DÉSÉQUILIBRE DE REVENU

## (37) Coefficient interquartile des salaires des salariés wallons assujettis à l'ONSS

UNITÉ : /

SOURCE(S) : ONSS

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

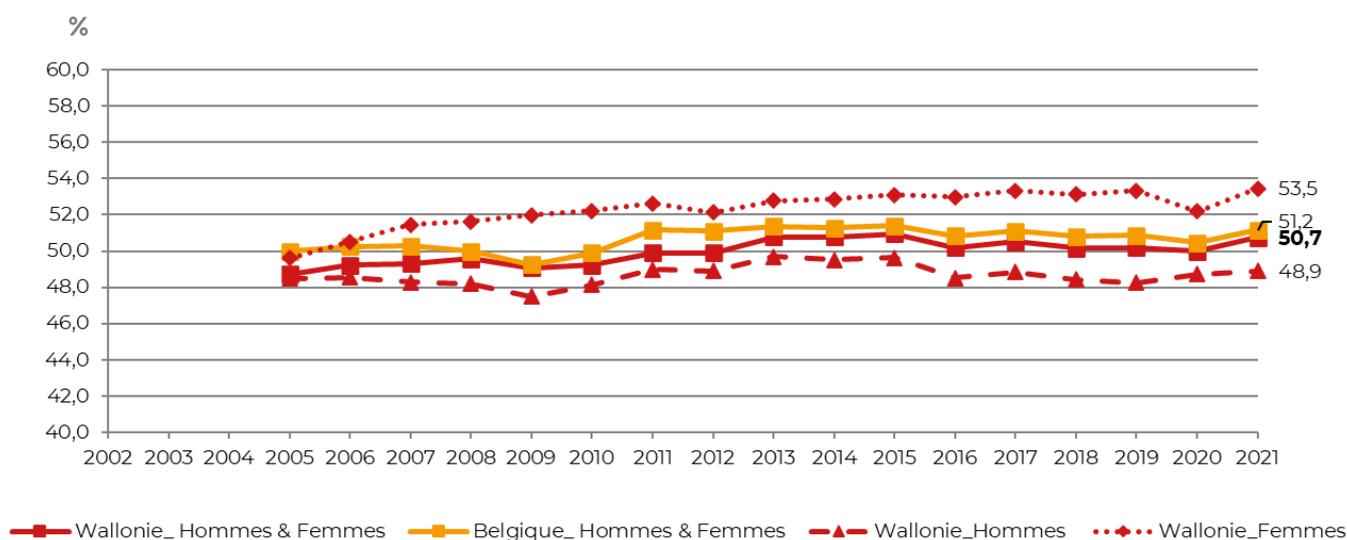
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : Le coefficient interquartile (écart entre le 3e quartile et le 1er quartile / quartile2) du salaire journalier brut des travailleurs salariés estimés en équivalent temps plein (ETP) assujettis à l'ONSS (et donc sans tenir compte des assujettis à l'ONSSAPL), en moyenne annuelle. Les quartiles sont estimés sur la base des classes salariales de rémunération journalière disponibles à l'ONSS. Pour plus d'informations relatives notamment aux méthodes utilisées par l'ONSS pour déterminer le volume de travail et le calculer en ETP, et pour calculer la rémunération journalière, voir la brochure sur l'emploi salarié de l'ONSS (brochure beige) téléchargeable sur leur site : <http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>

Statistique annuelle basée sur les données de l'Office national de Sécurité sociale.

Indicateur des inégalités de revenu du travail utilisé pour approcher les inégalités de revenu.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : Période avec fluctuation, augmentation de l'écart relatif depuis 2009 et jusque 2011, stabilisation ensuite, diminution en 2020, puis augmentation en 2021.



## DÉSÉQUILIBRE DE REVENU

### (38) Écart relatif de salaires hommes - femmes calculé sur les salaires médians journaliers des salariés wallons assujettis à l'ONSS

UNITÉ : %

SOURCE(S) : ONSS

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :** L'écart de salaire est calculé sur le salaire médian journalier des salariés wallons assujettis à l'ONSS.

Le salaire journalier brut médian correspond au salaire du travailleur situé au centre de la distribution des salaires journaliers bruts des travailleurs salariés assujettis à l'ONSS qui travaillent en Wallonie, exprimés en équivalents-temps plein (ETP).

La rémunération journalière est une donnée dérivée, calculée à partir de la rémunération brute ordinaire qui sert de base au calcul des cotisations de sécurité sociale. Dans ce calcul, on tient uniquement compte des rémunérations qui se rapportent directement aux prestations de travail exprimées en journées rémunérées et/ou en heures rémunérées. Pour plus d'informations relatives notamment aux méthodes utilisées par l'ONSS pour déterminer le volume de travail et le calculer en ETP, et pour calculer la rémunération, voir la brochure sur l'emploi salarié de l'ONSS (brochure beige) téléchargeable sur leur site :

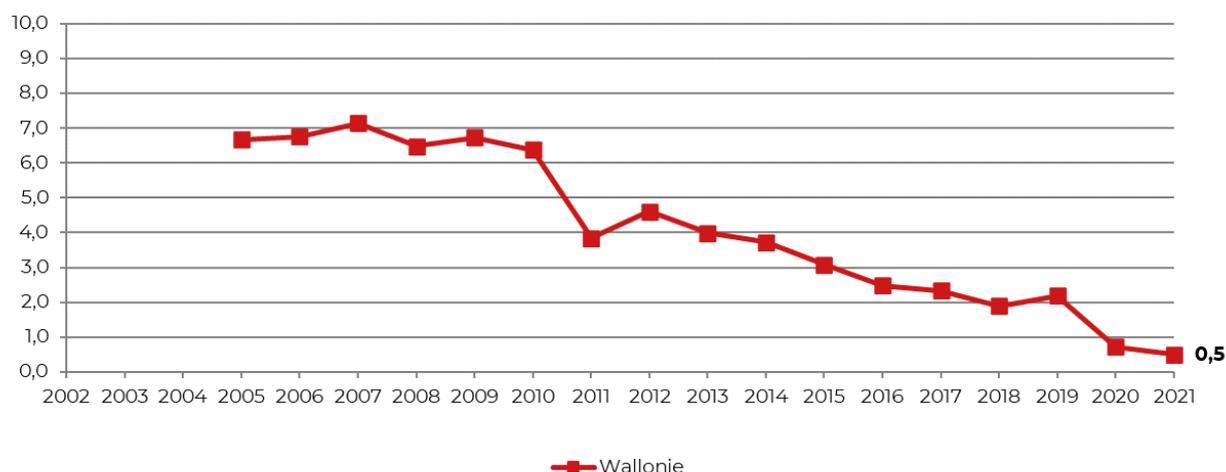
<http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>.

L'écart salarial entre hommes et femmes permet d'approcher les discriminations et les inégalités sociales de genre au sein du marché du travail.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) :** période stable jusqu'en 2010, réduction en 2011, puis hausse jusqu'en 2013, tendance à la diminution depuis, avec une augmentation en 2019.

%



## DÉSÉQUILIBRE DE REVENU

### (39) Écart relatif de pourcentages des bénéficiaires du (E)RIS, selon deux groupes d'âge, les jeunes de 18-24 ans et les adultes

UNITÉ : %

SOURCE(S) : Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS)

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2019

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** : l'écart relatif de pourcentages des bénéficiaires du (E)RIS, selon deux groupes d'âge, les 18-24 ans et les adultes (25-44 ans). Le Revenu d'intégration sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale (loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale) aux personnes qui, pour des raisons déterminées (par exemple, la nationalité), n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS. L'indicateur clé repris ici rapporte le nombre mensuel moyen.

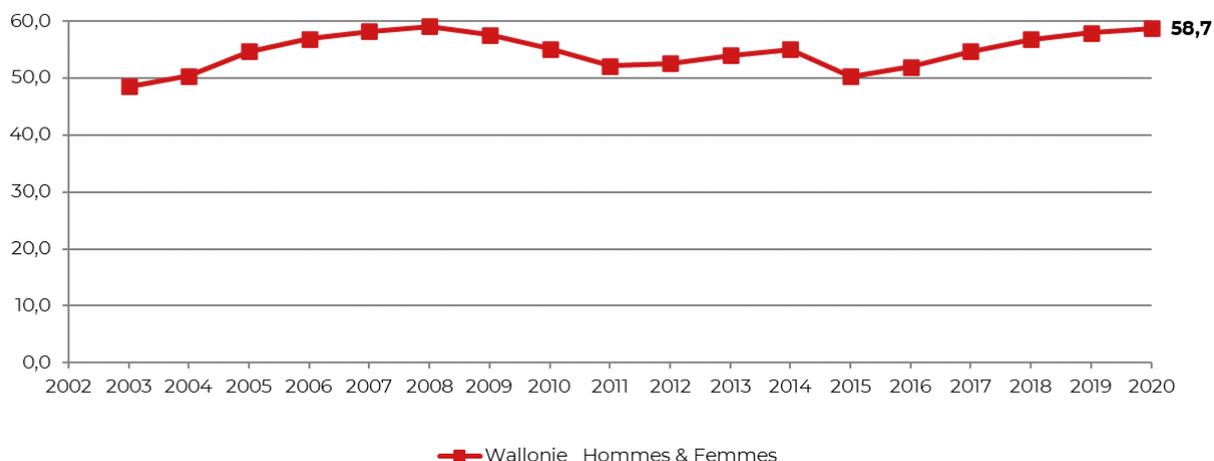
Statistique basée sur les publications du Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS)

Indicateur des inégalités de revenu d'intégration sociale selon l'âge.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : augmentation de l'écart relatif de 2003 à 2008, période de diminution et stabilisation ensuite, augmentation de l'écart relatif depuis 2014, traduisant une détérioration de la situation sociale des jeunes.

%



## DÉSÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EMPLOI)

### (40) Écart relatif entre le taux de chômage BIT des jeunes (15 à 24 ans) et le taux de chômage BIT des 25 à 45 ans

UNITÉ : %

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel, EUROSTAT, IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

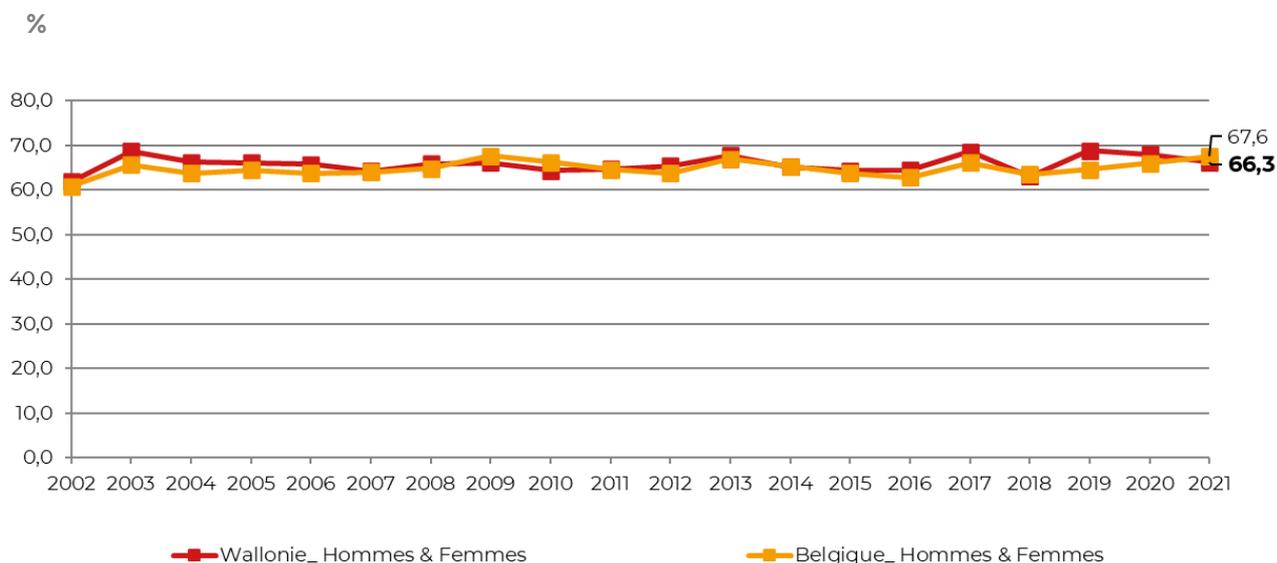
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** Différence entre le taux de chômage BIT annuel des jeunes de 15 à 24 ans et le taux de chômage BIT des 25 à 49 ans. Le taux de chômage, au sens du BIT, concerne la population sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur d'inégalités dans l'accès au marché du travail des jeunes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : fluctuations annuelles avec, sur la période analysée, un maximum en 2013 et un minimum en 2002. Légère augmentation depuis 2018.



## DÉSÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EMPLOI)

### (41) Écart relatif des taux d'emploi BIT des personnes nées en Belgique et des taux d'emploi des personnes nées hors UE résidant en Belgique

UNITÉ : %

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Steunpunt WSE, Statbel, IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2021

**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :** Ecart relatif entre le taux d'emploi BIT annuel des personnes nées en Belgique et celui des personnes nées hors UE résidant en Belgique. Le taux d'emploi est le pourcentage de la population active occupée de 20 à 64 ans en emploi BIT dans la population en âge de travailler. Selon la définition du BIT, une personne est considérée en emploi dès lors qu'elle effectue un travail rémunéré d'une durée d'une heure au moins, pendant une semaine de référence.

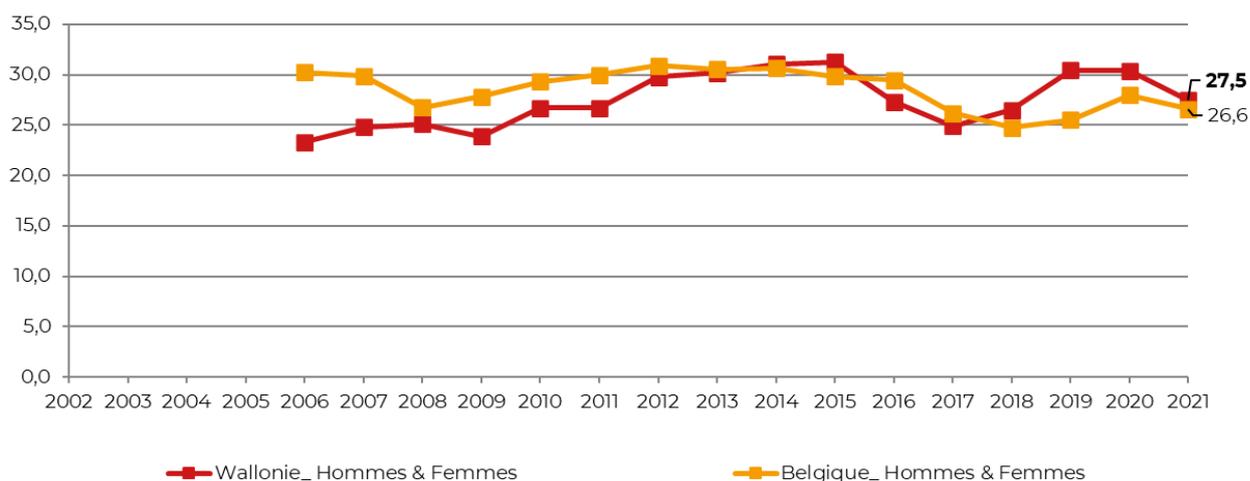
Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur d'inégalités dans l'accès au marché du travail des populations nées à l'étranger (hors UE).

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

**ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) :** tendance globale à la baisse avec plusieurs fluctuations en cours de période. Augmentation des écarts relatifs en 2017. Diminution pour 2021.

%



## DÉSÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EMPLOI)

### (42) Écart relatif des taux d'emploi BIT des personnes ayant un niveau de diplôme bas avec le taux d'emploi des personnes avec un niveau de diplôme du supérieur

UNITÉ : %

SOURCE(S) : enquêtes sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel, EUROSTAT, IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

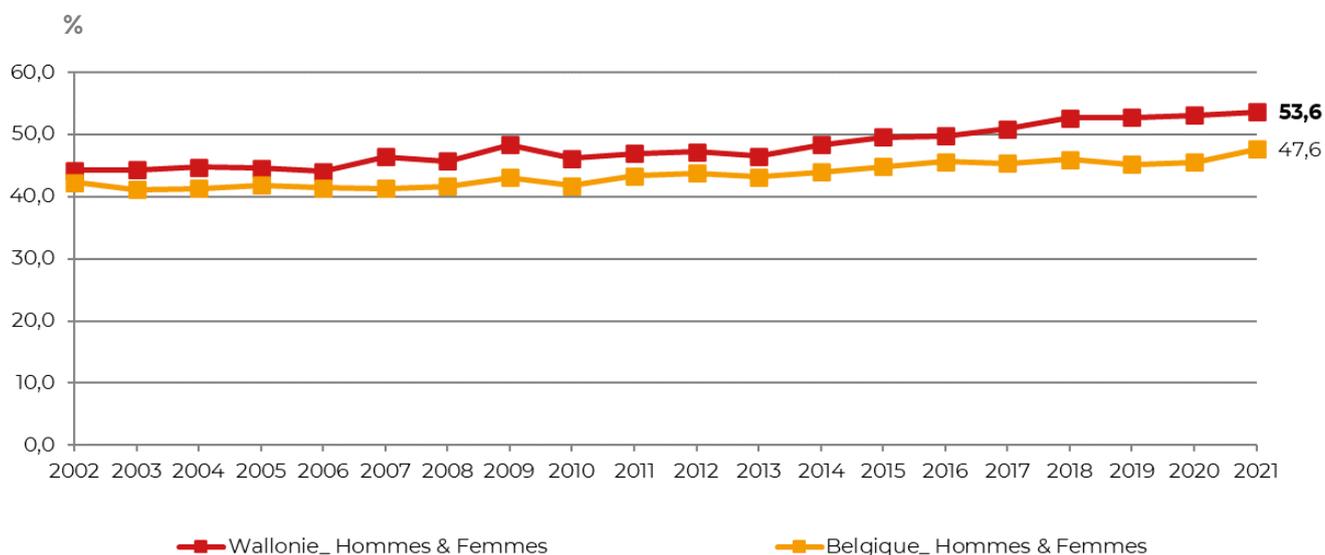
**DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS** Ecart relatif entre le taux d'emploi BIT. Le taux d'emploi est le pourcentage de la population active occupée de 20 à 64 ans en emploi BIT dans la population en âge de travailler. Selon la définition du BIT, une personne est considérée en emploi dès lors qu'elle effectue un travail rémunéré d'une durée d'une heure au moins, pendant une semaine de référence.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur d'inégalités dans l'accès au marché du travail en fonction du niveau de diplôme.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

**ÉVOLUTION TEMPORELLE** (Wallonie) : tendance globale à l'augmentation de l'écart relatif.





L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2022